

RAPPORT FINANCIER ANNUEL GROUPE COGELEC

2021



SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION	8
1.1 FAITS MARQUANTS	9
1.2 INFORMATIONS SUR LE GROUPE	9
1.3 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	14
1.4 INFORMATIONS BOURSIERES	15
1.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS	16
1.6 SUCCURSALES	17
1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES	17
1.8 GESTION DES RISQUES	17
1.9 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	25
1.10 ELEMENTS DU RAPPORT DE GESTION PRESENTES DANS D'AUTRES PARTIES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	26
2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
2.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
2.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS	33
2.3 AUTRES ELEMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	34
2.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	35
3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019	38
3.1 BILAN CONSOLIDE	39
3.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	40
3.3 ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	41
3.4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	41
3.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	43
3.6 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	43
4. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2019	92
4.1 COMPTE DE RESULTAT	93
4.2 BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	95
4.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	97
4.4 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	117
5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	118
5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	119
5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	122
5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	126
6. AUTRES INFORMATIONS	128
6.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	129
6.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	132

LE COMITE DE DIRECTION



Roger LECLERC,
Président directeur général



Eric BUBLEX,
Directeur des Opérations



Véronique POCHET,
Directrice Financière



Norbert MARCHAL,
*Responsable de la
recherche avancée et des
projets mécatroniques*



Laurent CAMELLE,
*Directeur du programme
Recherche &
Développement*



Xavier BENAITEAU,
Responsable Industriel



Victor d'ALLANCE,
*International Development
Manager*

L'ENTREPRISE, SES ACTIVITIES

Créé en 2000 à Mortagne-sur-Sèvre (85), Cogelec est un groupe qui révolutionne le contrôle d'accès.

Fondée sur des valeurs d'innovation et de qualité de service, l'entreprise concrétise jour après jour son objectif initial : mettre la technologie au service de ses clients et utilisateurs pour faciliter leur quotidien et renforcer leur sécurité.

Cogelec conçoit et fabrique l'ensemble de ses gammes en France, dans ses locaux, répartis entre son siège en Vendée, son bureau Recherche et Développement à Nantes, et ses filiales européennes.



Notre mission



Offrir à nos clients et à nos réseaux, des solutions complètes, simples et économiques.

Simplifier le quotidien des installateurs, des gestionnaires et des utilisateurs.

Notre ADN



Créer pour innover

Être au plus proche de nos clients pour comprendre et anticiper leurs besoins et y répondre de la meilleure façon possible.

Cogelec a déposé plus de 40 brevets et lance sur le marché un nouveau produit, ou service, tous les deux mois environ.

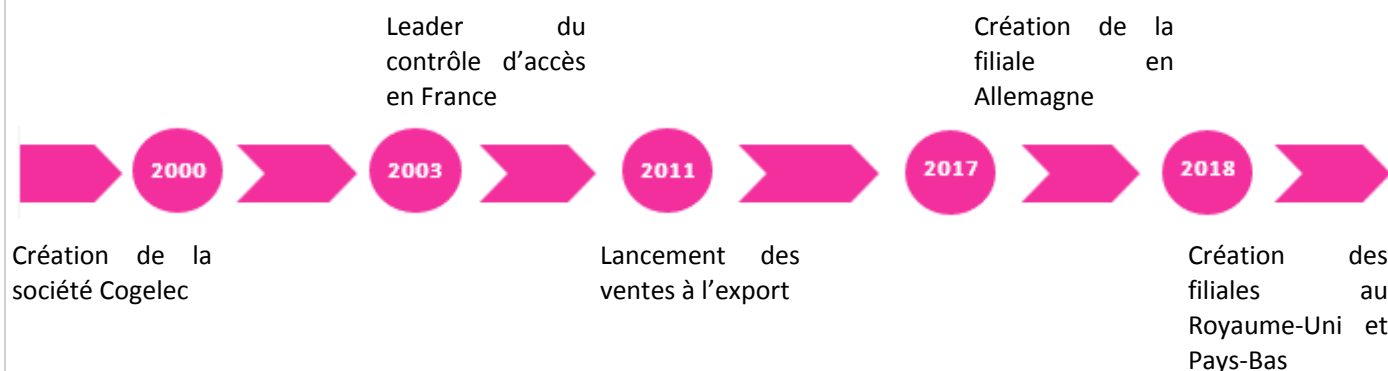
Nos valeurs



La confiance instaurée avec nos clients est notre moteur.

La flexibilité et la disponibilité des équipes témoignent d'une réactivité à toute épreuve.

Vers un groupe EUROPEEN



L'ENTREPRISE, SES MARQUES, PRODUITS ET SERVICES

SES MARQUES

Cogelec couvre l'ensemble du marché du contrôle d'accès (habitat collectif et individuel, secteur tertiaire et collectivités) à travers les produits de ses quatre marques :

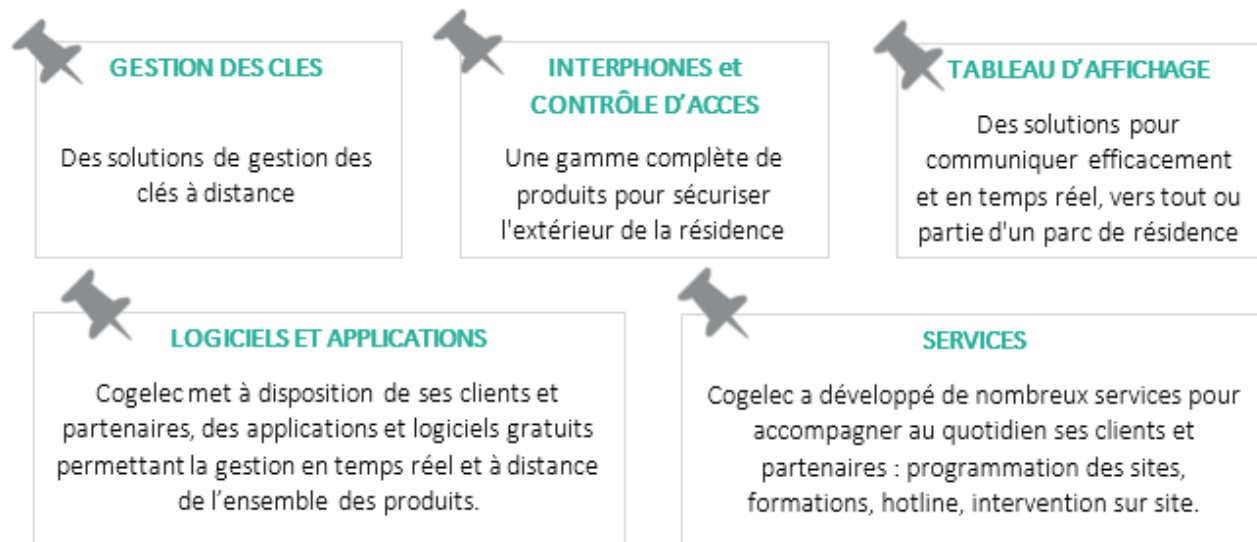
Hexact

INTRATONE

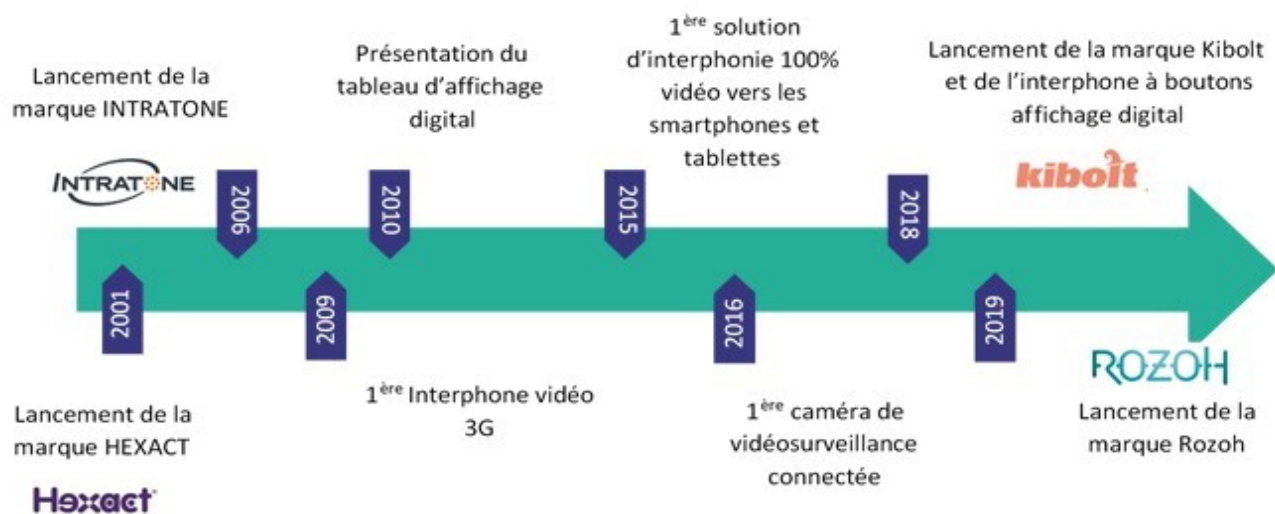
kibolt

ROZOH

SES PRODUITS ET SERVICES pour répondre à l'ensemble des besoins de ses clients



SON HISTOIRE



POLITIQUE SOCIALE ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Cogelec place le collaborateur au centre de la réussite de l'entreprise



La liberté pour chacun
d'exprimer ses talents



Un environnement
agréable et convivial



Un groupe leader avec
une croissance
dynamique

Et propose un cadre de travail épanouissant

- *Espaces détente et repas*
- *Cours de sport organisés sur site lors de la pause déjeuner*
- *Conciergerie d'entreprise*
- *Horaires individualisés*
- *Pauses bien-être (rendez-vous mensuels de « massages assis »...)*
- *Team-building annuel*
- *Soutien de projets sportifs portés par les collaborateurs*

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Par le développement de nouveaux usages

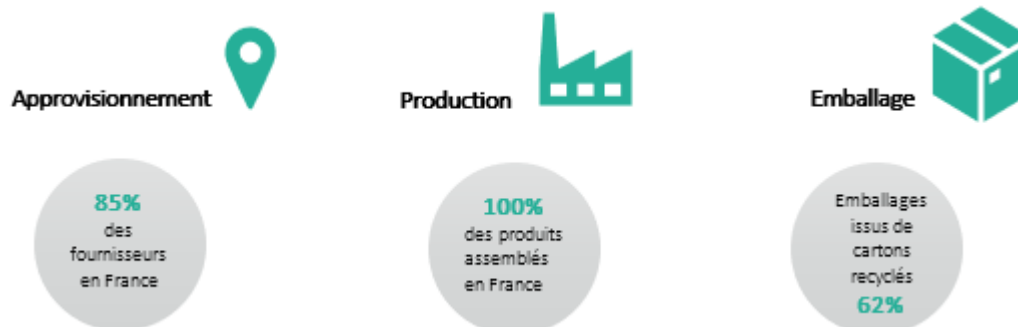
Cogelec développe et conçoit des produits permettant le développement de nouveaux usages et comportements en phase avec son engagement social et environnemental.

La solution GSM appliquée à l'interphonie accompagne cette démarche environnementale, et ne nécessite ni combinés, ni câblage dans les logements à l'installation.

Chaque année sont installés en France 700 000 combinés d'interphone filaire, les solutions sans fils permettraient donc d'éviter des tonnes de déchets potentiels de cuivre et de plastique.

De même, à l'utilisation, la solution GSM offre des fonctionnalités d'affichage et de mise à jour à distance des informations qui permettent de réduire les déplacements sur site et émissions de CO² associées.

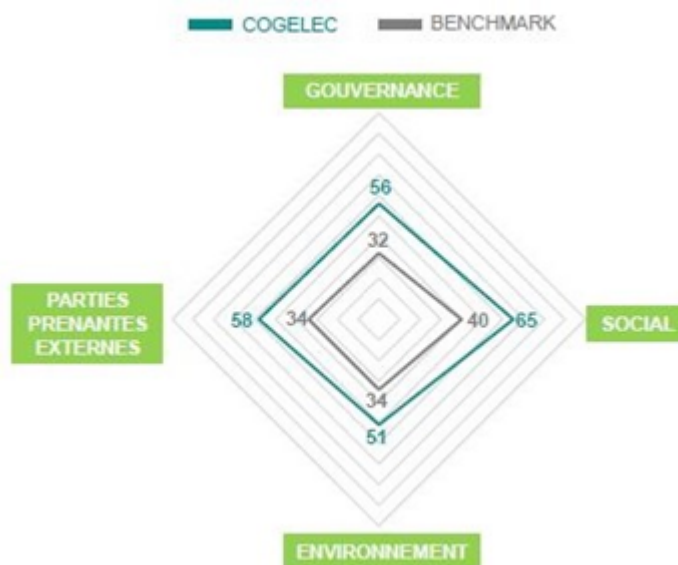
Sur toute la chaîne de valeur des produits



UNE DEMARCHE ESG :

Après une campagne d'audit portant sur les données collectées par COGELEC en 2019, la notation globale de 56/100 a été décernée à COGELEC en mars 2021.

Cette notation correspond à un niveau de maturité ESG supérieur au regard des entreprises comparables utilisées dans le benchmark(1) de référence.



Sur les quatre grandes thématiques de la RSE, les notes de COGELEC se situent toutes au-delà de la moyenne des sociétés incluses dans le panel de référence, compte tenu des nombreuses initiatives déjà menées au sein de COGELEC pour remplir les exigences en matière de RSE. Les éléments suivants sont particulièrement mis en avant :

- **Gouvernance** : Fondée par 6 salariés actionnaires, la gouvernance de COGELEC s'est structurée avec la mise en place en 2018 d'un Conseil d'administration associant des indépendants pour accompagner la croissance du Groupe en France et à l'international.
- **Social** : Dans une optique de fidélisation mais également d'optimisation des conditions de travail, COGELEC a initié différentes mesures de QVT, et se montre particulièrement attentif au développement des compétences des salariés pour soutenir sa dynamique innovante.
- **Environnement** : Le Groupe accorde une importance cruciale aux meilleures actions de maintenance pour lutter contre l'obsolescence. Sa politique de R&D se focalise notamment sur la diminution de consommation de matières, la gestion et la réduction des déchets dans un souci permanent de réduction d'empreinte environnementale de ses produits.
- **Parties prenantes externes** : Le Groupe donne la priorité à un approvisionnement local et a développé une relation de proximité et de partenariat avec ses fournisseurs et sous-traitants. Il axe son développement sur des produits de qualité et sécurisés, tout en prenant en compte les demandes et besoins évolutifs de ses clients.

Des axes d'amélioration rapidement atteignables ont été identifiés pour les exercices à venir et concernent notamment la mise en place d'un organe dédié référent pour piloter les différents critères de la performance extra-financière au sein du Groupe. Cette mesure accompagnée de la formalisation d'initiatives dans les différents domaines contribuera à construire un cadre cohérent entre les nombreuses initiatives déjà menées au sein du Groupe et de déployer une vision stratégique extra-financière.

1. Rapport de gestion

1.1 FAITS MARQUANTS

Il est rappelé qu'en 2020, la performance du Groupe Cogelec avait été impactée par la crise mondiale et par le confinement national décrété sur la période de mars à mai 2020. Cette crise avait eu pour effet de freiner la croissance de 2020. Cogelec avait mesuré les impacts sur les principaux agrégats des comptes sociaux de Cogelec en comparant les ventes de matériel sur la période de mars à mai 2020 à la même période sur 2019.

Il en était ressorti que le chiffre d'affaires de l'année 2020 de Cogelec SA avait été impacté pour environ -2,9 M€ et la marge directe associée de -1.6 M€.

En raison de la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 encore très critique en début d'année 2021, la Société a souscrit en avril 2021 un contrat de prêt garanti par l'État (PGE) à hauteur de neuf millions d'euros afin de maintenir son niveau de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe n'avait pas sollicité de report de ses échéances sociales et fiscales et de crédit.

Il est à noter que certains pays d'Europe, en particulier l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont été plus largement impactés par les différents confinements sur le début de l'exercice 2021.

Dans son communiqué du 22 juillet 2021, le Groupe a annoncé la réalisation effective de l'entrée de RAISE Investissement au capital de S.R.C, structure de contrôle de Cogelec, en tant que partenaire financier minoritaire. RAISE Investissement détient désormais 35% du capital et des droits de vote de Cogelec Développement, laquelle détient l'intégralité du capital de S.R.C. L'entrée de RAISE Investissement au capital du Groupe Cogelec s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec les dirigeants du Groupe Cogelec pour soutenir activement sur le long terme ses perspectives de développement en France et à l'international.

À la suite du lancement de Kibolt sur le second trimestre de l'exercice 2021, de premières expériences clients ont démontré tout le potentiel du produit en même temps qu'une nécessité d'ajuster certaines fonctionnalités. Gérée via une application, la clé intelligente universelle Kibolt permet un accès sécurisé à toutes les portes équipées. Pour assurer les nouveaux développements du produit, préserver la base clients et capitaliser sur le large potentiel de marché, le Groupe a décidé en septembre 2021 de suspendre la commercialisation de l'actuelle génération Kibolt. La nouvelle génération de Kibolt devrait être disponible en septembre 2022.

Au 31 décembre 2021, le groupe a constaté dans ses comptes sociaux et consolidés une perte nette de 3,542 M€ liée à l'arrêt de la version 1 de la clé Kibolt qui s'explique par :

- la mise au rebut des stocks à hauteur de 2,07 M€,
- par la sortie des éléments d'actifs incorporels correspondant aux frais de développement de la version 1 pour 0,955 M€ diminué d'une reprise d'amortissement de 0,169 M€ et
- par la mise au rebut de machines et de moules dédiés à la version 1 pour 0,542 M€. La majeure partie de ces coûts a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courant ».

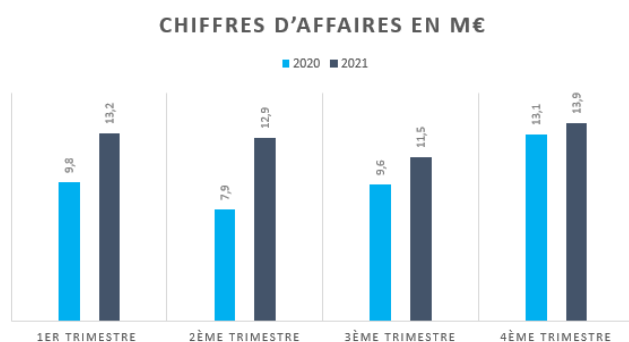
Afin de financer le développement commercial de ses filiales, la société Cogelec a consenti une avance de 5,5 M€ au titre de 2021 soit un montant cumulé de 22,6 M€ au 31 décembre 2021.

1.2 INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1.2.1 COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2021

Ventes

En 2021, le groupe a poursuivi sa dynamique commerciale en France et en Europe et a connu une progression de 27,5% de son chiffre d'affaires annuel. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit:



Au 4^{ème} trimestre, le volume d'activité de COGELEC atteint 13,9 M€, en progression de +6,3 %. Dans un environnement toujours impacté par la crise sanitaire, marqué par la persistance de l'inertie dans les décisions d'investissements en assemblées générales et le

ralentissement de l'activité BTP en décembre, le Groupe a maintenu un niveau d'activité satisfaisant. COGELEC a su également diversifier ses sources d'approvisionnement en composants électroniques, afin d'assurer l'intégralité des livraisons dans les délais prévus et renforcer ses parts de marché.

En M€	2021	2020	Variation en %
1 ^{er} trimestre	13,2	9,8	+35%
2 ^{ème} trimestre	12,9	7,9	+63.6%
3 ^{ème} trimestre	11,5	9,6	+19.2%
4 ^{ème} trimestre	13,9	13,1	+6,3%
TOTAL	51,5	40,4	+27,5%

Ressources humaines

Au 31 décembre 2021, le nombre de collaborateurs du groupe s'élève à 306 dont 61 employés dans les 3 filiales. L'effectif a varié de 12 personnes et traduit notamment le renfort des effectifs industriels du groupe directement lié à la forte croissance de l'activité.

1.2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 51,5 M€, en croissance de +27,5 % par rapport à 2020, toujours porté par le développement continu des ventes Intratone en France et par la forte dynamique commerciale en Europe. En France, l'activité enregistre une hausse de +25,5 % pour atteindre 45,2 M€. En Europe, cette hausse d'activité ressort à +43,6 % pour 6,3 M€.

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de matériels	37 830	28 995
Ventes de prestations de services	13 719	11 436
TOTAL	51 549	40 431

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
France	45 206	36 013
Export	6 342	4 417
TOTAL	51 549	40 431

Les abonnements continuent de croître à 13,7 M€ (+20,0 %) et représentent 27 % du chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année 2021. Le taux de résiliation reste quant à lui toujours très faible.

2.3 INDICATEURS CLÉS

Marge brute

Malgré les fortes perturbations des prix sur le marché mondial des matières premières et des composants électroniques, Le taux de marge brute consolidé est resté quasi stable. Cette stabilité s'explique par une bonne anticipation des achats de composants qui a permis de contenir les impacts de la hausse des prix fournisseurs, le niveau favorable du dollar et la hausse tarifaire sur les prix des matériels.

	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	51 549	40 431
Autres produits de l'activité	5	5
Achats consommés	-19 278	-15 173
Variation de stocks de produits en-cours et produits finis	1 327	1 142
MARGE BRUTE	33 604	26 404
<i>En pourcentage de CA</i>	65,2 %	65,3 %

EBITDA

Dans un contexte de crise sanitaire prolongée sur le premier semestre 2021 pour deux de ses filiales, de pénurie mondiale sur le marché des composants et d'arrêt de la version 1 de la clé Kibolt, le Groupe a maintenu un EBITDA positif. En effet, Cogelec a poursuivi son effort d'investissement dans les filiales à hauteur de près de 6 millions d'euros, a dû supporter 3,7 millions d'euros de coûts de sortie des actifs liés à la version 1 de la clé Kibolt comme annoncé dans son communiqué de presse en date du 29 septembre 2021. Le Groupe confirme une belle performance opérationnelle de ses équipes puisque retraité de cet impact Kibolt, l'EBITDA serait de 5,1 millions d'euros soit 9,8% du chiffre d'affaires consolidé.

	31/12/2021	Avant impact Kibolt	Après impact kibolt	Impact	31/12/2020
Résultat opérationnel	-2 569	973	-2 569	-3 542	-2 566
Dotations aux amortissements	4 157	4 327	4 157	169	3 955
Dépréciations des actifs nettes des reprises	-232	-232	-232		262
EBITDA	1 356	5 068	1 356	-3 373	1 651
<i>En pourcentage de CA</i>	2,6 %	9,8 %	2,6%		4.1%

1.2.4 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 31 décembre 2021, le résultat opérationnel courant du Groupe ressort à 2.335 K€ contre -1.972 K€ l'année précédente. Cette nette amélioration du résultat opérationnel s'explique principalement par l'accroissement de la marge brute tirée par le volume d'activité et la maîtrise des charges opérationnelles courantes.

En milliers en euros	31/12/2021	Avant impact Kibolt	Après impact kibolt	Impact	31/12/2020
Chiffres d'affaires	51 549	51 642	51 549	(93)	40 431
% évolution CA	+27,5%	+27,7%	+27,5%		+1,1%
Résultat opérationnel courant	2 335	2 259	2 335	76	-1 972
Résultat opérationnel	-2 569	973	-2 569	-3 542	-2 566
Impôts sur les résultats	-923	-923	-923	—	-1 104
Résultat net consolidé	-3 280	262	-3 280	-3 542	-4 020

1.2.5 STRUCTURE FINANCIERE

Le total bilan ressort à 74,23 M€ au 31 décembre 2021, contre 61,8 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

Bilan simplifié au 31 décembre 2021

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2021	Avant impact Kibolt	Après impact kibolt	Impact	31/12/2020*
Immobilisations incorporelles	6 857	7 643	6 857	(786)	7 649
Immobilisations corporelles	11 794	12 336	11 794	(542)	9 569
Autres actifs financiers	550	550	550		454
Autres actifs non courants	5 804	5 804	5 804		4 663
Total actif non courant	25 006	26 334	25 006	(1 328)	22 334
Stocks et en-cours	15 293	17 362	15 293	(2 070)	13 218
Créances clients	11 904	11 904	11 904		11 310
Autres actifs courants	3 104	3 104	3 104		2 855
Actifs d'impôts courants	147	147	147		66
Trésorerie et équivalents	18 779	18 923	18 779	(144)	12 056
Total actif courant	49 226	51 440	49 226	(2 214)	39 505
TOTAL ACTIF	74 232	77 773	74 232	(3 542)	61 840

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2021	Avant impact	Après impact	Impact	31/12/2020*
Total capitaux propres	6 782	10 324	6 782	(3 542)	10 447
Emprunts et dettes financières	20 607	20 607	20 607		10 642
Provisions pour engagement	690	690	690		766
Autres provisions à long terme	1 830	1 830	1 830		937
Autres passifs non courants	26 007	26 007	26 007		22 143
Passifs d'impôts non courants	343	343	343		145
Total passif non courant	49 477	49 477	49 477		34 633
Emprunts et dettes financières	3 834	3 834	3 834		3 942
Dettes fournisseurs	5 412	5 412	5 412		4 287
Autres passifs courants	8 727	8 727	8 727		8 530
Passifs d'impôts courants					
Total passif courant	17 973	17 973	17 973		16 759
TOTAL PASSIF	74 232	77 773	74 232	(3 542)	61 840

** Les montants 2020 ont été retraités suite à l'application de la décision de l'IFRS IC sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service.

Immobilisations et investissements

Le Groupe a réalisé en 2021 des investissements pour un montant de 7,2M€

Les investissements incorporels représentent 28,7% des investissements, soit 2,07M€. Ils correspondent à des frais de développement sur de nouveaux produits ou technologies et aux investissements en solutions informatiques. Par ailleurs, les investissements corporels 2021 comprennent notamment le programme d'extension de ses bâtiments à Mortagne-sur-Sèvre démarré en 2020 et la location d'un showroom commercial à Paris.

Principaux investissements en K€	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	2 074	2 040
Dont frais de développement	447	625
Dont immobilisations incorporelles en cours	1 421	1 082
Dont autres immobilisations incorporelles	206	332
Immobilisations corporelles	5 163	3 580
Dont ensemble immobilier	1 179	523
Dont immobilisations en cours	2 999	1 652
Dont installations techniques, matériels et outillages	407	712
Dont autres immobilisations corporelles	579	694
Total investissements	7 237	5 620

Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres du groupe s'établissent à 6,782 M€ contre 10,426 M€ au 31 décembre 2020, soit une diminution de 3,644 M€.

1.2.6 ENDETTEMENT FINANCIER NET

Au 31 décembre 2021, le *gearing* (ratio d'endettement financier net rapporté aux capitaux propres) ressort à 83% , contre 24% au 31 décembre 2020. Au premier semestre, la Société a souscrit un PGE pour 9 M€.

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Partie à long terme des dettes financières	20 607	10 642
Partie à court terme des dettes financières	3 818	3 942
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	15	
Total dettes brutes	24 441	14 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 779	12 056
TOTAL ENDETTEMENT NET	5 662	2 528

1.2.7 FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a augmenté de 6,6 M€ alors que Cogelec a continué à soutenir de manière importante le développement de ses filiales pour environ 6 M€ et ce notamment grâce à la très forte croissance de nos offres prépayées et la mise en place du PGE de 9 M€ souscrit en avril 2021.

Montant en milliers d'€	2021	2020
Trésorerie d'ouverture	12 056	17 371
Trésorerie de clôture	18 763	12 056
variation des écarts de conversion	-43	27
Variation de la trésorerie	6 664	-5 288

1.3 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

1.3.1 CHIFFRE D’AFFAIRES DE COGEELEC

Le chiffre d’affaires de la société COGEELEC connaît une progression de 21,54 % à hauteur de 49,277 M€ au 31 décembre 2021, contre 40,544 M€ au 31 décembre 2020.

1.3.2 RESULTATS

Au 31 décembre 2021, le résultat d’exploitation s’établit à 4,765 M€, en augmentation de 37 % par rapport à l’exercice précédent. Le résultat net de l’exercice 2021 affiche cependant une perte de 6,015 M€, étant impacté principalement en raison de la prise en compte d’une dépréciation des créances rattachées aux participations à hauteur de 7,9 M€.

1.3.3 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Informations sur la recherche et le développement

En conformité avec sa stratégie, la Société continue d’investir dans l’innovation, l’amélioration de ses produits et le développement de nouveaux produits. Les équipes de développement sont réparties dans deux bureaux d’études et représentent 13% des effectifs du Groupe. Les principaux axes R&D sont l’innovation technique, le développement de nouveaux produits, services et concepts ainsi que l’évolution des gammes existantes.

Nouveaux produits

En 2021, Intratone a amorcé la refonte de sa gamme d’interphones. Avec près de 19 000 interphones vendus, le best-seller Intracode à laisser sa place à une nouvelle version embarquant le désormais indispensable lecteur de badge mains-libres, mais également pour la première fois chez Intratone : un grand écran couleur pour une expérience utilisateur et un design optimal.

Pour le contrôle d’accès, ce sont les claviers codés Haussmann qui ont été repensés. Avec un design épuré et une multitude de coloris, cette nouvelle gamme est idéale pour équiper un accès secondaire ou un sas d’immeuble.

Informations sur les brevets et licences

La Société dispose d’un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre par ses différents bureaux d’études.

A la fin de l’exercice 2021, la Société détenait 52 familles de brevets valides, 28 marques et 20 modèles. Au cours de l’exercice 2021, la Société a effectué le dépôt de 7 brevets.

Aucun brevet n’est individuellement stratégique pour la Société et n’entraîne donc de dépendance notoire.

1.3.4 CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les charges non déduites fiscalement, conformément aux dispositions de l’article 223 quater du Code Général des Impôts, sont :

- les loyers non déductibles sur véhicules à hauteur de 165.462 €, et l’impôt correspondant à hauteur de 43.847 € ;
- la taxe sur les véhicules de sociétés à hauteur de 21.399 € et l’impôt correspondant à hauteur de 5.671 € ;
- la rémunération des administrateurs non déductible fiscalement à hauteur de 0 €.

1.3.5 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2021 se décomposent de la manière suivante

	Factures reçues non réglées au 31 décembre 2021 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31 décembre 2021 dont le terme est échu					
En jours	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1et plus)	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 et plus)
Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	11					66	781					4 674
Montant des factures concernées (TTC en K€)	24	43	(55)	52	13	54	1 453					950
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,05%	0,10%	(12,00%	0,12%	0,03%	0,12%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							1,77%	0,79%	0,17%	0,13%	0,07%	1,16%
Factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0											
Montant total des factures exclues (TTC en K€)	0											
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L441-14 ou article L443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture						Délais contractuels : Réception de factures et 45 jours FDM Délais légaux : 30 jours suivant la date d'exécution de la prestation					

1.4 INFORMATIONS BOURSIERES

1.4.1 MARCHÉ DU TITRE COGELEC

Les actions COGELEC sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 7 décembre 2020. Auparavant, les actions COGELEC étaient cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment C.

Le nombre d'actions en circulation s'élève à 8.898.048 au 31 décembre 2021.

1.4.2 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2021

Le cours de bourse au 31 décembre 2021 s'établit à 7,10 €.

Mois	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Dernier Cours
Janvier 2021	8,02	7,04	7,24
Février 2021	7,60	6,60	7,16
Mars 2021	8,04	6,80	7,86
Avril 2021	9,16	7,60	9,02
Mai 2021	9,44	8,38	9,20
Juin 2021	9,70	9,04	9,58
Juillet 2021	9,70	8,76	9,60
Aout 2021	9,86	9,30	9,32
Septembre 2021	9,74	7,28	7,40
Octobre 2021	8,14	6,54	7,60
Novembre 2021	7,66	7,34	7,34
Décembre 2021	7,22	6,78	7,10

1.4.3 RACHAT D'ACTIONS

Synthèse des achats et des ventes d'actions de l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, la Société a procédé à l'achat et à la revente d'actions COGELEC, dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 25 juin 2018 et d'un contrat de rachat d'actions conclu le 30 octobre 2018, confiés à Louis Capital Markets UK LLP. Le détail de ces achats et ventes est indiqué ci-après.

Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 24 juin 2021. Pour mémoire, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées par la Société ne peut excéder 10% du capital social à la date de ces achats. Le prix d'achat maximal par la Société de ses propres actions ne peut excéder 23,50€ par action, le montant global affecté à ce programme ne pouvant pas être supérieur à 5.000.000€.

	Nombre d'actions	Valeur des actions
Actions détenues au 31/12/2021	406 637	2 887 123 €
Actions acquises au cours de l'exercice 2021	54 607	438 598 €
Actions cédées au cours de l'exercice 2021	44 764	375 040 €

Au cours de l'exercice 2021, la Société n'a pas procédé à l'attribution, l'annulation, ou la réaffectation d'actions.

Dividende par action

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents est le suivant :

Exercice	Nombre d'actions	Dividendes nets par action
2018	8 898 048	0
2019	8 898 048	0
2020	8 898 048	0

1.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société INTRATONE GMBH située à Dusseldorf. En 2021, INTRATONE GMBH a poursuivi son développement, et ses effectifs sont stables. Cette filiale ne détient pas de participation dans la Société ni dans aucune autre société. Au 31 décembre 2021, le capital social de INTRATONE GMBH était de 25 K€.

Une deuxième filiale, INTRATONE Ltd, dont le capital est intégralement détenu par la Société, a été créée à Londres en février 2018. En 2020, cette société a poursuivi son développement, et ses effectifs sont stables. Cette filiale ne détient pas de participation dans la Société ni dans aucune autre société. Au 31 décembre 2021, le capital social d'INTRATONE Ltd était de 100£.

Une troisième filiale, INTRATONE BV, dont le capital est intégralement détenu par la Société, a été créée à Amsterdam en octobre 2018. En 2020, cette société a connu un fort développement, et ses effectifs sont stables. Cette filiale ne détient pas de participation dans la Société ni dans aucune autre société. Au 31 décembre 2021, le capital social d'INTRATONE BV était de 10 K€.

Voici ci-dessous la synthèse des comptes sociaux des filiales sur la période écoulée :

Sociétés	Méthode de consolidation	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice
INTRATONE GMBH	IG	1017 K€	(3573) K€
INTRATONE UK	IG	1409 K€	(1280) K€
INTRATONE BV	IG	2463 K€	(1482) K€

Il n'y a pas de participations croisées au sein du Groupe.

1.6 SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursales.

1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

1.7.1 EVENEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE

La guerre en Ukraine déclarée fin février 2022 déstabilise l'économie mondiale et les marchés financiers. Le Groupe n'exerce pas d'activité dans les pays concernés et n'est pas directement impacté à ce jour sans qu'il soit possible de chiffrer avec précision les incidences potentielles du fait de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise.

Le Groupe est très attentif à la situation et aux conséquences éventuelles sur ses activités en France et en Europe.

1.7.2 PERSPECTIVES

La stratégie se confirme par l'accélération de la croissance au regard de l'exercice précédent, alors même que l'international ne représente qu'une part peu substantielle de chiffre d'affaires. La France porte la performance annuelle du Groupe grâce, en partie, à la commercialisation de nouveaux produits innovants tels que la platine à boutons. La poursuite de la conquête des territoires des filiales du Groupe et la présence renforcée de la Société sur son marché d'origine offre au Groupe un fort potentiel de développement sur l'exercice à venir.

Le déploiement de solutions GSM, plus adaptée à un marché en recherche de performance d'ordre économique et surtout d'ordre écologique conforte la Société sur le choix stratégique de l'entreprise et sur les solutions d'offre globale GSM proposées par COGELEC pour l'avenir.

Conformément aux valeurs qui ont permis de développer le groupe COGELEC, le Groupe continuera d'élaborer et de créer des innovations qui accompagneront le monde du contrôle d'accès tout en veillant à préserver, chaque jour davantage, l'humain et l'environnement, qui sont une priorité.

Pour l'exercice 2022, COGELEC ambitionne une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 10 %. Le lancement de la seconde génération de la clé Kibolt prévu à la rentrée 2022 devrait soutenir cette croissance. COGELEC prévoit également une amélioration de l'EBITDA consolidé sur l'année pleine.

S'agissant de la guerre en Ukraine, COGELEC ne subit pas d'impact direct (Pas de filiale et d'activité en Ukraine). Pour autant, le Groupe COGELEC pourrait être impacté par les conséquences indirectes de cette guerre, notamment en cas d'inflation générale des prix.

1.8 GESTION DES RISQUES

1.8.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

La Direction Générale a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs identifiés à la date du présent rapport financier annuel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, en complément des principaux risques présentés ci-dessous, vous trouverez une présentation des risques de taux, de change et de liquidité à la section « 3. ETATS CONSOLIDES NOTE 3.6.2 « Appréciation des facteurs de risque » du présent rapport financier annuel.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n°2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) n°2019/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société et au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Dans chaque catégorie de risque, sont présentés en premier lieu les risques les plus significatifs.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après.

Tableau synthétique :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Risques émergents Crise sanitaire du Covid-19	Elevé - Suivi et évaluation en cours
Risques liés à l'activité et au marché de la Société – Dépendance aux opérateurs téléphoniques – Défaillances technologiques – Dépendance aux sous-traitants – Dépendance aux fournisseurs – Dépendance à l'égard des personnes-clé – Concurrence – Rupture technologique – Réputation de la Société – Développement international	Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré
Risques juridiques – Propriété intellectuelle	Modéré
Risques financiers – Besoins de financement	Modéré

RISQUES LIÉS À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Il est rappelé qu'en 2020, la performance du Groupe Cogelec avait été impactée par la crise mondiale et par le confinement national décrété sur la période de mars à mai 2020. Cette crise avait eu pour effet de freiner la croissance de 2020. Cogelec avait mesuré les impacts sur les principaux agrégats des comptes sociaux de Cogelec SA en comparant les ventes de matériel sur la période de mars à mai 2020 à la même période sur 2019.

Il en était ressorti que le chiffre d'affaires de l'année 2020 de Cogelec SA avait été impacté pour environ -2,9 M€ et la marge directe associée de -1.6 M€.

En raison de la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 encore très critique en début d'année 2021, la société a souscrit en avril 2021 un contrat de prêt garanti par l'État (PGE) à hauteur de neuf millions d'euros afin de maintenir son niveau de trésorerie. Par ailleurs, le groupe n'avait pas sollicité de report de ses échéances sociales et fiscales et de crédit. Il est à noter que certains pays d'Europe, en particulier l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont été plus largement impactés par les différents confinements sur le début de l'exercice 2021.

En raison de l'incertitude concernant l'évolution de cette pandémie, le risque lié à la crise sanitaire du Covid 19 sur l'activité du Groupe demeure élevé.

Risques liés à l'activité et au marché de la Société

RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE AUX OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES

En raison de la nature de ses activités, la Société se trouve dépendante de la relation qu'elle entretient avec les opérateurs téléphoniques et des contrats conclus avec eux (des contrats sont actuellement en vigueur avec les opérateurs Orange, SFR et Bouygues Télécom).

Du fait de sa dépendance aux opérateurs téléphoniques susvisés, la Société identifie les risques suivants, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives :

- la perte de la licence d'opérateur de télécommunication, par un ou plusieurs opérateurs ;
- la perte d'une ou plusieurs fréquence(s) par un ou plusieurs opérateurs ;
- l'indisponibilité d'un réseau ou de plusieurs réseaux concomitamment ;
- la dégradation des réseaux en place et/ou de la qualité de services liés à ces réseaux ;
- la résiliation d'un contrat conclu avec la Société, par un opérateur ou simultanément par plusieurs opérateurs ;
- la forte variation à la hausse des conditions tarifaires négociées avec un ou plusieurs opérateurs.

Afin de limiter l'impact de ces risques, la Société a fait le choix de conclure des accords avec plusieurs opérateurs et non un seul. Ainsi, la Société peut remplacer un opérateur par un autre en fonction des besoins spécifiques de ses projets.

Par ailleurs, le risque lié à une éventuelle variation à la hausse des conditions tarifaires négociées avec un ou plusieurs opérateurs est atténué car la Société a la capacité de répercuter ces hausses sur ses clients finaux.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la dépendance aux opérateurs téléphoniques est extrêmement importante ;
- bien que la dépendance aux opérateurs téléphoniques soit atténuée en répartissant les risques liées à cette dépendance auprès d'une pluralité d'opérateurs, plusieurs opérateurs pourraient être confrontés en même temps aux risques énoncés (ex : indisponibilité de plusieurs réseaux concomitamment, perte de fréquences de plusieurs opérateurs, dégradation des réseaux en place gérés par plusieurs opérateurs différents).

RISQUES LIÉS AUX DÉFAILLANCES TECHNOLOGIQUES

Les perturbations susceptibles d'affecter les activités du Groupe comptent diverses origines, dont beaucoup échappent au contrôle de ce dernier, notamment : la perte de puissance et la défaillance des systèmes de télécommunication ; les erreurs, pannes, défauts ou le plantage des logiciels et du matériel ; les virus informatiques et autres problèmes perturbateurs similaires ; les incendies, inondations et autres catastrophes naturelles ; les attaques liées au réseau ou les dommages occasionnés aux outils de veille commerciale, les logiciels et systèmes introduits par des hackers ou des cybercriminels ; et la performance des fournisseurs tiers.

La Société a mis en place des mesures (systèmes de sécurité, procédure de sauvegarde des données, protection des accès et plan d'urgence) assurant la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques, tant pour les moyens informatiques internes (bureau d'Etudes, commerce, marketing, production et comptabilité) que pour les moyens informatiques externes en vue d'assurer la continuité d'activité en cas de survenance d'un des risques mentionnés précédemment.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société a mis en place des mesures de sécurité concernant les défaillances qui pourraient survenir, toutefois la prévention de telles défaillances technologiques dépend du savoir-faire d'organismes tiers dont cette activité est le cœur de métier ;
- si à l'avenir la Société n'était pas en mesure de faire face à l'un des risques liés à la gestion des systèmes informatiques, son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives pourraient en être affectés.

RISQUES LIÉS A LA DEPENDANCE AUX SOUS-TRAITANTS

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des coûts, la Société sous-traite la fabrication des cartes électroniques présentes dans ses produits. L'ensemble de la production des cartes électroniques est sous-traitée à deux sociétés situées au plus près géographiquement de la Société, dans la région Pays de la Loire, afin de favoriser la réactivité et la fluidité des échanges.

La Société s'assure que ses sous-traitants disposent des moyens matériels et humains suffisants pour suivre ses développements, et/ou diversifier ses sources d'approvisionnement. Malgré ces mesures, la Société pourrait se trouver confrontée à des délais de livraisons rallongés par rapport au calendrier initial. Un tel retard pourrait à son tour entraîner un retard dans la réalisation du chiffre d'affaires des produits concernés.

La Société n'a pas mis en place de dispositions contractuelles spécifiques avec ses sous-traitants (tels que des engagements de volume).

La Société s'organise actuellement pour doubler le nombre de ses sous-traitants, afin de limiter les risques inhérents à la production et de disposer de capacités de production supplémentaires, à utiliser ou non, en tout ou partie, en fonction de la rapidité de son développement à venir.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que ses sous-traitants poursuivront leurs relations commerciales avec elle dans la durée ou maintiendront un niveau opérationnel en phase avec ses besoins et en cas de défaillance de sous-traitants, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur l'activité de l'ensemble des sous-traitants de la Société en même temps malgré la multiplication des sous-traitants auxquels la Société fait appel.

RISQUES LIÉS A LA DÉPENDANCE AUX FOURNISSEURS

Pour la fabrication de ses produits, la Société s'appuie sur un nombre important de composants livrés par différents fournisseurs, pour la plupart interchangeables. Les principaux marchés d'approvisionnement de la Société sont l'Europe et l'Asie (ce qui induit un risque de change, décrit à la section 3. ETATS CONSOLIDES NOTE 3.6.2 « Appréciation des facteurs de risque » du présent rapport financier annuel).

Si la Société attache une grande importance à la qualité de ses fournisseurs, le recours à des fournisseurs implique un certain nombre de risques, notamment de rupture d'approvisionnement, de qualité insuffisante des composants, d'origine des produits ou de non-respect des réglementations applicables et des droits de propriété intellectuelle de tiers. Le recours à des fournisseurs peut en conséquence entraîner des risques financiers et des risques pour la réputation de la Société, notamment dans l'hypothèse où ces fournisseurs ne se conformeraient pas eux-mêmes à la réglementation applicable en particulier à la sécurité des produits.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que ses fournisseurs poursuivront leurs relations commerciales avec elle dans la durée ou maintiendront un niveau opérationnel en phase avec ses besoins et en cas de défaillance de fournisseurs, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur l'activité de l'ensemble des fournisseurs de la Société auxquels la Société fait appel.

RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PERSONNES CLÉS

Le Groupe s'appuie sur des personnes clés au sein de la Direction et du reste du personnel. En ce sens, tout départ desdits membres de Direction ou dudit personnel pourrait causer des préjudices aux activités du Groupe.

Le Groupe doit également relever le défi qui consiste à attirer, à former et à conserver du personnel qualifié tout en maîtrisant ses coûts de main-d'œuvre. L'aptitude du Groupe à accompagner sa stratégie peut se trouver limitée par sa capacité à recruter, former, motiver et conserver un nombre suffisant de collaborateurs qualifiés.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes-clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (non atteinte des objectifs de la Société, désorganisation, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité).

RISQUES LIÉS A LA CONCURRENCE

Cogelec doit faire face à une concurrence active qui s'exerce essentiellement sur les prix mais aussi sur la capacité à proposer des offres GSM. Les innovations dont font preuve les sociétés concurrentes pourraient affecter la croissance future de la Société. Il est de façon générale fort probable que la grande majorité des acteurs du marché se lance à court terme dans des dispositifs similaires à ceux développés par la Société.

En réponse, Cogelec procède à des investissements importants dans l'innovation.

Face à cette concurrence, Cogelec pourrait être amené à repositionner sa stratégie de façon à conserver ses parts de marché et sa marge.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société pour appréhender l'environnement concurrentiel renforcé dans lequel elle évolue peut être atténuée (en cas de retards dans le développement des projets innovants ou en cas de développement de nouveaux produits concurrents de ceux proposés par la Société) ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

RISQUES DE RUPTURE TECHNOLOGIQUE

Des technologies innovantes en cours de développement, potentiellement plus efficaces, plus sûres et/ou moins coûteuses ou d'autres techniques non encore connues à ce jour pourraient, dans un futur plus ou moins proche, être commercialisées.

Afin d'anticiper ces évolutions technologiques, la Société dispose d'une équipe en charge de la veille technologique et s'informe des récentes recherches et des derniers progrès dans ses domaines d'activité.

Toutefois, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, informatiques et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancée par la concurrence.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

RISQUE DE RÉPUTATION

La réputation de la Société est essentielle dans la présentation de ses produits et services, ainsi que dans le cadre de sa stratégie de fidélisation des clients et de conquête de nouveaux marchés. Le succès de la Société au cours des prochaines années sera ainsi largement lié à sa réputation et à sa fiabilité quant à la qualité des produits et services que la Société proposera. Cette réputation a d'ores et déjà permis à la Société de consolider ses parts de marché et a fortement contribué à son développement.

La Société pourrait se retrouver fragilisée si une mauvaise expérience d'un ou plusieurs clients se répandait en ligne ou via d'autres canaux d'information tels que les réseaux sociaux, phénomène extrêmement difficile à maîtriser.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société estime que la diffusion de critiques relatives à la Société est probable, mais que la Société sera en mesure de réagir efficacement grâce à la veille des outils Internet et des réseaux sociaux ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d'attractivité des produits du Groupe, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

La Société fait de son développement à l'international un élément important de sa stratégie de croissance. Pour étendre son leadership en Europe, la Société, qui propose ses solutions dans 10 pays européens, a créé ses premières filiales étrangères en Allemagne (Düsseldorf), au Royaume-Uni (région de Londres) et aux Pays-Bas (Amsterdam). Le périmètre international des activités de la Société est un élément de complexité qui accroît les risques inhérents à son activité. Différents risques sont associés à cette expansion internationale, parmi lesquels :

- la soumission à des exigences légales et réglementaires, à une fiscalité ou des lois commerciales différentes ;
- la possible survenance de changements inattendus dans le cadre juridique, politique ou économique des pays dans lesquels la Société se fournit ou vend ses produits ;

- la difficulté d’identifier, recruter et retenir des salariés talentueux et compétents dans des pays étrangers ;
- la nécessité d’adapter au marché local les offres de produits et de s’adapter aux pratiques locales et aux divers standards culturels, et la nécessité de se montrer compétitif vis-à-vis d’autres concurrents ayant potentiellement une meilleure connaissance du marché local ;
- les différences de réglementation sociale d’un pays à l’autre ;
- les limitations de la capacité de la Société à réinvestir les bénéfices de ses opérations dans un pays pour financer les besoins en capitaux de ses opérations dans d’autres pays ;
- la fluctuation des taux de change des devises contre l’Euro pour les activités de la Société en dehors de la zone Euro) ;
- l’augmentation des coûts liés à la présence de la Société à l’international ;
- la réglementation évolutive d’un pays ou d’une région à l’autre en matière de sécurité des données, d’accès et d’utilisation non autorisés des informations commerciales et personnelles ;
- la protection limitée ou défavorable de la propriété intellectuelle dans certains pays.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d’attractivité des produits du Groupe, impact sur le chiffre d’affaires et le niveau de rentabilité de la Société ainsi que sur son développement et ses perspectives).

Risques juridiques

RISQUES LIES A LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société détient actuellement 46 familles de brevets, 28 marques et 19 modèles. Elle a aussi obtenu la concession de plusieurs licences d’exploitation de marque VIGIK pour des produits qu’elle conçoit, fabrique et commercialise. Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux et son savoir-faire).

La Société a une démarche très active en matière de protection de ses droits de propriété intellectuelle, et s’adjoint le conseil de deux cabinets d’avocats spécialisés en cette matière, l’un traitant les brevets, et l’autre les marques, modèles et logos.

En outre, dans le cadre de ses projets en développement, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu’en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés. Dans ces hypothèses, la Société exige la signature d’accords de confidentialité (notamment dans le cadre d’accords de partenariat). En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité, le cas échéant.

Les réclamations de propriété intellectuelle par un tiers ou le défaut ou l’incapacité du Groupe à protéger ses droits de propriété intellectuelle pourraient diminuer la valeur de la marque du Groupe et affaiblir sa position concurrentielle.

La société EOZ a assigné, le 21 septembre 2016, la Société en contrefaçon de brevet (au sujet de la fabrication d’un type de clavier). Au jour de la publication du présent rapport financier annuel, le litige s’est soldé par une transaction conventionnelle d’un montant de 240 000 euros en date du 16 décembre 2021.

Cependant, afin de limiter les risques susvisés, la Société commence toujours un projet de R&D par une analyse de l’état de l’art, et notamment une revue des brevets existants qui pourraient avoir un rapport avec le projet, notamment dans le but de toujours s’assurer que, si elle parvient à lever les verrous technologiques identifiés, la Société disposera bien de la liberté d’exploitation de son innovation. Ensuite et après avoir obtenu l’homologation des brevets déposés, elle lance ses nouveaux produits et services sur le marché.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- le nombre de brevets déposés dans son secteur d'activité est très important, avec des niveaux de complexité technique importants sur des technologies proches, ce qui augmente la probabilité d'être confronté à des plaintes pour utilisation non autorisée de brevets de tiers ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (perte d'avantages compétitifs, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

Risques financiers

RISQUE SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent assurés grâce à des outils tels que l'augmentation de capital, l'aide publique à l'innovation (avance remboursable BPI), le Crédit Impôt Recherche, le Crédit d'Impôt Innovation et l'emprunt bancaire.

La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement et la commercialisation de ses produits. La Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher des sources de financement en particulier via le recours à des financements bancaires permettant un effet de levier, via l'émission d'instruments financiers classés en passifs financiers ou via l'émission d'actions nouvelles.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait notamment devoir limiter le développement de nouveaux produits ou retarder ou renoncer à la commercialisation sur de nouveaux marchés.

Par ailleurs, dans la mesure où la Société lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société met en œuvre les démarches pour obtenir les financements nécessaires au développement de son activité ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (freins dans le développement des activités de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

1.8.2 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité.

Le montant des charges supportées par la Société au titre de l'ensemble des polices d'assurance s'élevait à 128 K€ pour l'exercice clos aux 31 décembre 2020 et 157 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Les principales polices de la Société, souscrites auprès de compagnies d'assurance, sont les suivantes :

Nature de l'assurance	Garanties principales
Transport de marchandises	Achats approvisionnements Ventes Propre compte
Bâtiments	Dommages matériels aux biens assurés Pertes de loyers et/ou pertes d'usage/pertes financières Frais et pertes (incluant honoraires d'expert assuré, frais de déblais, de gardiennage) Responsabilités
Flotte automobile	Flotte entreprise Missions ponctuelles avec utilisation du véhicule personnel
Multirisques	Incendies et risques annexes Vol Bris de glace Bris de machines Pertes d'exploitation
Responsabilité civile professionnelle	Dommages avant livraison, pendant et après Défense Recours
Global secure	Assistance déplacements collaborateurs
Hommes clés	Garantie Décès-Invalidité Absolue et Définitive (IAD) Accident/Maladie Garantie Invalidité Permanente Totale
Responsabilité civile	Mandataires sociaux Administrateurs
Vol de données/ piratage et cyber-attaque	Violation de données personnelles Atteinte à des données confidentielles Perte d'exploitation Cyber-responsabilités Virus

La synthèse détaillée des polices souscrites est présentée à la section 4.8 du document de base de la Société, disponible sur le site internet de la Société.

1.9 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

1.9.1 LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du Groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières, et
- d'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

1.9.2 ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- en fin d'année, un budget détaillé est préparé pour l'exercice suivant par la direction générale. Ce budget est ensuite présenté au Conseil d'administration.
- Une réunion mensuelle du Comité de direction a pour but de suivre et de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une situation mensuelle de certains indicateurs clés et à une clôture semestrielle de ses comptes consolidés complets. Ces opérations sont réalisées par le cabinet d'expertise comptable qui accompagne la Société depuis sa création.

Un expert-comptable intervient pour préparer la liasse fiscale, les comptes consolidés ainsi que la liasse de consolidation en normes IFRS. Les comptes sont ensuite contrôlés par les commissaires aux comptes et arrêtés par le Conseil d'administration.

Normes applicables

D'une manière générale, l'ensemble des options comptables de la Société est défini par la direction puis fait l'objet d'une discussion avec les commissaires aux comptes. Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes IFRS. Les états financiers de la Société sont établis conformément aux règles françaises.

1.10 ELEMENTS DU RAPPORT DE GESTION PRESENTES DANS D'AUTRES PARTIES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Les éléments du rapport de gestion sont repris intégralement au travers de différentes sections de ce document :

- politique de couverture de risques de taux et de change, et facteurs de risques – section 3.6.2 du chapitre relatif aux états financiers consolidés ;
- informations relatives au gouvernement d'entreprise – section 2.1 du chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- tableau des résultats des 5 derniers exercices – section 4.4 du chapitre relatif aux comptes annuels de la Société ;
- informations sur le capital, l'actionnariat et les opérations sur les actions propres – section 2.4 du chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- état de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice – section 2.4.10 du chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, le présent rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- de la composition, du fonctionnement et des pouvoirs du Conseil ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- de la rémunération des mandataires sociaux ;
- des conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale ;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Depuis le mois de juin 2018, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext. Le Code est consultable sur le site internet www.middleNext.com.

Par ailleurs, conformément à la recommandation R22 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code, et déclare en avoir fait la revue à l'occasion de l'établissement du présent rapport.

Toutes les recommandations du code ont été étudiées et la Société s'y conforme ou apporte des explications circonstanciées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, en complément des informations figurant au présent rapport, l'état d'application des recommandations du Code de référence est le suivant :

Recommandations du Code MiddleNext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X (1)		
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil		X(2)	
R4 : Information des membres du Conseil	X		
R5 : Formation des membres du Conseil	X (3)		
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités	X		
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	X (4)		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R10 : Choix de chaque administrateur	x		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	X		
R12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X		
R14 : Relations avec les « actionnaires »	X (5)		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X (6)		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X		
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X (7)		
R22 : Revue des points de vigilance	X		

- (1) Conformément à la recommandation R2 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2022 a décidé de mettre en place une procédure de révélation et de suivi des conflits d'intérêts qui consiste en ce que le secrétaire en charge de l'établissement du procès-verbal du Conseil d'administration, au début de chaque réunion du Conseil d'administration visant à arrêter les comptes annuels, pose ouvertement la question à tous les administrateurs afin de savoir s'ils se trouvent ou non en situation de conflit d'intérêts et de leur rappeler leur devoir, le cas échéant, de s'abstenir de participer aux délibérations ou au vote. En cas de doute sur la présence ou non d'un conflit d'intérêts, les administrateurs non concernés pourront délibérer et voter à main levée sur la nécessité de faire sortir de la salle l'administrateur en situation de conflit d'intérêts. En cas d'égalité, l'administrateur indépendant aura une voix prépondérante. Outre le renforcement de la révélation de ces conflits, et afin également d'en assurer le suivi, le Conseil d'administration délibèrera annuellement afin de réaliser un état des lieux sur l'existence de tels conflits d'intérêts et le cas échéant de les gérer. Cette procédure a été insérée à l'article 9.4 du règlement intérieur du Conseil d'administration.
- (2) Le Conseil d'administration est composé d'une seule administratrice indépendante (Madame Lydie Delebarre) depuis l'arrivée à échéance du mandat de Madame Cécile Vacher lors de l'assemblée générale du 24 juin 2021, mais la Société n'exclut pas de proposer la nomination d'un deuxième administrateur indépendant, à l'avenir, afin de se conformer à la recommandation R3 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021.
- (3) Conformément à la recommandation R5 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2022 a décidé de mettre en place un plan de formation des administrateurs qui consiste à (i) accorder à tous les administrateurs qui en feraient la demande au maximum 3 jours de formation au cours de leur mandat sur des thématiques financières et juridiques spécifiques, et (ii) organiser annuellement une visite d'un ou plusieurs sites du groupe Cogelec pour les former et les sensibiliser à l'activité opérationnelle de la Société. Dans ce cadre, un article 11 a été inséré dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.
- (4) Conformément à la recommandation R8 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, le Conseil d'administration, réuni le 30 mars 2022 a décidé que le Conseil se réunira en formation de comité RSE aussi souvent que cela sera nécessaire, et au moins une fois par an, (ii) que le Conseil sera présidé à cette occasion par Monsieur Patrice Guyet et (iii) de modifier l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration.
- (5) Conformément à la recommandation R14 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2022 a porté une attention particulière aux votes négatifs et a analysé les votes des actionnaires minoritaires sur les résolutions de l'assemblée générale réunie le 24 juin 2021.

(6) Conformément à la recommandation R15 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, le Conseil d'administration réuni le 26 avril 2022 a pris connaissance du rapport transmis par la direction des ressources humaines de la Société sur la politique engagée en matière d'égalité professionnelle et salariales mais aussi en matière de diversité et d'équité, notamment au regard de l'équilibre hommes-femmes et des résultats obtenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il a procédé aux vérifications et moyens mis en œuvre au sein de la Société pour atteindre l'équilibre hommes-femmes et l'équité mise en place au sein de la Société.

(7) Aucune attribution n'a été réalisée à ce jour.

2.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé depuis le 24 juin 2021 de quatre membres comme suit :

Prénom, Nom, fonction	Membre Indépendant	Date de 1ère nomination	Echéance du mandat	Comité stratégique	Expérience et expertise apportée
Roger LECLERC, Président	Non	23 avril 2018	2024		Président Directeur général depuis la création de la Société Recherche et développement
Lydie DELEBARRE	Oui	23 avril 2018	2023	Présidente	Membre de comité de direction Finances, Audit et gestion des risques Restructuration d'entreprise Fusion-acquisition
Patrick FRUNEAU	Non	23 avril 2018	2022	Membre	Expertise Technique Recherche et développement
Patrice GUYET	Non	23 avril 2018	2023		Production et Finances

Tableau relatif à la composition du Conseil d'administration et des Comités, conformément à la recommandation R3 du Code MiddleNext mis à jour en septembre 2021. La durée maximale des mandats est de 3 ans. Certains administrateurs ont été nommés pour une durée plus courte, dans le respect des dispositions statutaires de la Société, afin de permettre un échelonnement des mandats conformément à la recommandation R11 du Code MiddleNext mis à jour en septembre 2021.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Roger Leclerc a été renouvelé pour une durée de 3 ans lors de l'assemblée générale du 24 juin 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et son mandat de Président Directeur général renouvelé pour toute la durée de son mandat d'administrateur par le Conseil d'administration réuni le 24 juin 2021.

Le mandat de Madame Cécile Vacher est arrivé à échéance lors de l'assemblée générale du 24 juin 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et n'a pas été renouvelé à cette occasion.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2021 PAR CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Société	Fonction/ Mandat
Roger LECLERC	COGELEC SA	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
	COGELEC DEVELOPPEMENT	Président
	INTRATONE GMBH	Président
	INTRATONE UK	Président
	INTRATONE BV	Président
	SRC	Président de HRC, président de SRC
	HRC	Président
	SCI La Crume	Gérant
Lydie DELEBARRE	COGELEC SA	Administratrice
Patrick FRUNEAU	COGELEC SA	Administrateur
Patrice GUYET	SC PRONOIA	Gérant

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Lydie DELEBARRE est, depuis l'arrivée à échéance du mandat de Cécile VACHER à l'occasion de l'assemblée générale du 24 juin 2021 la seule administratrice indépendante du Conseil. Elle remplit les cinq critères d'indépendance au sens du Code MiddleNext.

La Société n'exclut pas de proposer la nomination d'un deuxième administrateur indépendant à l'avenir, afin de se conformer à la recommandation R3 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, laquelle recommande que le Conseil comporte au moins deux administrateurs indépendants.

ABSENCE DE CONDAMNATIONS POUR FRAUDE

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres des organes d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Mission du Conseil

Les missions du Conseil d'administration sont conformes avec l'article L. 225-35 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration :

- nomme et révoque le Président et le Directeur général, fixe le montant de leur rémunération, ainsi que l'étendue et la durée de leurs pouvoirs ;
- nomme les membres des comités spécialisés qui lui sont rattachés ;
- examine et valide les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- étudie et valide les plans mis en place face aux principaux risques de la Société, ainsi que les plans de contrôle interne, suit régulièrement l'activité et la performance de la Société et s'assure de la transparence dans la communication des informations ;
- met en place et contrôle les limitations de pouvoir des dirigeants mandataires sociaux.

Fonctionnement du Conseil

En conformité avec la recommandation R9 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur dont la dernière mise à jour a été approuvée le 30 mars 2022. Le règlement intérieur est consultable sur le site internet de la Société.

Conformément à la recommandation R1 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités et obligations qui lui incombent, notamment au moment de sa nomination, par la remise qui lui est faite du règlement intérieur rappelant l'ensemble des droits et devoirs des membres du Conseil, les modalités de fonctionnement de ce dernier ainsi que les règles de déontologie qu'ils se doivent d'appliquer.

MISSIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou que la législation l'impose et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni à cinq reprises.

Le taux de participation moyen constaté au cours des cinq réunions qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2021 a été de [100] %. Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation du Président, au siège social. Par ailleurs, et conformément à la recommandation R6 du Code Middlednext mis à jour en septembre 2021, les membres du Conseil échangent entre eux régulièrement et de manière informelle hors cadre des réunions.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil a notamment examiné et approuvé les comptes semestriels et annuels, autorisé la tacite reconduction du contrat de prestation de services conclu avec la société HRC S.A.S., renouvelé le mandat de Président Directeur général de Monsieur Roger Leclerc, autorisé le Président Directeur Général à conclure un avenant au contrat de crédit-bail immobilier conclu le 25 février 2015 avec BATIROC BRETAGNE-PAYS DE LOIRE et CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE en vue de la réalisation de travaux d'extension de l'ensemble immobilier situé à Mortagne-sur-Sèvre, décidé de supprimer le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations et de créer un comité stratégique.

CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont convoqués par courrier électronique (et prévenus préalablement téléphoniquement). Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est transmis par mail préalablement à la réunion.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à la recommandation R4 du Code MiddleNext mis à jour en septembre 2021, et selon les conditions spécifiées dans le règlement intérieur, les membres du Conseil reçoivent, préalablement aux réunions, les documents nécessaires à leur mission dans des délais suffisants, et des situations d'exploitation leur sont régulièrement envoyés.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

Les procès-verbaux des réunions de Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et leur approbation est effectuée au cours du Conseil suivant.

2.1.2 LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a constitué en son sein un comité stratégique et a décidé de se réunir, au moins une fois par an, en formation de comité de RSE. Le comité stratégique et la réunion en formation de comité RSE sont destinés à améliorer son fonctionnement et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Comité stratégique

Le 7 décembre 2020, les actions Cogelec ont été transférées du marché réglementé d'Euronext Paris vers le marché Euronext Growth Paris, de sorte que depuis cette date, la Société n'est pas soumise à l'obligation de constituer un comité d'audit, conformément aux dispositions des articles L. 823-19 et L. 823-20 du Code de commerce. Par ailleurs, la réglementation dite du *say on pay* relative à la rémunération des mandataires sociaux n'est également plus applicable à la Société en raison du transfert susvisé rendant la réunion du comité des nominations et des rémunérations moins nécessaire.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 juin 2021, a décidé de supprimer ces deux comités et de modifier l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration afin de créer un cadre juridique permettant la constitution d'un comité stratégique.

Le comité stratégique a pour mission de soutenir et d'accompagner la stratégie de l'entreprise concernant des projets de court, moyen ou long terme. Il présente au Conseil d'administration les rapports, études ou autres investigations qu'il a mis en œuvre et formule le cas échéant tout avis ou recommandation, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier les suites qu'il entend y donner.

Le comité stratégique est composé de deux membres, Monsieur Patrick Fruneau et Madame Lydie Delebarre, cette dernière étant désignée en qualité de présidente du comité, pour toute la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité stratégique se réunit selon les termes de l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration, aussi souvent que nécessaire sur convocation de son Président.

Mise en place de réunions du Conseil d'administration en formation de comité RSE

Conformément à la recommandation R8 du Code Middledenext mis à jour en septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place des réunions du Conseil d'administration en formation de comité RSE, sans création d'un comité *ad hoc* dans la mesure où le Conseil est restreint et ne compte que 4 administrateurs depuis le 24 juin 2021.

Le Conseil d'administration se réunit en formation de comité RSE afin de réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Le Conseil d'administration réuni en formation de comité RSE, a pour Président Monsieur Patrice Guyet qui, bien que n'ayant pas la qualification d'administrateur indépendant dispose d'une parfaite connaissance de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit en formation de comité RSE selon les termes de l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration, aussi souvent que cela sera nécessaire, et au moins une fois par an.

2.1.3 LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE

La Direction générale apporte ses compétences au Conseil d'administration dans l'élaboration et le suivi de la stratégie validée en Conseil. Elle met tout en œuvre pour la bonne gestion de l'entreprise et la réalisation du budget validé par le Conseil d'administration.

Le Président Directeur Général

Lors de la séance du Conseil d'administration du 23 avril 2018, il a été décidé de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que le Code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Par ailleurs, le règlement intérieur liste un certain nombre d'opérations pour lesquelles le Président Directeur Général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil comme suit:

- prendre ou céder toutes participations directes ou indirectes de la Société, dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupements et organismes, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, lorsque l'exposition financière de la Société excède cinq millions d'euros (5.000.000 €) pour l'opération considérée ;
- consentir tous apports, échanges, portant sur des biens, titres ou valeurs (à l'exclusion de tout apport en compte courant par la Société à ses filiales), pour un montant excédant cinq millions d'euros (5.000.000 €) ;
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis, pour un montant excédant un million d'euros (1.000.000 €) ;

- toute opération d’acquisition ou de cession d’immeubles dont le montant excède trois millions d’euros (3.000.000 €) ;
- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances par la Société, ou autoriser à cet effet les filiales de la Société, pour un montant excédant cinq millions d’euros (5.000.000 €) ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances, pour un montant excédant un million d’euros (1.000.000 €) ;
- consentir toutes garanties, cautions et avals pour un montant excédant un million d’euros (1.000.000 €).

Le Comité de direction

Le Comité exécutif se doit avant tout de mettre en œuvre la vision et la stratégie de l’entreprise. Il est bien entendu l’instance où les décisions, guidées par cette vision, sont prises afin d’optimiser la gestion et la croissance de l’entreprise. Il permet à la fois de traiter les sujets importants nécessitant des décisions de direction, des sujets de communications stratégiques, l’occasion de remonter et descendre de l’information structurante, mais aussi une réunion d’analyse synthétique des chiffres clés des directions et des projets.

Depuis le 1er avril 2021, Il est composé de 7 membres :

- Victor d'ALLANCE, International Development Manager;
- Eric BUBLEX, Directeur des opérations;
- Xavier BENAITEAU, Responsable industriel;
- Laurent CARMELLE, Directeur du programme Recherche & Développement;
- Roger LECLERC, Président Directeur général ;
- Norbert MARCHAL, Responsable de la recherche avancée et des projets mécatroniques;
- Véronique POCHET, Directrice Financière.

2.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS

2.2.1 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS

Rémunérations attribuées au Président Directeur Général, Roger Leclerc

	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2020	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2021
Fixe	300 K €	300 K€
Variable	Néant	Néant
Exceptionnelle	Néant	Néant
Total	300 K €	300 K €

Les objectifs de performance (EBITDA d'au moins 10M€) conditionnant l’activation de la part variable de Roger Leclerc n’ont pas été atteints. Par conséquent, la part variable n’a pas été activée en 2021.

2.2.2 REMUNERATION DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'administration

	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2020	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2021
Roger Leclerc	Néant	Néant
Lydie Delebarre	11 K €	11 K €
Patrick Fruneau	Néant	Néant
Patrice Guyet	Néant	Néant
Total	20 K €	11 K€

Aux termes de la 6^{ème} résolution de l'assemblée générale du 24 juin 2021, les actionnaires de la Société ont fixé à 20.000 euros le montant de la rémunération globale des administrateurs à répartir entre les membres du Conseil d'administration et/ou des comités ad hoc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Lors de sa réunion du 20 avril 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer la répartition suivante sur le conseil du Comité des nominations et des rémunérations (encore constitué à cette date) au titre de l'exercice 2020 :

- Lydie Delebarre, présidente du Comité d'audit constitué à cette date : 11 K€
- Cécile Vacher, présidente du Comité des nominations et des rémunérations constitué à cette date : 9 K€

Monsieur Patrick Fruneau, administrateur et actionnaire, ne bénéficie d'aucune rémunération en tant que mandataire social.

2.3 AUTRES ELEMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.3.1 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET LES FILIALES DE LA SOCIETE

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice 2021 entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

2.3.2 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Une convention réglementée a été conclue au cours de l'exercice 2021. Il s'agit de la convention conclue entre COGELEC et la société HRC S.A.S., le 23 avril 2018 et tacitement renouvelée sur autorisation préalable du Conseil d'administration le 18 avril 2019, le 21 avril 2020 et le 20 avril 2021. Il s'agit d'une convention au titre de laquelle la société HRC S.A.S. fournit des prestations de services commerciales et techniques.

Aucune autre convention réglementée, conclue au cours d'un exercice antérieur et dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice, n'est en vigueur au sein de la Société.

2.3.3 ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'inscription en compte des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation.

Les Assemblées sont tenues et délibèrent conformément à la loi et aux règlements.

Par ailleurs, les dirigeants se tiennent à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient échanger ou obtenir des informations en dehors des Assemblées générales, conformément à la recommandation R14 du Code MiddleNext mis à jour en septembre 2021. Le Conseil d'administration porte également une attention particulière et analyse annuellement, la manière dont s'est exprimée la majorité des actionnaires minoritaires lors de l'assemblée générale annuelle.

2.3.4 ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE ET MODIFIES EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE

La Société a conclu un contrat de partenariat et de services « machine to machine » avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR) le 18 octobre 2011, modifié ensuite par plusieurs avenants.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition du Groupe des cartes SIM et les services qui y sont associés, afin d'équiper les produits commercialisés par le Groupe, en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément

aux conditions tarifaires prévues par le contrat. Le contrat assure une couverture géographique sur plus de 50 zones géographiques, en plus de la France.

Le contrat a été conclu pour une durée initiale expirant le 31 décembre 2012. Il se renouvelle depuis par tacite reconduction par période de 12 mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Le contrat prévoit également plusieurs cas de résiliation à la main de SFR (ex : mauvaise utilisation des cartes SIM, terme ou retrait des autorisations d'établissement et d'exploitation de SFR, liquidation judiciaire, faible taux de réalisation des objectifs par la Société, changement de contrôle de la Société ou prise de participation dans la Société par un concurrent de SFR).

2.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.4.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021, le capital social s'établit à 4.004.121,60 euros composé de 8.898.048 actions d'une valeur nominale de 0,45 euro, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

	01/01/2021	31/12/2021
Nombre d'actions	8 898 048	8 898 048
Dont actions à droit de vote simple	3 550 670	3 550 105
Dont actions à droit de vote double	5 347 378	5 347 943
Nominal en €	0.45€	0.45€
Capital en euros	4 004 122	4 004 122

2.4.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice 2021, la Société n'a procédé à aucune opération capitalistique.

2.4.3 STRUCTURE DU CAPITAL ET NOMBRE DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021				
Répartition du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droit de vote	% du droit de vote
SAS SRC⁽¹⁾	5 347 065	60,09 %	10 694 130	75,77 %
PUBLIC	3 144 326	35,33 %	3 145 184	24,23 %
SAS HRC⁽²⁾	20	0,02 %	40	0,00 %
COGELEC²	406 637	4,56 %	0	0,00 %
TOTAL	8 898 048	100 %	13 839 354	100 %

(1) Société par actions simplifiée au capital social de 2 808 326 €, dont le siège social est situé au 370 rue de Maunit, 85290 Mortagne-sur-Sèvre, immatriculée au RCS de la Roche-sur-Yon sous le numéro 802 817 585.

(2) Société par actions simplifiée au capital social de 5.050.618 €, dont le siège social est situé à Chambrette, 85130 Les Landes-Genusson, immatriculée au RCS de la Roche-sur-Yon sous le numéro 451 628 309. L'associé majoritaire de la société HRC est Roger LECLERC (94,63 %).

2.4.4 DÉTENTION ET CONTROLE

A ce jour, le contrôle de la Société est assuré par la société SRC, elle-même détenue intégralement par la société Cogelec Développement. La Société n'a pas mis en place de mesures particulières en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

L'application des recommandations du Code MiddleNext et notamment la composition du comité stratégique assure la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

2.4.5 TRANSACTIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et à l'article 19 du règlement UE n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, il est précisé qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants de la Société, ou une personne liée, sur le titre COGEELEC au cours de l'exercice 2021.

2.4.6 PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 22 juillet 2021 entre les sept associés de la société Cogelec Développement. Les principales stipulations de ce pacte sont décrites dans la décision de l'AMF en date du 21 juillet 2021 sous le numéro 221C1838.

2.4.7 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

A la connaissance de la Société, aucun engagement collectif de conservation d'actions Cogelec n'est en vigueur à ce jour.

2.4.8 SEUILS DE PARTICIPATION

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.

2.4.9 DELEGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIERE D'EVOLUTION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité au 31 décembre 2021 en matière d'augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée générale du 24 juin 2021 a conféré au Conseil d'administration certaines délégations l'autorisant à augmenter le capital de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi :

Objet	Date Assemblée générale	Durée de la délégation	Plafond/Limite	Utilisation faite de ces délégations
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	24 juin 2021	18 mois	5.000.000 € 10% du capital social	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société	24 juin 2021	26 mois	2.300.000 € *	Néant
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	24 juin 2021	26 mois	2.300.000 € *	Néant
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes**	24 juin 2021	18 mois	2.300.000 € *	Néant

Objet	Date Assemblée générale	Durée de la délégation	Plafond/Limite	Utilisation faite de ces délégations
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	24 juin 2021	26 mois	2.300.000 € *	Néant
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	24 juin 2021	26 mois	1% du capital social *	Néant
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers	24 juin 2021	18 mois	Les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de cette délégation pourront conduire la Société à doubler son capital	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	24 juin 2021	38 mois	10% du capital social	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	24 juin 2021	38 mois	10% du capital social	Néant
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	24 juin 2021	26 mois	L'augmentation du capital social pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques que le Conseil d'administration appréciera	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	24 juin 2021	24 mois	10% du capital social par périodes de 24 mois	Néant

*le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 2.300.000 € (13^{ème} résolution de l'assemblée générale du 24 juin 2021).

**définition de la catégorie de personnes : (i) des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers, investissant à titre habituel ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 5 millions d'euros dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs de la sécurité et/ou des nouvelles technologies, ou (ii) des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, ou (iii) des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité, ou (iv) ou les créanciers détenant des créances liquides, exigibles ou non, sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en actions de la Société et pour lesquels le Conseil d'administration de la Société jugerait opportun de compenser leur créance avec des actions de la Société.

2.4.10 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ECOULE

La Société a mis en place un plan d'épargne entreprise.

La Société ayant dépassé le seuil des 50 salariés, une participation des salariés légale est calculée sur la base des résultats de l'exercice.

3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2021

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

3.1 BILAN CONSOLIDE

3.1.1 ACTIF

A C T I F	Notes	31/12/2021	31/12/2020 *
Immobilisations incorporelles	3.6.7.1	6 857	7 649
Immobilisations corporelles	3.6.7.2	11 794	9 569
Autres actifs financiers	3.6.7.3	550	454
Autres actifs non courants	3.6.7.4	5 804	4 663
Actifs d'impôts non courants	3.6.7.5		
Total actif non courant		25 006	22 334
Stocks et en-cours	3.6.7.6	15 293	13 218
Créances clients et comptes rattachés	3.6.7.7	11 904	11 310
Autres actifs courants	3.6.7.7	3 104	2 855
Actifs d'impôts courants	3.6.10.1	147	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6.7.8	18 779	12 056
Total actif courant		49 226	39 505
TOTAL ACTIF		74 232	61 840

3.1.2 PASSIF

P A S S I F	Notes	31/12/2021	31/12/2020 *
Capital social	3.6.7.9 et 3.5	4 004	4 004
Primes d'émission	3.5	18 551	18 551
Autres éléments du résultat global	3.5	-327	189
Réserves consolidées part du groupe	3.5	-12 167	-8 277
Résultat consolidé part du groupe	3.5	-3 280	-4 020
Capitaux propres part du groupe	3.5	6 782	10 447
Réserves consolidées part des minoritaires	3.5		
Résultat consolidé part des minoritaires	3.5		
Capitaux propres part des minoritaires	3.5		
Total capitaux propres		6 782	10 426
Emprunts et dettes financières	3.6.7.10	20 607	10 642
Provisions pour engagements de retraite	3.6.7.12	690	766
Autres provisions à long terme	3.6.7.13	1 830	937
Autres passifs non courants	3.6.7.15	26 007	22 143
Passifs d'impôts non courants	3.6.7.5	343	145
Total passif non courant		49 477	34 633
Emprunts et dettes financières	3.6.7.10	3 834	3 942
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.6.7.15	5 412	4 287
Autres passifs courants	3.6.7.15	8 727	8 530
Passifs d'impôts courant	3.6.10.1		
Total passif courant		17 973	16 759
TOTAL PASSIF		74 232	61 840

* Les montants 2020 ont été retraités suite à l'application de la décision de l'IFRS IC sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service.

3.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.6.8.1	51 549	40 431
Autres produits de l'activité		5	5
Achats consommés	3.6.8.2	-19 278	-15 173
Charges de personnel	3.6.8.3	-18 060	-16 030
Charges externes	3.6.8.4	-8 977	-8 170
Impôts et taxes		-541	-652
Dotations / Reprises amortissements	3.6.7.1 et 3.6.7.2	-4 157	-3 955
Dotations / Reprises provisions et dépréciations		232	-262
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 327	1 142
Autres produits et charges opérationnels courants	3.6.8.5	236	692
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		2 335	-1 972
Autres produits et charges opérationnels	3.6.8.6	-4 904	-594
RESULTAT OPERATIONNEL	3.6.4.25	-2 569	-2 566
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		22	20
Coût de l'endettement financier brut		-224	-175
Coût de l'endettement financier net	3.6.4.25 et 3.6.8.7	-203	-155
Autres produits et charges financiers	3.6.8.7	416	-196
Charges d'impôt	3.6.10.1	-923	-1 104
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-3 280	-4 020
Part du groupe		-3 280	-4 020
Part des minoritaires			
RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION	3.6.4.26	-0,3862	-0,4671
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION	3.6.4.26	-0,3862	-0,4671

3.3 ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT DE LA PERIODE	-3 280	-4 020
Eléments recyclables en compte de résultat		
Ecart de conversion	-389	222
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres		
Eléments non recyclables en compte de résultat		
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-22	11
Ecart actuariel	84	-44
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-327	189
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-3 606	-3 832
Part du groupe	-3 606	-3 832
Part des minoritaires		

3.4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE			
Résultat net des activités poursuivies	3.2	-3 280	-4 020
	3.6.7.1-3.2-3.3		
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-3.7-3.12-3.13	5 104	4 124
Reprises de subventions	3.6.8.5	-579	-717
Part des produits constatés d'avance repris au résultat	3.6.7.15	-2 850	-2 272
Plus et moins-values de cessions	3.6.9.1	1 531	646
Ecart de change sur réciprocity		-417	220
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-491	-2 019
Coût de l'endettement financier net	3.6.8.7	203	155
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3.6.9.2	747	799
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		459	-1 065
Impôts versés	3.6.9.3	-647	-2 335
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- Autres actifs non courants	3.6.7.4	-1 139	-554
- Stocks	3.6.9.4	-2 049	-2 697
- Clients	3.6.9.5	-573	-1 512
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions)	3.6.9.6	-234	-701
- Autres passifs non courants	3.6.9.7	3 864	2 733
- Fournisseurs	3.6.9.8	1 350	1 239
- Autres passifs courants	3.6.9.9	3 588	4 320
Total		4 808	2 827
Flux net de trésorerie généré par l'activité		4 620	-574
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	3.6.9.10	-4 789	-4 261
Cessions d'immobilisations	3.6.9.11	12	32
Variation des prêts et avances consenties	3.6.9.12	-99	-156
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-4 876	-4 385
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	3.5		
Augmentation de capital en numéraire	3.5		
Actions propres	3.5	-64	-1 595
Emissions d'emprunts	3.6.9.13	11 228	4 999
Remboursements d'emprunts	3.6.7.14	-4 041	-3 578

Coût de l'endettement financier net	3.6.8.7	-203	-155
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		6 920	-330
VARIATION DE LA TRESORERIE		6 664	-5 288
Trésorerie d'ouverture		12 056	17 371
Trésorerie de clôture	3.6.7.8	18 763	12 056
Variation des écarts de conversion		-43	27
Variation de la trésorerie		6 664	-5 288

3.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes	Autres éléments du résultat global	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres groupe
Au 31 décembre 2019	4 004	18 551	-159	-3 681	-2 862	15 853	0	15 853
Mouvements :								
Affectation résultat N-1			159	-3 022	2 862			
Actions propres				-1 595		-1 595		-1 595
Ecarts actuariels			-33			-33		-33
Ecart de change			222			222		222
Résultat consolidé					-4 020	-4 020		-4 020
31 décembre 2020	4 004	18 551	189	-8 298	-4 020	10 426	0	10 426
Impact changement de méthode IAS 19				21		21		21
Au 31 décembre 2020	4 004	18 551	189	-8 277	-4 020	10 447	0	10 447
Mouvements :								
Affectation résultat N-1			-189	-3 832	4 020			
Actions propres				-59		-59		-59
Ecarts actuariels			+62			62		62
Ecart de change			-389			-389		-389
Résultat consolidé					-3 280	-3 280		-3 280
Au 31 décembre 2021	4 004	18 551	-327	-12 167	-3 280	6 782	0	6 782

L'augmentation de capital du 13 juin 2018, liée à l'introduction en Bourse de la Société, a généré une nouvelle prime d'émission d'un montant de 20 110 K€, sur laquelle sont venus s'imputer les frais d'IPO nets d'IS pour un montant de 1 558 K€.

Les actions propres sont retraitées conformément à la note 3.6.7.9.

3.6 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

3.6.1. PRESENTATION DU GROUPE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS

3.6.1.1 Information relative à la Société et à son activité

La société COGELEC est une Société Anonyme (SA). Les comptes IFRS comprennent la société mère COGELEC et ses filiales.

Adresse du siège social : 370 rue Maunit, Mortagne-sur-Sèvre (85290), France.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 433 034 782

COGELEC est un fabricant français d'interphones téléphoniques et de solutions de contrôle d'accès dans l'habitat collectif et individuel. La Société est organisée de façon à apporter la meilleure offre globale à ses clients et à développer de nouveaux produits, en investissant dans la recherche-développement.

La société COGELEC et ses filiales est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

Dans le cadre de son développement à l'export, le 4 décembre 2017, la société COGELEC a souscrit au capital de la société INTRATONE GmbH. Son siège est à Düsseldorf et la société a été immatriculée le 28 décembre 2017. Le 12 février 2018, la société COGELEC a souscrit au capital de la société INTRATONE UK Limited dont le siège est à Londres. Le 29 octobre 2018, la société COGELEC a souscrit au capital de la société INTRATONE BV dont le siège est à Amsterdam. Ces sociétés ont été créées dans le but de faciliter la commercialisation des produits INTRATONE à l'international. Elles sont pour le moment en phase de lancement et ont généré 5.7 M€ de pertes consolidées sur 2021 ainsi réparties :

- INTRATONE GMBH : - 3.5 M€
- INTRATONE UK : - 1.3 M€
- INTRATONE BV : - 0.9 M€

La filiale allemande INTRATONE GmbH a recours à l'exemption concernant la publication de ses comptes annuels 2021 comme prévu à l'article 37 de la Directive Comptable Unique n° 2013/34/EU qui a été transposée en Allemagne en 2015.

3.6.1.2 Evènements marquants au cours de l'exercice 2021

Il est rappelé qu'en 2020, la performance du Groupe Cogelec avait été impactée par la crise mondiale et par le confinement national décrété sur la période de mars à mai 2020. Cette crise avait eu pour effet de freiner la croissance de 2020. Cogelec avait mesuré les impacts sur les principaux agrégats des comptes sociaux de Cogelec en comparant les ventes de matériel sur la période de mars à mai 2020 à la même période sur 2019.

Il en était ressorti que le chiffre d'affaires de l'année 2020 de Cogelec SA avait été impacté pour environ -2,9 M€ et la marge directe associée de -1.6 M€.

En raison de la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 encore très critique en début d'année 2021, la Société a souscrit en avril 2021 un contrat de prêt garanti par l'État (PGE) à hauteur de neuf millions d'euros afin de maintenir son niveau de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe n'avait pas sollicité de report de ses échéances sociales et fiscales et de crédit.

Il est à noter que certains pays d'Europe, en particulier l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont été plus largement impactés par les différents confinements sur le début de l'exercice 2021.

Dans son communiqué du 22 juillet 2021, le Groupe a annoncé la réalisation effective de l'entrée de RAISE Investissement au capital de S.R.C, structure de contrôle de Cogelec, en tant que partenaire financier minoritaire.

RAISE Investissement détient désormais 35% du capital et des droits de vote de Cogelec Développement, laquelle détient l'intégralité du capital de S.R.C.

L'entrée de RAISE Investissement au capital du Groupe Cogelec s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec les dirigeants du Groupe Cogelec pour soutenir activement sur le long terme ses perspectives de développement en France et à l'international.

À la suite du lancement de Kibolt sur le second trimestre de l'exercice 2021, de premières expériences clients ont démontré tout le potentiel du produit en même temps qu'une nécessité d'ajuster certaines fonctionnalités. Gérée via une application, la clé intelligente universelle Kibolt permet un accès sécurisé à toutes les portes équipées. Pour assurer les nouveaux développements du produit, préserver la base clients et capitaliser sur le large potentiel de marché, le Groupe a décidé en septembre 2021 de suspendre la commercialisation de l'actuelle génération Kibolt. La nouvelle génération de Kibolt devrait être disponible en septembre 2022.

Au 31 décembre 2021, le groupe a constaté dans ses comptes sociaux et consolidés une perte nette de 3,542 M€ liée à l'arrêt de la version 1 de la clé Kibolt qui s'explique par :

- la mise au rebut des stocks à hauteur de 2,07 M€,
- par la sortie des éléments d'actifs incorporels correspondant aux frais de développement de la version 1 pour 0,955 M€ diminué d'une reprise d'amortissement de 0,169 M€ et
- par la mise au rebut de machines et de moules dédiés à la version 1 pour 0,542 M€. La majeure partie de ces coûts a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courant ».

Afin de financer le développement commercial de ses filiales, la société Cogelec a consenti une avance de 5,5 M€ au titre de 2021 soit un montant cumulé de 22,6 M€ au 31 décembre 2021.

3.6.1.3 Synthèse et perspectives

La stratégie se confirme par l'accélération de la croissance au regard de l'exercice précédent, alors même que l'international ne représente qu'une part peu substantielle de chiffre d'affaires. La France porte la performance annuelle du Groupe grâce, en partie, à la commercialisation de nouveaux produits innovants tels que la platine à boutons. La poursuite de la conquête des territoires des filiales du Groupe et la présence renforcée de la Société sur son marché d'origine offre au Groupe un fort potentiel de développement sur l'exercice à venir.

Le déploiement de solutions GSM, plus adaptée à un marché en recherche de performance d'ordre économique et surtout d'ordre écologique conforte la Société sur le choix stratégique de l'entreprise et sur les solutions d'offre globale GSM proposées par COGELEC pour l'avenir.

Conformément aux valeurs qui ont permis de développer le groupe COGELEC, le Groupe continuera d'élaborer et de créer des innovations qui accompagneront le monde du contrôle d'accès tout en veillant à préserver, chaque jour davantage, l'humain et l'environnement, qui sont une priorité.

Pour l'exercice 2022, COGELEC ambitionne une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 10 %. Le lancement de la seconde génération de la clé Kibolt prévu à la rentrée 2022 devrait soutenir cette croissance. COGELEC prévoit également une amélioration de l'EBITDA consolidé sur l'année pleine.

S'agissant de la guerre en Ukraine, COGELEC ne subit pas d'impact direct (Pas de filiale et d'activité en Ukraine). Pour autant, le Groupe COGELEC pourrait être impacté par les conséquences indirectes de cette guerre, notamment en cas d'inflation générale des prix.

3.6.2 APPRECIATION DES FACTEURS DE RISQUE

COGELEC peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, COGELEC met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de COGELEC est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

- *Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture.

En ce qui concerne les créances clients, la Société évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients. Il est précisé que le poste clients se compose d'un très grand nombre de factures de petits montants répartis sur de nombreux tiers différents. Cette configuration tend à limiter le risque en question.

- *Risque de liquidité*

La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 18 763 K€ au 31 décembre 2021.

La trésorerie disponible est placée essentiellement sur (i) des comptes bancaires et (ii) des comptes de placements à court terme (comptes à terme) très liquides et facilement convertibles à une échéance inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps de 12 mois.

Un risque significatif en matière de liquidités serait que les clients concernés demandent en même temps la résiliation de leurs contrats d'abonnements prépayés et exigent le remboursement des sommes perçues d'avance par la Société (PCA). La probabilité d'occurrence de ce risque est cependant jugée faible par la Société.

- *Risque de change*

La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats.

Le Groupe est exposé aux risques de change dans le cadre de ses achats de composants aux États-Unis et en Asie (achats effectués en dollars). Ces achats en devises s'élèvent à 10.5 M\$ en 2021 contre 6.6 M\$ en 2020.

Le Groupe n'a pas pris à ce stade de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Il fait pour le moment tous ces achats en dollars en spot.

- *Risque de taux d'intérêt*

Au 31 décembre 2021, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de volatilité de taux d'intérêt dans la mesure où la Société est endettée à taux fixes.

- *Risque de marché*

Les risques financiers de marché (risques sur actions propres) sont suivis par un prestataire externe. Pour le détail des opérations de l'exercice, voir note 6.7.9.

3.6.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 2021

La guerre en Ukraine déclarée fin février 2022 déstabilise l'économie mondiale et les marchés financiers. Le groupe n'exerce pas d'activité dans les pays concernés et n'est pas directement impacté à ce jour sans qu'il soit possible de chiffrer avec précision les incidences potentielles du fait de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise.

Le Groupe est très attentif à la situation et aux conséquences éventuelles sur ses activités en France et en Europe.

3.6.4 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

3.6.4.1 Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes, arrêtés par le conseil d'administration le 26 avril 2022, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2020 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après.

3.6.4.2 Principe de préparation des états financiers

Les comptes IFRS du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des unités de crédits projetés, les emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti (voir note 6.11.3).

3.6.4.3 Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration.

3.6.4.4 Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2021.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2021

- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2
- Amendements à IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Normes, amendements de normes et interprétations publiés mais non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- Amendements à IAS 16 – Produit antérieur à l'utilisation prévue
- Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires - Coûts d'exécution des contrats
- Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel
- Amendements à IFRS 16 – Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021
- IFRS 17 – Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 17 – Modification d'IFRS 17
- Améliorations annuelles (cycle 2018-2020) - Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2018-2020 (Normes concernées : IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41)

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

3.6.4.5 Méthode de consolidation

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

3.6.4.6 Utilisation de jugements et d'estimations affectant les actifs et les passifs

La Direction de la société revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Celles-ci constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments de produits et de charges et d'actif et de passif. Ces estimations ont une incidence sur les montants de produits et de charges et sur les valeurs d'actifs et de passifs. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- L'évaluation des immobilisations incorporelles liées aux développements (se référer aux notes 6.6.1 et 6.7.1)
- L'évaluation des stocks (se référer aux notes 6.4.11 et 6.7.6)
- L'évaluation des provisions pour engagement de retraites (se référer aux notes 6.4.15 et 6.7.12)
- Les provisions pour charges (se référer aux notes 6.4.16 et 6.7.13)
- Le crédit impôt recherche (se référer à la note 6.4.19).

3.6.4.7 Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant

Conformément à la norme IAS 1, la Société présente ses actifs et passifs en distinguant les éléments courants et non courants :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant.
- Les provisions au passif entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en passifs non courants.
- Les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

3.6.4.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de frais de développement et d'immobilisations en cours. Les immobilisations en cours sont constituées de dépenses réalisées pour des projets non encore activés.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés dans la mesure où les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés :

- Faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux différents projets.

Les frais de développement activés sont des frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi des coûts par projet. La quote-part du crédit d'impôt recherche lié aux projets activés est retraitée en produits constatés d'avance.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à inclure d'intérêts dans les coûts de développement.

La Société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que la Société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque la Société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies à la note 6.6.1.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la Société, sur une durée de cinq ans, à compter du lancement de leur commercialisation.

Les immobilisations incorporelles sont aussi constituées de coûts d'obtention du contrat. Conformément à la norme IFRS 15, ces coûts liés à des contrats comprenant des prestations sur plusieurs exercices, sont capitalisés et amortis sur la durée de chaque contrat.

Enfin, les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels et licences, amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat de location soit une durée allant de 2 à 4 ans.

3.6.4.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux terrains et constructions, aux installations et agencements générales, à des matériels et outillages, aux matériels de transport, de bureau et d'informatique, et au mobilier. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Des composants ont été identifiés pour l'ensemble immobilier. Chaque composant a été amorti sur une durée d'utilisation appropriée :

- | | |
|-----------------------------|--------|
| – Gros œuvre : | 35 ans |
| – Bardage : | 20 ans |
| – Installations générales : | 15 ans |
| – Agencements : | 10 ans |

Pour les autres immobilisations corporelles, les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| – Installations générales et aménagements : | 2 à 10 ans |
| – Matériels et outillages : | 1 à 10 ans |
| – Matériels de transport : | 2 à 5 ans |
| – Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| – Matériel informatique : | 2 à 5 ans |
| – Mobilier : | 3 à 10 ans |

Concernant les droits d'utilisation, ils sont amortis sur la durée du contrat de location soit une durée allant de 2 à 7 ans.

Les plans d'amortissements et les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revus chaque année.

3.6.4.10 Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

La revue de l'évaluation des actifs non courants (actifs incorporels et actifs corporels) est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du groupe, associés à la détermination d'une valeur terminale (actualisation des flux de trésorerie à l'infini).
- Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels et corporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les mêmes principes que ceux détaillés ci-dessus.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés.

Les pertes de valeur sont constatées lorsqu'il apparaît que la valeur comptable d'un actif est notablement supérieure à sa valeur recouvrable.

3.6.4.11 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, sous déduction des frais de commercialisation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.6.4.12 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation ou une perte sur créance irrécouvrable est comptabilisée en résultat net. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement de créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées.

Les créances comprennent des créances liées à des contrats de location de matériels aux clients.

Les créances disposent d'une nature commerciale et à ce titre, le groupe a opté pour les mesures de simplifications applicables au calcul de la provision pour pertes attendues et préconisées par la norme IFRS 9.

L'ensemble des créances à plus d'un an sont présentées en autres actifs non courants.

3.6.4.13 Les actifs et passifs financiers

Les actifs financiers

Les actifs financiers comprennent des prêts, des parts bancaires et des dépôts et cautionnements.

Le Groupe applique les normes IAS 32, IFRS 9 et IFRS 7. La norme IFRS 9 définit deux catégories d'actifs financiers :

- les actifs financiers en juste valeur dont les variations sont comptabilisées soit au compte de résultat s'ils sont détenus à court terme, soit en capitaux propres s'ils correspondent à un investissement à long terme ;
- les actifs financiers comptabilisés au coût amorti tels que les prêts et créances.

En tout état de cause, la société COGEELEC évalue au coût les actifs financiers déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

Les passifs financiers

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

3.6.4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de comptes de placements à court terme (comptes à terme) très liquides et facilement convertibles sur une durée inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

3.6.4.15 Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations de la société COGEELEC en matière de pension, complément de retraite et indemnité de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables en France. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Il n'y a pas d'avantage au personnel concernant les sociétés étrangères.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement de la Société au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante :

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2021	31/12/2020
Référence taux d'actualisation	Taux IBOXX corporate AA + 10 ans	
Taux d'actualisation	0,87%	0,34%
Table de mortalité	INSEE 2014-2016	INSSE 2010-2012
Progression des salaires	4% dégressif	4% dégressif
Taux de turn-over	3,00%	2,44%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

La nouvelle position adoptée par l'IFRIC en juin 2021 constitue un changement de méthode. L'IFRIC considère que, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté, ce serait les dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment du départ. Comme il s'agit d'une application rétrospective, COGELEC a recalculé ses engagements au 31 décembre 2020 qui s'élèvent à 766 K€ contre 794 K€ dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2020. Le différentiel, soit 21 K€ net d'impôt différé, impacte positivement les capitaux propres au 31 décembre 2020 qui passent donc de 10 426 K€ à 10 447 K€. Dans le même temps, les provisions pour engagements de retraite passent de 794 K€ à 766 K€ et les passifs d'impôts non courants de 137 K€ à 145 K€.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages reposent principalement sur le régime à cotisations définies (régime général).

Dans le cadre de ce régime, la Société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Autres avantages à long terme

La Société a mis en place un plan d'épargne entreprise. Les avantages à court terme incluent notamment l'accord de participation suivant la formule légale qui est calculée sur la base du résultat fiscal. Les médailles du travail sont négligeables. Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont provisionnées.

Il n'existe pas d'autres avantages à long terme accordés au sein du groupe.

3.6.4.16 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Un passif éventuel est fondé sur une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Un passif éventuel est aussi une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car d'une part, il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et d'autre part, le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Conformément à la norme IAS 37, la Société est amenée à constituer une provision pour « service après-vente » (SAV). Les coûts de SAV ont été provisionnés sur la base de la durée de garantie des produits, soit de 3 à 10 ans selon les produits. Les taux servant au calcul ont été déterminés sur la base des coûts observés sur les 5 dernières années et ont été rapportés au chiffre d'affaires de l'année de vente des produits concernés par les dépenses de SAV engagées. Les coûts engagés comprennent des coûts de main d'œuvre et des pièces détachées.

3.6.4.17 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture de manière définitive et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les taux d'impôt retenus sont les suivants :

	31/12/2021	31/12/2020
Taux France	25,825 %	25,825 %
Taux Allemagne	31,225 %	31,225 %
Taux Royaume-Uni	19,000 %	19,000 %
Taux Pays-Bas	15,000 %	15,000 %

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

Ils sont présentés de manière compensée au bilan du Groupe et justifiés au moyen d'une preuve d'impôt (voir 6.10.1).

Dans le compte de résultat, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est incluse dans la ligne Charges d'impôt.

3.6.4.18 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires sont constatés lorsque le Groupe s'acquitte d'une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis à un client. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de l'actif.

Les produits des activités de la Société correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises et déduction faites des ventes intragroupes.

Les prestations de maintenance portent sur des durées supérieures à 12 mois. Ces prestations font ainsi l'objet d'une comptabilisation à l'avancement, de façon linéaire dans le temps puisque les coûts sont engagés sur cette périodicité.

Les ventes de matériels engendrent une comptabilisation du produit à la date de livraison. Il est considéré que c'est à cette date que le client a accepté les caractéristiques du bien livré. Une créance est comptabilisée lorsque les biens sont livrés, c'est-à-dire au moment où la contrepartie est inconditionnelle, car seul l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible.

Il existe 2 types de produits :

1/ Les ventes de matériels immédiatement constatées en résultat.

Pour cette typologie de contrats, chaque livraison est considérée comme une obligation de prestation distincte dont la comptabilisation est effectuée à la date de la livraison.

Les contrats dont il est fait objet sont :

- Les contrats de ventes de matériels aux distributeurs.
- Les ventes de matériels associées aux offres Prépayées. Ces matériels correspondent à la platine, la centrale de gestion et au module de transmission de données.
- Les revenus liés aux contrats de location financement dans le cadre des contrats « offres globales » (voir commentaires détaillés au point i) ci-après).

2/ Les contrats de prestations de services.

Le chiffre d'affaires des Services est représenté par 3 grandes familles :

- a. **Les offres prépayées** : l'ensemble du matériel accompagnant ces offres est vendu aux clients de COGEELEC. Ces offres sont conclues soit dans le cadre de contrôle d'accès sans interphonie (offres dites prépayés data) soit dans le cadre d'un contrôle d'accès associé à de l'interphonie (offres prépayés voix). Ces offres sont facturées en une seule fois pour une durée de 10 ou 15 ans (parfois moins). Lorsque COGEELEC vend des « kits prépayés », la société comptabilise séparément la vente de matériel à son prix de vente et la prestation de services qui s'y rattache.

Le chiffre d'affaires relatif à la part matériel est comptabilisé immédiatement en résultat, à la date de livraison.

La prestation de services comprend notamment les accès aux applications web de gestion développées par COGEELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires...

Les prestations de services liées à ces offres sont comptabilisées à l'avancement de façon linéaire sur la durée du contrat, car les coûts sont stables d'un exercice à l'autre et ceci conformément à IFRS 15.

b. Les offres d'abonnement :

Ces offres comprennent :

- i. Des offres globales d'abonnement : elles recouvrent la location des matériels (platines, etc.) et la prestation de services. Ces offres globales sont avec engagement à durée déterminée ou indéterminée. La prestation de services comprend notamment la mise à disposition d'un module de transmission, la maintenance du matériel loué, ainsi que les accès aux applications web de gestion développées par COGEELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires...

Le matériel loué est traité comme un contrat de location financement conformément à IFRS 16 (les paiements actualisés couvrant la juste valeur du bien loué). Ainsi un produit est comptabilisé en chiffres d'affaires matériel à la date de livraison pour un montant correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les prestations de services liées à ces offres sont comptabilisées à l'avancement de façon linéaire sur la durée du contrat, car les coûts sont stables d'un exercice à l'autre et ceci conformément à IFRS 15.

- ii. Des offres d'abonnement classique : Depuis 2017, ces offres sont sans engagement et à durée indéterminée (Offre dite Classique). Le chiffre d'affaires relatif à la part matériel (platines, ...) est comptabilisé immédiatement en résultat, à la date de livraison.

La prestation de services comprend notamment la mise à disposition d'un module transmission, la maintenance du matériel loué, ainsi que les accès aux applications web de gestion développées par COGEELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires...

Les prestations de services liées à ces offres sont comptabilisées à l'avancement de façon linéaire sur la durée du contrat, conformément à IFRS 15.

iii. Des offres d'abonnement mixtes (offre Jumbo) :

Ces offres sont conclues pour une durée indéterminée sans période d'engagement. Une partie du matériel est vendue au client (platines...). Le chiffre d'affaires relatif à cette part matériel est comptabilisé immédiatement en résultat, à la date de livraison. Une autre partie notamment le Tableau d'affichage est mis à disposition du client et demeure la propriété de COGEELEC.

La prestation de services comprend notamment la mise à disposition d'un module de transmission, la maintenance du matériel loué, ainsi que les accès aux applications web de gestion développées par COGELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires...

Les prestations de services (incluant la mise à disposition du tableau d'affichage) liées à ces offres sont comptabilisées de façon linéaire sur la durée du contrat conformément à l'IFRS 15 en cohérence avec les couts supportés.

L'ensemble de ces offres d'abonnement constitue un business récurrent pour COGELEC. Les obligations non remplies au titre des offres à durée déterminée ou indéterminée avec un engagement de durée sont présentées dans le tableau ci-après. Les obligations de prestations qui restent à remplir correspondent aux services que le Groupe est tenu de fournir aux clients pendant la durée ferme restante du contrat.

Les offres à durée illimitée sans engagement ou à engagement échu constituent une part significative du portefeuille potentiel de COGELEC mais par définition, ne figurent pas dans les obligations non remplies mentionnées ci-dessus.

- c. **Les autres prestations** : elles comprennent des prestations de SAV par exemple, ou toutes autres prestations de services n'entrant pas dans le cadre des offres mentionnées ci-dessous.

Le chiffre d'affaires est explicité au point 6.8.1.

Les actifs sur contrats sont transférés en créances clients lorsque ce droit à paiement devient inconditionnel. Les passifs sur contrats sont relatifs aux paiements d'avance reçus des clients du Groupe, pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation de prestations de maintenance.

Les postes d'actifs et de passifs sur contrats sont expliqués aux points 6.7.4, 6.7.7 et 6.7.15.

Trois types de chiffres d'affaires seront constatés sur les prochains exercices :

- Les obligations non remplies au titre des offres à durée déterminée ou indéterminée avec un engagement de durée
- Le chiffre d'affaires déjà facturé et encaissé sur les contrats offres prépayées en portefeuille (actuellement en produits constatés d'avance)
- Le chiffre d'affaires à facturer et à encaisser en provenance des contrats sans engagement ou à engagement échu non résiliés à date.

Le tableau ci-dessous ne présente que le CA provenant des offres prépayées et des obligations non remplies des offres avec engagement

Types de contrats	Précisions	Note	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà
Contrats Offres Globales	CA restant à facturer sur prestations de services	3.6.4.18	2 955	943	713	555	438	274	33
Contrats Offres Prépayées	Produits Constatés d'Avance	3.6.7.15	27 747	2 753	2 758	2 715	2 670	2 593	14 258
Total			30 703	3 695	3 471	3 270	3 108	2 867	14 291

Pour l'établissement de ce tableau, il est retenu la durée résiduelle des contrats avec engagement, soit :

- Premium : 5 et 10 ans.
- Prépayés : 15 ans.

La Société engage des coûts pour l'obtention de contrats, sous forme de commissions. Les commissions liées à la vente de matériels sont comptabilisées immédiatement en charges et les commissions liées aux prestations de service sont classées en actifs incorporels.

	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs brutes	739	679
Amortissements	401	293
Valeurs nettes	339	387

Les commissions sont amorties sur une durée de 5 ou 10 ans, en conformité avec la durée des contrats auxquels elles se rapportent. Il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs.

3.6.4.19 Subventions

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Selon la norme IAS 20, les subventions liées à des actifs sont des subventions publiques dont la condition principale est qu'une entité répondant aux conditions d'obtention doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs à long terme.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique pour les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts que les subventions sont censées compenser. Ainsi, les subventions liées à des actifs, sont présentées au bilan en produits différés et amorti sur la même durée que l'immobilisation subventionnée.

La Société bénéficie également de crédit impôt recherche et de crédit impôt à l'innovation. Ces sommes sont constatées en subvention dans le résultat au même rythme que les amortissements des frais de développement liés à chaque projet.

Ces subventions sont enregistrées en produits différés.

3.6.4.20 Contrats de location

Selon la norme IFRS 16, est considéré comme un contrat de location, tout contrat, donnant le droit d'utiliser un actif identifié pour une période de temps donnée en échange d'un paiement périodique.

Preneur

Pour le preneur, la norme IFRS 16 ne fait plus de distinction entre les contrats de location financement et les contrats de locations simples. Les contrats de location sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux de financement que les banques accorderaient pour chacun des contrats. Les taux oscillent entre 0.15% et 0.75% selon l'échéance des contrats et les sommes à financer.

Les droits d'utilisation des immobilisations incorporelles & corporelles sont amortis sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif.

Les coûts d'entrée et les durées d'amortissement sont explicités aux points 6.4.8 et 6.4.9.

Comme l'autorisent les textes, par mesure de simplification, le Groupe a fait le choix de ne pas retraiter les contrats qui ont une durée inférieure à 12 mois, ainsi que ceux qui ont une valeur inférieure à 5 000 \$.

Bailleur

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont présentés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

La comptabilisation de produits financiers s'effectue sur la base d'un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours d'investissement net du bailleur dans le contrat de location-financement.

3.6.4.21 Endettement financier net

Les dettes financières long terme comportent d'une part les emprunts contractés auprès des établissements de crédit et d'autre part les emprunts comptabilisés en contrepartie de la reconnaissance à l'actif d'un droit d'utilisation dans le cadre de contrats de location. Ces dettes long terme sont classées en passifs non courants pour leur part à plus d'un an et sont valorisées au coût amorti à la clôture selon la méthode du taux d'intérêt effectif, avec un amortissement des frais d'émission, lorsque ces frais sont significatifs. Toutes ces dettes sont à taux fixe à la date de clôture.

Les dettes financières court terme comprennent la part à court terme des emprunts à long terme ainsi que les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme.

L'endettement financier net est composé des emprunts définis ci-dessus diminués des disponibilités et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts et autres dettes financières compensés par les revenus sur comptes à terme.

3.6.4.22 Conversion des opérations en devise

Les éléments inclus dans les états financiers sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie de présentation de la société COGEELEC.

Selon IAS 21, les éléments monétaires des entités consolidées en monnaies étrangères sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires sont évalués au coût historique en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a été comptabilisée initialement. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de conversion résultant de ce traitement sont comptabilisés en résultat sauf ceux relatifs aux éléments non monétaires, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.6.4.23 Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel ne suit la performance qu'au niveau de l'ensemble du groupe ; l'application de la norme IFRS 8 a conduit la Société à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel.

3.6.4.24 Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, d'une prime d'émission, de réserves et du résultat. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant à la Société dans les résultats consolidés accumulés nets des distributions de dividendes.

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés ; aucun charge ou produit résultant de l'annulation n'affecte le compte de résultat.

Les intérêts minoritaires sont définis comme la part du résultat ou des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue soit directement par la société COGEELEC, soit indirectement par l'intermédiaire d'une autre filiale contrôlée par COGEELEC.

3.6.4.25 Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente son compte de résultat par nature.

Coûts d'achats et sous-traitance

Le coût d'achats et sous-traitance est essentiellement constitué :

- des achats de composants, et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage et les tests des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;

Marge brute

La marge brute est un indicateur défini par COGEELEC comme le chiffre d'affaires augmenté des autres produits de l'activité, diminué des achats consommés, et corrigé de la production stockée.

L'indicateur est présenté à la note 6.10.5.

EBITDA

L'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation & Amortisation) est un indicateur défini par COGEELEC comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises.

L'indicateur est présenté à la note 6.10.5.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents (résultat opérationnel courant) ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles (résultat opérationnel non courant).

L'indicateur est présenté à la note 2.

Coût de l'endettement financier net

L'ensemble des charges et produits résultant de l'endettement financier net de la période (cf note 6.8.7), représente le coût du financement global de l'entreprise, hors coût de fonds propres.

3.6.4.26 Modalités de calcul du résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. La Société ne dispose pas d'instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice 2021, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est de :

	Nombre d'actions ordinaires	Actions propres	Nombre d'actions ordinaires hors actions propres
Au 31/12/2021	8 898 048	-406 637	8 491 411

3.6.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sauf mention expresse, les pourcentages des droits de votes sont identiques à la part détenue dans le capital.

Périmètre 2021

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
COGELEC	IG	100,00 %	100,00 %	MORTAGNE SUR SEVRE	France
INTRATONE GMBH	IG	100,00 %	100,00 %	DÜSSELDORF	Allemagne
INTRATONE UK	IG	100,00 %	100,00 %	LONDRES	Royaume-Uni
INTRATONE BV	IG	100,00 %	100,00 %	AMSTERDAM	Pays-Bas

Périmètre 2020

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
COGELEC	IG	100,00 %	100,00 %	MORTAGNE SUR SEVRE	France
INTRATONE GMBH	IG	100,00 %	100,00 %	DÜSSELDORF	Allemagne
INTRATONE UK	IG	100,00 %	100,00 %	LONDRES	Royaume-Uni
INTRATONE BV	IG	100,00 %	100,00 %	AMSTERDAM	Pays-Bas

3.6.6 DEPRECIATION DES ACTIFS

3.6.6.1 Dépréciation des actifs non financiers

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie définie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée à 5 ans et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2021 est de 14%.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Pour les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe et entre deux dates s'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré la nécessité de déprécier 156 K€ d'actifs incorporels et 21 K€ d'actifs corporels, dont 47 K€ impactent le résultat de l'exercice.

3.6.6.2 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

3.6.7 BILAN

3.6.7.1 Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations incorporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	14 102	1 408	2 247	17 757
Acquisitions	625	332	1 082	2 040
Cessions		-13	-618	-631
Virement de poste à poste	1 178	54	-1 232	
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2020	15 905	1 780	1 479	19 165
Acquisitions	447	206	1 421	2 074
Cessions	-1 687	-20	-24	-1 731
Virement de poste à poste	382	-48	-334	
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2021	15 046	1 919	2 542	19 507

Variation des amortissements des immobilisations incorporelles (en K€)

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	8 758	794		9 552
Dotations	1 636	212		1 847
Reprises		-13		-13
Dépréciations	130			130
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2020	10 523	992		11 516
Dotations	1 571	290		1 861
Reprises	(732)	-20		-752
Dépréciations	26			26
Virement de poste à poste	37	(37)		
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2021	11 425	1 225		12 650

Variation des immobilisations incorporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	5 344	614	2 247	8 205
Au 31 décembre 2020	5 382	788	1 479	7 649
Au 31 décembre 2021	3 622	694	2 542	6 857

Les durées d'utilité retenues pour amortir les immobilisations incorporelles identifiables sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Frais de recherche et développement 5 ans

Suite aux difficultés techniques rencontrées en cours d'exercice sur le projet du canon électronique intégré, le groupe a mis au rebut 955 K€ de frais de développement.

Au 31 décembre 2021, les immobilisations incorporelles en cours concernent différents projets dont la mise en service est prévue dans les 2 ans à venir. Il s'agit notamment des projets Intracode Version Saillie sur la base d'une platine à boutons, Sonnette + Carillon et Kit Villa Lite dont les mises en service sont prévues courant 2022. Par ailleurs, les immobilisations incorporelles en cours intègrent le site web Kihome.

Au 31 décembre 2021, la Direction a réalisé des tests de valeur conformément à la norme IAS 36, qui l'ont conduit à identifier des pertes de valeur sur ses immobilisations incorporelles issues de développement pour un montant de 156 K€ dont 26 K€ de dépréciations affectent le résultat de l'exercice. Ainsi, le projet Bouton de sortie pour Personne à Mobilité Réduite est entièrement déprécié au 31 décembre 2021.

Les flux sur les immobilisations incorporelles comptabilisées conformément à IFRS 16 sont les suivants :

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2019		33	33
Acquisitions		199	199
Cessions		-13	-13
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
Au 31 décembre 2020		219	219
Acquisitions		70	70
Cessions		-20	-20
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
Au 31 décembre 2021		269	269

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2019		19	19
Dotations		29	29
Reprises		-13	-13
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
Au 31 décembre 2020		35	35
Dotations		82	82
Reprises		-20	-20
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
Au 31 décembre 2021		97	97

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2019		14	14
Au 31 décembre 2020		184	184
Au 31 décembre 2021		172	172

3.6.7.2 Immobilisations corporelles

Variation des immobilisations corporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	213	4 574	4 988	3 208	257	13 240
Acquisitions		523	712	694	1 652	3 580
Cessions				-215	-39	-254
Virement de poste à poste			340		-296	44
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2020	213	5 097	6 040	3 687	1 574	16 610
Acquisitions		1 179	407	579	2 999	5 163
Cessions			-1 243	-350	-5	-1 598
Virement de poste à poste			850	29	-923	(44)
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2021	213	6 276	6 054	3 944	3 645	20 132

Variation des amortissements des immobilisations corporelles (en K€)

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019		1 055	2 746	1 281		5 082
Dotations		475	833	800		2 108
Reprises				-193		-193
Virement de poste à poste			44			44
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2020		1 530	3 624	1 887		7 041
Dotations		527	941	828		2 297
Reprises			-685	-292		-978
Dépréciations			21			21
Virement de poste à poste				-44		-44
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2021		2 057	3 901	2 379		8 337

Variation des immobilisations corporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	213	3 519	2 241	1 928	257	8 157
Au 31 décembre 2020	213	3 567	2 416	1 800	1 574	9 569
Au 31 décembre 2021	213	4 218	2 153	1 565	3 645	11 794

Au cours de l'exercice 2021, la Société a signé un nouveau bail commercial à Paris afin de créer un show-room, ce qui explique l'évolution du poste constructions. Par ailleurs, les travaux engagés dans le cadre de l'extension de l'usine basée à Mortagne-sur-Sèvre ont été financés par un organisme de crédit-bail pour 3,2 M€ dont 1 M€ avait été engagé sur l'exercice précédent par Cogelec SA. La mise en service de l'usine étant prévue pour le 1^{er} semestre 2022, les travaux apparaissent en immobilisations en cours au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, la Société a mis au rebut du matériel Kibolt pour un montant de 0,5 M€.

Enfin, en lien avec les tests de valeur réalisés par la Direction conformément à la norme IAS 36, les immobilisations corporelles se rapportant au projet Bouton de sortie pour Personne à Mobilité Réduite ont été dépréciées pour 21 K€.

Les flux sur les immobilisations corporelles comptabilisées conformément à IFRS 16 sont les suivants :

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	213	4 574	25	1 453		6 265
Acquisitions		523		382		904
Cessions				-214		-214
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2020	213	5 097	25	1 621		6 956
Acquisitions		1 179		425	1 008	2 611
Cessions				-347		-347
Virement de poste à poste					2 225	2 225
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2021	213	6 276	25	1 698	3 233	11 444

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019		1 055	24	424		1 503
Dotations		475	1	488		964
Reprises				-192		-192
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2020		1 530	25	720		2 275
Dotations		527		533		1 060
Reprises				-292		-292
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2021		2 057	25	961		3 044

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	213	3 519	1	1 030		4 762
Au 31 décembre 2020	213	3 567		901		4 681
Au 31 décembre 2021	213	4 218		737	3 233	8 400

3.6.7.3 Autres actifs financiers

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Autres titres immobilisés ⁽¹⁾	200	200
Prêts ⁽²⁾	38	40
Dépréciation des prêts ⁽²⁾	-38	-38
Dépôts et cautionnements ⁽³⁾	350	252
TOTAL	550	454

(1) Parts sociales bancaires

(2) Prêt DIAMO pour 38 K€

(3) Les dépôts et cautionnements correspondent à des sommes versées sur emprunts BPI et des garanties sur loyers.

Les nouveaux dépôts correspondent au dépôt de garantie versé pour le show-room à Paris.

3.6.7.4 Autres actifs non courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Clients > 1 an	3 459	3 284
Dépréciation des clients	-92	-380
Charges constatées d'avance > 1 an	2 437	1 759
TOTAL	5 804	4 663

Détail des créances clients nettes de dépréciations

	31/12/2021	31/12/2020
Créances douteuses	110	456
Dépréciation des créances douteuses	-92	-380
Créances clients sur contrats de location	3 349	2 828
TOTAL	3 367	2 904

Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

La baisse du poste est expliquée par le solde de clients douteux en créances irrécouvrables sur la base de certificats d'irrécouvrabilité reçus sur l'exercice.

Charges constatées d'avance

Concernant les charges constatées d'avance, elles correspondent aux cartes SIM achetées dans le cadre des contrats d'offre globale (note 6.4.18). Ces achats sont étalés sur la durée de l'engagement, correspondant aux forfaits d'abonnement.

3.6.7.5 Impôts différés

	31/12/2021		31/12/2020	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires				
Activation déficits	793	170	362	85
C3S	62	16	44	11
Participation des salariés			147	38
Amortissements fiscaux	-84	-16	-77	-15
Provision pour démantèlement	-29	-6	-28	-5
Pensions	5	1	3	—
Retraitements				
Ecart de change sur réciprocité au bilan			106	20
Ajustement intercos	-2	-1		
Echanges avancés non retournés	14	3	18	4
Crédits bails IFRS 16	-673	-174	-544	-141
Locations simples IFRS 16	73	17	6	1
Contrats de location	-2 506	-615	-1 866	-471
Cessions internes immo CG-IT	3	1	17	4
Marges internes stocks CG-IT UK	9	2	263	68
Marges internes cartes SIM	23	7	13	3
Cession interne matériel démo aux filiales	51	12	15	3
Provision garantie clients	109	28	61	16
Alignement méthodes amortissements	21	3	8	1
Commissions apporteurs d'affaires	113	29	129	33
Dépréciation actions propres				
Engagements retraite	690	178	794	205
TOTAL	-1 327	-343	-532	-137

La preuve d'impôt figure au point 3.6.10.1.

Les déficits non activés, depuis l'origine des filiales, sont les suivants :

Société	31/12/2021
IT BV	3 779
IT GMBH	11 850
IT UK	6 384
Total	22 013

Selon IAS 12, le tax planning au 31 décembre 2021 montre l'échéance des impôts différés passifs :

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans an et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans an et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Déficits	150	36	21	13	0	572	793
C3S	62						62
Participation des salariés							
Amortissements fiscaux	-84						-84
Provision pour démantèlement	-29						-29
Pensions	5						5
Ajustement intercos	-2						-2
Échanges avancés non retournés	14						14
Crédits bails	123	131	144	161	183	-1 416	-673
Locations simples	14	17	13	10	11	9	73
Contrats de location	-798	-683	-536	-363	-126		-2 506
Cessions internes CG-IT	1	1	1	0	0		3
Marges internes stocks CG-IT UK	9						9
Marges internes cartes SIM	3	3	3	3	3	10	23
Cessions internes immo	15	15	10	7	4		51
Provision garantie clients	15	13	15	14	12	40	109
Alignement méthodes amortissements	-13	4	17	11	3		21
Commissions apporteurs d'affaires	29	30	24	18	10	3	113
Engagements retraite						690	690
TOTAL	-487	-434	-288	-126	99	-91	-1 327

3.6.7.6 Stocks et en cours

Variation des stocks et en-cours nets

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières et autres approvisionnements	8 369	7 164
En-cours de production	4 290	4 417
Produits intermédiaires et finis	3 083	2 363
Provision pour dépréciation	-450	-726
TOTAL	15 293	13 218

Evolution des provisions pour dépréciation	31/12/2021	31/12/2020
Valeur à l'ouverture	726	660
Augmentation	140	267
Diminution	-415	-201
Valeur à la clôture	450	726

Les matières premières et autres approvisionnements sont constitués de composants.

Les en-cours sont constitués de sous-ensembles (cartes électroniques, ...) destinés à être incorporés dans du matériel vendu ou incorporé dans des contrats.

Les produits finis comprennent des matériels (platines, télécommandes, modules, ...) qui sont vendus séparément ou qui sont incorporés dans une offre globale de contrats (matériels et prestations de services).

L'augmentation des stocks de matières premières s'explique d'une part, par l'augmentation des composants pour faire face à une éventuelle pénurie liée à la Covid-19 et d'autre part, par l'anticipation d'une hausse tarifaire.

L'augmentation du stock de produits finis est quant à elle justifiée par la volonté de satisfaire plus rapidement les demandes clients.

3.6.7.7 Créances clients et autres créances courantes

Créances

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients brutes	11 916	11 310
Provision pour dépréciation	-13	
TOTAL	11 904	11 310

Détail des créances clients nettes de dépréciations :

	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients ordinaires	10 283	9 881
Dépréciation des créances clients ordinaires	(13)	
Créances clients sur contrats de location	1 634	1 428
TOTAL	11 904	11 310

Autres actifs courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Prêts	2	3
Dépôts et cautionnements	5	1
Avances et acomptes versés	92	24
Créances sociales	66	44
Créances fiscales	1 533	1 413
Autres créances d'exploitation	510	534
Charges constatées d'avance	895	836
TOTAL	3 104	2 855

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des provisions calculées en fonction des possibilités effectives de recouvrement.

La hausse des créances fiscales est liée à la TVA déductible sur achats.

L'échéance des créances est présentée au tableau 3.6.11.2.

Les prêts sont détaillés comme suit :

Prêts	31/12/2021	31/12/2020
Prêts au personnel	2	3
TOTAL	2	3

Les autres créances sont détaillées comme suit :

Autres créances	31/12/2021	31/12/2020
Créance liée aux CIR et CII	379	493
Fournisseurs débiteurs et AAR	132	41
Débiteurs divers		
TOTAL	510	534

En actifs courants figurent les montants obtenus chaque année au titre des CIR et CII. Le montant de 2020 a été remboursé par l'Etat ; celui de 2021 reste à encaisser sur 2022.

Echéancier des créances clients

La ventilation des créances clients par échéance est la suivante :

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	Echues			
		Non échues	< 90j	>90j <6mois	> 6 mois
Créances clients (actifs non courants)	3 367	3 349			18
Créances clients (actifs courants)	11 904	8 965	2 799	43	96
TOTAL	15 270	12 314	2 799	43	114

3.6.7.8 Trésorerie et équivalents trésorerie

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à terme	6 950	5 500
Disponibilités	11 829	6 556
Total trésorerie de clôture	18 779	12 056
Découverts bancaires	-15	0
Total trésorerie nette de clôture	18 763	12 056

La trésorerie intègre des disponibilités et comptes à terme. Ces derniers sont classés en équivalents de trésorerie lorsqu'ils répondent à la définition de la trésorerie donnée par IAS 7. En conséquence, les comptes à terme dont le risque est négligeable et dont l'échéance de liquidité est faible, qui sont souscrits par la société COGELEC, sont classées en équivalents de trésorerie. Les comptes à terme peuvent être résiliés à tout moment.

3.6.7.9 Capital

Evolution du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de COGELEC est constitué de 8 898 048 actions, dont l'évolution au cours de l'exercice a été la suivante :

	01/01/2021	Augmentation	Réduction	31/12/2021
Nombre d'actions	8 898 048			8 898 048
dont actions ordinaires	3 550 963			3 550 963
dont actions à droit de vote double	5 347 085			5 347 085
Nominal en €	0,45			0,45
Capital en euros	4 004 122			4 004 122

Information sur le capital

Actionnariat de COGELEC

Détenteurs	Nombre d'actions	Pourcentages de détention
SAS H.R.C.	20	0,00%
SAS S.R.C.	5 347 065	60,09%
Flottant	3 550 963	39,91%
Total	8 898 048	100,00%

Gestion du capital et distribution de dividendes

Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu sur l'exercice 2021.

Actions propres

Conformément à l'approbation lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2018 du programme de rachat d'actions, COGELEC a procédé au rachat de 406 637 actions propres, pour un montant de 2 433 K€. Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

- Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2021 : 406 637 actions
- Valeur des actions propres détenues au 31/12/2021 : 2 432 555 €
- Nombre d'actions propres acquises sur l'année 2021 : 54 607 actions
- Valeur des actions propres acquises sur l'année 2021 : 438 598 €
- Nombre d'actions propres cédées sur l'année 2021 : 44 764 actions
- Valeur des actions propres cédées sur l'année 2021 : 375 040 €

3.6.7.10 Passifs financiers

Emprunts et dettes financières non courants / courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts bancaires	14 200	7 501
Dettes sur crédits-bails	4 571	1 833
Dettes sur locations simples	1 836	1 308
Emprunts et dettes financières non courants	20 607	10 642
Emprunts bancaires	2 301	2 804
Emprunts OSEO	3	
Intérêts courus non échus	15	4
Dettes sur crédits-bails	495	302
Dettes sur locations simples	1 020	832
Emprunts et dettes financières courants	3 834	3 942
TOTAL	24 441	14 584

Au cours de l'exercice 2021, la Société a souscrit un PGE d'un montant global de 9 M€ répartis sur 3 banques. Elle a fait le choix de bénéficier d'une année de différé supplémentaire par des avenants signés en février 2022, c'est pourquoi la dette est intégralement inscrite en non courante.

Par ailleurs, les travaux engagés dans le cadre de l'extension de l'usine basée à Mortagne-sur-Sèvre ont été refinancés par un organisme de crédit-bail. La mise en service de l'usine étant prévue pour le second trimestre 2022, la dette, qui s'élève à 3 233 K€ au 31 décembre 2021, est répartie sur la base de cette hypothèse.

Enfin, la Société a pris à bail un local à Paris pour en faire un show-room. La nouvelle dette associée est de 1 125 K€.

Flux des emprunts et dettes financières non courants / courants

Valeurs brutes	Emprunts bancaires	Emprunts Oseo	Intérêts courus non échus	Découverts bancaires	Dettes sur crédits-bails	Dettes sur locations simples	Dettes financières diverses	TOTAL
Au 31 décembre 2019	7 720	30	0	0	2 442	1 884	0	12 076
Nouveaux	4 995		4		0	1 103		6 102
Remboursements	-2 411	-30			-306	-831		-3 578
Variation de l'exercice								0
Ecart de change					0	-15		-15
Au 31 décembre 2020	10 305	0	4	0	2 136	2 140	0	14 584
Nouveaux	9 000		3		3 233	1 674		13 909
Remboursements	-2 804		-4		-302	-987		-4 098
Variation de l'exercice				15				15
Ecart de change					0	29		29
Au 31 décembre 2021	16 501	0	3	15	5 066	2 856	0	24 441

Durée des emprunts restant à courir au 31 décembre 2021

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2021							
Emprunts bancaires	2 301	3 604	4 120	3 209	2 508	759	16 501
Intérêts courus non échus	3						3
Découverts bancaires	15						15
Dettes sur crédit-bail	495	569	583	597	612	2 211	5 066
Dettes sur locations simples	1 020	780	437	260	209	149	2 856
Emprunts et dettes financières	3 834	4 953	5 140	4 066	3 328	3 120	24 441
Dettes fournisseurs	5 412						5 412
Dettes fiscales et sociales	3 468						3 468
Autres dettes	1 964						1 964
Produits constatés d'avance	3 296	3 257	2 965	2 796	2 669	14 319	29 303
Autres passifs	14 139	3 257	2 965	2 796	2 669	14 319	40 146
TOTAL	17 973	8 210	8 105	6 862	5 997	17 439	64 587

3.6.7.11 Analyse de l'endettement financier net

Evolution de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Partie à long terme des dettes financières	20 607	10 642
Partie à court terme des dettes financières	3 818	3 942
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	15	
Total dettes brutes	24 441	14 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 779	12 056
TOTAL ENDETTEMENT NET	5 662	2 528

Le détail des dettes brutes est présenté au point 3.6.7.10.

Financement du BFR

	31/12/2021		31/12/2020	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Stocks	15 293		13 218	
Créances nettes clients	15 270		14 214	
Dettes nettes fournisseurs		5 412		4 287
Créances et dettes sociales & fiscales		2 064		3 115
Autres créances & dettes		27 332		23 019
BFR		4 245		2 990
Financement du BFR	4 245		2 990	
Fonds de roulement	-14 519		-9 067	
Trésorerie	18 779		12 056	
Concours bancaires courants	-15		0	

En 2020 et 2021, la société dégage des ressources en fonds de roulement de l'ordre de, respectivement, 3.0 M€ et 4.2 M€ qui s'expliquent essentiellement par le poids des prépayés.

En 2021, avec un fonds de roulement de 14.5 M€, la trésorerie s'élève à 18.8 M€.

3.6.7.12 Provision pour engagement de retraite

Evolution de l'engagement

En milliers d'€	Engagements de retraite
Au 31 décembre 2019	606
Dotations	145
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	44
Au 31 décembre 2020	794
Impact changement méthode IAS 19	-28
Au 31 décembre 2020 après changement méthode	766
Dotations	8
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	-84
Au 31 décembre 2021	690

La nouvelle position adoptée par l'IFRIC en juin 2021 constitue un changement de méthode. L'IFRIC considère que, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté, ce serait les dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment du départ. Comme il s'agit d'une application rétrospective, COGELEC a recalculé ses engagements au 31 décembre 2020 qui s'élèvent à 766 K€ contre 794 K€ dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2020.

3.6.7.13 Autres provisions

En milliers d'€	Provision SAV	Provision pour impôts	Provisions pour litiges	TOTAL
Au 31 décembre 2019	676	52	315	1 043
Dotations	6	0	20	26
Reprises	-93	-39	0	-132
Variation de périmètre	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	589	13	335	937
Dotations	48	0	1 059	1 107
Reprises	-21	-13	-180	-214
Variation de périmètre	0	0	0	0
Au 31 décembre 2021	616	0	1 214	1 830

Suite à un contrôle fiscal, une provision pour impôts avait été constituée pour couvrir le montant du redressement au titre des exercices 2014 et 2015. La provision avait été réajustée au 31 décembre 2020 en fonction des paiements réalisés pour 39 K€. Etant prescrit, le solde de 13 K€ jamais appelé par les impôts a été soldé.

Les provisions pour litiges concernent des litiges prud'homaux et commerciaux.

Provision sur litige: Fin décembre 2021, COGELEC a dû résilier le marché confié à un contractant général pour la construction de l'extension de ses locaux, Cogelec ayant constaté l'arrêt de l'intervention de ses sous-traitants sur son site. En effet, cet arrêt de chantier faisait suite au non-paiement par le contractant général des travaux réalisés par les sous-traitants sur le site de Cogelec et qui n'étaient pas terminés à fin 2021. Compte tenu du contexte juridique complexe et de l'issue incertaine de cette affaire, le Groupe a constitué une provision pour risques de 1 059 k€ à fin 2021

3.6.7.14 Actifs et Passifs éventuels

Aucun actif ou passif éventuel n'a été constaté par la Société.

3.6.7.15 Dettes fournisseurs et autres dettes

Ventilation par nature des dettes fournisseurs et autres dettes

Dettes fournisseurs

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	5 232	3 873
Dettes d'immobilisations	180	414
TOTAL	5 412	4 287

Autres passifs non courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sociales et fiscales		
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	26 007	22 143
TOTAL	26 007	22 143
⁽¹⁾ dont		
Passifs de contrats sur prépayés	24 972	20 936
Passifs de contrats sur abonnements	23	
CIR et CII	987	1 171
Subventions d'investissement	25	36
	26 007	22 143

Pour le dénouement des PCA, voir note 3.6.11.2.

Autres passifs courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sociales et fiscales	3 468	4 500
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes	1 964	1 194
Produits constatés d'avance	3 296	2 835
TOTAL	8 727	8 530
dont passifs de contrats sur prépayés	2 753	2 278
dont reprise passifs de contrats prépayés	2 850	2 272
dont nouveaux passifs de contrats prépayés	7 360	5 567

La baisse des dettes sociales & fiscales est liée d'une part, à la baisse des éléments exceptionnels de rémunération à la clôture (ruptures conventionnelles et primes notamment au 31 décembre 2020) et d'autre part, à la baisse de la TVA.

La progression des autres dettes est quant à elle justifiée par la hausse des BFA.

3.6.8 COMPTE DE RESULTAT

3.6.8.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits et des services. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net de rabais, remises et ristournes éventuels et hors TVA et autres taxes.

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de matériels	37 830	28 995
Ventes de prestations de services	13 719	11 436
TOTAL	51 549	40 431

Les ventes de prestations de services intègrent 9 191 K€ de chiffres d'affaires abonnements dits « sans engagement ou avec engagement échu » en 2021 contre 6 967 K€ en 2020.

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 51,5 M€, en croissance de +27,5 % par rapport à 2020, toujours porté par le développement continu des ventes Intratone en France et par la forte dynamique commerciale en Europe. En France, l'activité enregistre une hausse de +25,5 % pour atteindre 45,2 M€. En Europe, cette hausse d'activité ressort à +43,6 % pour 6,3 M€. Le matériel a progressé de +30,5%, la marque Hexact ayant retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire.

Les abonnements continuent de croître à 13,7 M€ (+20,0 %) et représentent 27 % du chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année 2021. Le taux de résiliation reste quant à lui toujours très faible.

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
France	45 206	36 013
Export	6 342	4 417
TOTAL	51 549	40 431

Les ventes de matériels comprennent à la fois les ventes aux distributeurs (matériels seulement) et les composantes « ventes » de matériels (platines, etc.) des contrats d'offres globales de type Classique et Premium.

Ces ventes correspondent à des obligations de prestations comptabilisées à un moment précis correspondant à la date de livraison des matériels en question.

Les prestations de services comprennent de la maintenance et des services de gestion de sécurisation d'accès, lesquels incluent la mise à disposition d'une carte SIM, cela afin de donner accès aux services de gestion de contrôle d'accès (accès aux applications web développées en interne et mises à disposition des gestionnaires, formation de ces gestionnaires, assistance téléphonique, maintenance de ces applications, etc.).

Ces prestations de services constituent des obligations de prestations pluriannuelles comptabilisées à l'avancement, suivant les coûts engagés conformément à l'IFRS 15. Compte tenu de la structure et du rythme d'engagement des dépenses supportées pour assurer les prestations (dépenses stables d'un exercice à l'autre), la méthode d'avancement retenue correspond au montant du prix de transaction proratisé sur la durée du contrat (revenus constatés de façon linéaire sur la durée du contrat). Par ailleurs, le prix de transaction n'étant soumis à aucune variabilité, le degré d'incertitude sur le montant du chiffre d'affaires total et donc sur l'avancement à la date de clôture, est nul.

3.6.8.2 Achats consommés

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Achats de matières premières	-19 359	-14 560
Variation de stocks de matières premières	2 852	1 631
Achats de carte SIM	-2 411	-2 020
Achats non stockés	-782	-619
Transports sur achats	-110	-59
Production immobilisée	526	453
Transferts de charges	7	0
TOTAL	-19 278	-15 173

Les achats non stockés comprennent essentiellement les prototypes et petit outillage du bureau d'études ainsi que le carburant.

3.6.8.3 Charges de personnel et effectif

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	-11 928	-11 875
Variation provision pour congés payés	-112	-114
Primes	-1 964	-399
Indemnités & avantages divers	-423	-370
Charges sociales	-5 044	-4 330
Participation des salariés		-147
Subventions et transferts de charges de personnel	336	255
Production immobilisée	1 075	949
TOTAL	-18 060	-16 030

Effectif du Groupe

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	81	76
Employés ⁽¹⁾	183	165
Ouvriers	36	31
Apprentis	6	4
TOTAL	306	275

L'effectif présenté est un effectif moyen calculé selon le code de la Sécurité Sociale et ne comprend pas le cas échéant les intérimaires.

(1) Les sociétés IT GmbH, IT UK et IT BV emploient au 31 décembre 2021 respectivement 30, 16 et 15 salariés (soit un effectif moyen en 2021 respectivement de 32, 18 et 15 employés). Dans ces pays, il n'existe pas de catégories professionnelles comme présentées ci-dessus. Les salariés ont donc été intégrés aux employés pour un nombre de 66 au total.

3.6.8.4 Charges externes

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-2 564	-2 553
Publicité	-2 285	-2 558
Déplacements, missions et réceptions	-666	-346
Locations	-325	-243
Transport sur ventes	-640	-404
Personnel intérimaire	-818	-578
Autres postes	-1 680	-1 489
TOTAL	-8 977	-8 170

Les honoraires sont principalement constitués des prestations de direction technique et marketing HRC, des honoraires comptables, juridiques et de conseils (pour l'étude de brevets notamment et le calcul du CIR) et des honoraires liés aux marchés financiers. Les prestations H.R.C. s'élèvent à 736 K€ au 31 décembre 2021 contre 763 K€ au 31 décembre 2020 (voir note 6.10.2). Une partie de ces honoraires est compensée par de la production immobilisée pour 214 K€ au 31 décembre 2021 et 287 K€ au 31 décembre 2020.

Les frais de publicité sont constitués des dépenses de foires & expositions, des insertions dans la presse et de communication/marketing. Cette année, le Groupe a généré près de 400 K€ de dépenses de foires & expositions, les salons avaient été annulés l'année dernière en raison de la crise sanitaire. En revanche, le Groupe avait consacré 600 K€ à des opérations marketing exceptionnelles sur le 4ème trimestre 2020 (affiches sur les bus, écrans animés sur points de vente...).

Les frais d'intérimaires ont augmenté cette année en lien avec le confinement des mois de mars et avril 2020.

La hausse des frais de déplacements, missions et réceptions est directement liée au confinement strict auquel le Pays a été confronté sur l'exercice 2020 et aux restrictions sanitaires qui ont suivi.

Enfin, les postes transports sur ventes et entretiens & réparations ont augmenté conformément à la hausse de l'activité.

3.6.8.5 Détail des autres produits et charges opérationnels courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Quote-part subvention d'investissement reprise au résultat (1)	579	717
Autres produits	13	20
Autres charges (2)	-356	-44
TOTAL	236	692
⁽¹⁾ dont		
Reprise de subvention CIR et CII	568	706
Reprise de subvention sur crédit-bail immobilier	11	11
	579	717

⁽²⁾ En 2021, 292 K€ de créances irrécouvrables compensées par des reprises de dépréciations du même montant.

3.6.8.6 Détail des autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Prix de vente des immobilisations cédées	69	32
VNC des éléments d'actifs cédés ⁽¹⁾	-1 595	-679
Reprises provisions exceptionnelles ⁽²⁾	140	39
Dotations provisions exceptionnelles ⁽³⁾	-1 059	
Autres produits non courants		20
Autres charges non courantes ⁽⁴⁾	-2 459	-6
TOTAL	-4 904	-594

(1) En 2021, dont mise au rebut projet Kibolt et matériel lié pour 1 497 K€.
En 2020, abandon des projets Platine à étiquettes Anti-Vandal et Kit Villa IP 2 fils.

(2) En 2021, reprise provision litige EOZ.
En 2020, reprise provision pour impôt correspondant au paiement de l'exercice.

(3) En 2021, dotation provision litige concernant l'extension de l'usine.

(4) En 2021, dont indemnité payée dans le cadre du litige EOZ pour 240 K€, TVA perdue/DDP UK pour 94 K€ et impact Kibolt pour 2 121 K€.

3.6.8.7 Cout de l'endettement net

Coût de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Revenus comptes à terme	22	20
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	22	20
Intérêts des emprunts	-90	-99
Intérêts sur crédits-bails	-124	-71
Intérêts sur locations simples	-10	-6
Intérêts sur aide remboursable oseo innovation	0	0
Intérêts bancaires	-1	0
Intérêts des autres dettes	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-224	-175
Coût de l'endettement financier net	-203	-155

Le coût de l'endettement financier net regroupe d'une part, les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et d'autre part, les revenus de placement.

Autres produits et charges financiers

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Gains de change	459	30
Revenus des créances commerciales	23	39
Revenus sur autres prêts	0	0
Autres produits financiers	1	2
Autres produits financiers	484	72
Pertes de change	-68	-269
Dépréciation prêts		0
Autres charges financières	-68	-269
TOTAL	416	-196

Les revenus des créances commerciales correspondent à la partie financement des loyers encaissés sur contrats de location.

3.6.9 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Les options suivantes ont été retenues :

- Les intérêts et les dividendes versés sont classés en flux de trésorerie de financement car ils sont le coût d'obtention de ressources financières ou des retours sur investissements ;
- Les incidences des augmentations de pourcentage d'intérêts et des cessions sont classées dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

L'évolution de la capacité d'autofinancement traduit l'évolution de l'activité du Groupe.

Le BFR lié à l'activité présente un dégagement sur les exercices 2020 et 2021 notamment en raison des facturations d'avance sur les prépayés, lesquels sont constatés en passif de contrat quand la facturation n'est pas acquise. La variation des passifs de contrat sur prépayés figure dans les postes :

- « autres passifs non courants » pour 4 036 K€ en 2021 et 2 969 K€ en 2020
- et « autres passifs courants » pour 3 324 K€ en 2021 et 2 598 K€ en 2020.

Les notes ci-dessous détaillent certains éléments du tableau des flux de trésorerie.

3.6.9.1			
Prix de cession	3.6.8.6	-69	-32
Prix de cession corrigé		-69	-32
Valeur nette comptable	3.6.8.6	1 599	679
VNC sur immobilisations en cours soldées en charges externes			
Valeur nette comptable corrigée		1 599	679
Plus et moins-values de cessions		1 531	646
3.6.9.2			
Charge d'impôt exigible		566	784
Charge d'impôt différé		177	15
Reclassement IS sur actions propres en capitaux propres		5	
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		747	799
3.6.9.3			
Créance/Dette d'impôt exigible à l'ouverture	3.6.10.1	66	-1 485
Charge d'impôt exigible		-566	-784
Créance/Dette d'impôt exigible à la clôture	3.6.10.1	-147	-66
Annulation économie d'IS générée par les frais IPO imputés sur les capitaux propres			
Impôts versés		-647	-2 335
3.6.9.4			
Variation stocks	3.6.7.6	-2 075	-2 706
Impact des écarts de change		26	9
Variation stocks en BFR		-2 049	-2 697
3.6.9.5			
Variation créances clients	3.6.7.7	-594	-1 499
Impact des écarts de change		20	-13
Variation créances clients en BFR		-573	-1 512
3.6.9.6			
Variation autres actifs courants (hors prêts et cautions)	3.6.7.7	-246	-693
Impact des écarts de change		12	-8
Variation autres actifs courants en BFR		-234	-701
3.6.9.7			
Variation autres passifs non courants	3.6.7.15	3 864	2 724
Impact des écarts de change			9
Variation autres passifs non courants en BFR		3 864	2 733
3.6.9.8			
Variation dettes fournisseurs	3.6.7.15	1 359	1 229
Impact des écarts de change		-20	98
- Impact des écarts de change sur réciprocity		11	-88
Variation dettes fournisseurs en BFR		1 350	1 239

3.6.9.9			
Reprises de subventions	3.6.8.5	579	717
Part des produits constatés d'avance repris au résultat	3.6.7.15	2 850	2 272
Variation des autres passifs courants	3.6.7.15	198	1 325
Impact des écarts de change		-38	6
Autres passifs courants		3 588	4 320

3.6.9.10			
Acquisitions d'immobilisations	3.6.7.1 et 3.6.7.2	-7 237	-5 619
- Nouveaux crédits-bails	3.6.7.10	2 682	1 103
Variation des dettes d'immobilisations	3.6.7.15	-234	255
Acquisitions d'immobilisations		-4 789	-4 261

3.6.9.11			
Prix de cession	3.6.8.6	69	32
- Remboursements anticipés		-56	
Cessions d'immobilisations		12	32

6.9.12			
Autres actifs financiers à l'ouverture		454	264
Autres actifs financiers à la clôture	3.6.7.3	-550	-454
Variation des actifs non courants		-96	-190
Neutralisation des dépréciations			
VNC sur dépôts de garantie et cautions			
Variation des prêts et avances consenties sur actifs non courants		-96	-190
Autres actifs courants à l'ouverture (immobilisations financières)		4	38
Autres actifs courants à la clôture (immobilisations financières)	3.6.7.7	-7	-4
Variation des actifs courants		-3	34
Neutralisation des dépréciations			
Variation des prêts et avances consenties sur actifs courants		-3	34
Variation des prêts et avances consenties		-99	-156

6.9.13			
Nouveaux emprunts	3.6.7.10	13 909	6 102
- Nouveaux crédits-bails	3.6.7.10	-2 682	-1 103
Nouveaux emprunts		11 228	4 999

6.9.14			
Remboursements des emprunts	3.6.7.10	-4 098	-3 578
- Remboursements anticipés		56	
Remboursements emprunts		-4 041	-3 578

3.6.10 AUTRES INFORMATIONS

3.6.10.1 Impôts

Bilan Actif (en K€)

	31/12/2020	31/12/2020
ACTIF NON COURANT		
Impôt différé		
Créance d'impôt exigible		
ACTIF COURANT		
Créance d'impôt exigible ¹	147	66
TOTAL ACTIF	147	66

¹ Créance d'impôt issue des comptes sociaux hors CIR et CII

Bilan Passif (en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
PASSIF NON COURANT		
Impôt différé	343	137
Dette d'impôt exigible		
PASSIF COURANT		
Dette d'impôt exigible ¹		
TOTAL PASSIF	343	137

¹ Dette d'impôt issue des comptes sociaux hors CIR et CII

Dette d'impôt nette (en K€)

	Courant		Non courant	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créance d'impôt exigible nette	147	66	—	—
Dette d'impôt exigible nette	—	—	—	—

Analyse de la charge d'impôt (en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat comptable avant impôt	-2 356	-2 917
Charge d'impôt théorique	-608	-753
Impact des charges définitivement non déductibles nettes des produits définitivement non imposables	69	66
Impact des crédits d'impôt	-147	-185
Impact des déficits de l'exercice non activés	1 455	1 684
Impact des différences de taux d'imposition	14	70
Impact de la CVAE	131	226
Impact des écarts de change	9	-5
Charge d'impôt effective	923	1 104

La charge d'impôt du groupe en 2021 est de 923 K€ contre 1 104 K€ en 2020. La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. En France, le taux d'impôt va être évolutif dans le temps jusqu'en 2022. Le Groupe a retenu le taux de 25% majoré de la contribution de 3.3%.

3.6.10.2 Parties liées

Les parties liées identifiées au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- La société SAS H.R.C., dont le président est Roger LECLERC, Président Directeur Général de la SA COGEELEC .
- La société S.R.C., dont le président est la société H.R.C. représentée par Roger LECLERC .

H.R.C. refacture des prestations de services à COGEELEC dans les domaines suivants : politique générale, investissements, politique commerciale, marketing et financière, gestion de projets et création des offres.

La société COGEELEC n'a rien distribué à la société S.R.C. sur les exercices 2020 et 2021.

L'impact des relations avec les parties liées sur les différents postes du bilan et du compte de résultat est le suivant :

P A S S I F	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs non courants		
Total passif non courant		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60	60
Total passif courant	60	60
TOTAL PASSIF	60	60

	31/12/2021	31/12/2020
Charges externes	-736	-763
Impôts et taxes		
RESULTAT OPERATIONNEL	-736	-763
Coût de l'endettement financier brut		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-736	-763

3.6.10.3 Rémunérations des principaux dirigeants

Le Groupe a défini et limité la définition de principaux dirigeants aux dirigeants mandataires sociaux, à savoir au dirigeant principal, Roger LECLERC, Président Directeur Général de la SA COGEELEC.

Les rémunérations versées aux principaux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	300	300
REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	300	300

Le dirigeant ne perçoit pas :

- d'avantages à court terme
- d'avantage postérieur à l'emploi
- d'autres avantages à long terme
- d'indemnités de fin de contrat de travail
- de paiements fondés sur des actions

3.6.10.4 Honoraires des commissaires aux comptes

	ARC			
	31/12/2021		31/12/2020	
	Commissaires aux comptes (ARC)	Réseau	Commissaires aux comptes (ARC)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
• Émetteur	68		71	
• Filiales intégrées globalement				
Sous-total	68		71	
Services autres que la certification des comptes				
• Émetteur	6			
• Filiales intégrées globalement				
Sous-total	6		—	
TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes	74		71	

	DELOITTE			
	31/12/2021		31/12/2020	
	Commissaires aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Commissaires aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
• Émetteur	68		71	
• Filiales intégrées globalement				
Sous-total	68		71	
Services autres que la certification des comptes				
• Émetteur	5		22	
• Filiales intégrées globalement				
Sous-total	5		22	
TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes	74		93	

	ALDER SHINE LLP			
	31/12/2021		31/12/2020	
	Commissaires aux comptes (Adler Shine LLP)	Réseau	Commissaires aux comptes (Adler Shine LLP)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
• Émetteur				
• Filiales intégrées globalement	12		11	
Sous-total	12		11	
Services autres que la certification des comptes				
• Émetteur				
• Filiales intégrées globalement			2	
Sous-total	—		2	
TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes	12		13	

	MAZARS			
	31/12/2021		31/12/2020	
	Commissaires aux comptes (MAZARS)	Réseau	Commissaires aux comptes (MAZARS)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
• Émetteur				
• Filiales intégrées globalement	5			
Sous-total	5			
Services autres que la certification des comptes				
• Émetteur				
• Filiales intégrées globalement	1			
Sous-total	1			
TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes	6			

Concernant les filiales étrangères, seule la société INTRATONE UK a nommé un commissaire aux comptes : le cabinet ADLER SHINE LLP.

3.6.10.5 Indicateurs opérationnels de performance

Marge brute

	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	51 549	40 431
Autres produits de l'activité	5	5
Achats consommés	-19 278	-15 173
Variation de stocks de produits en-cours et produits finis	1 327	1 142
MARGE BRUTE	33 604	26 404
<i>En pourcentage de CA</i>	65,2 %	65.3%

Les achats consommés sont détaillés au point 3.6.8.2.

EBITDA

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat opérationnel	-2 569	-2 566
Dotations aux amortissements	4 157	3 955
Dépréciations des actifs nettes des reprises	-232	262
EBITDA¹	1 356	1 651
<i>En pourcentage de CA</i>	2,6%	4.1%

¹ EBITDA : L'EBITDA est défini par COGEELEC comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises.

3.6.11 RISQUES PORTES PAR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

3.6.11.1 Analyse des covenants

La Société n'a été soumise à aucun covenant dans le cadre de ses financements, pour les exercices 2021 et 2020.

3.6.11.2 Echancier des actifs et passifs financiers 2021

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Autres actifs financiers	550						
Titres immobilisés (parts BPA)	200						200
Retenues garanties BPI	125		50	75			
Dépôt de garantie sur location immobilière	122						122
Dépôt de garantie local IT UK	55			55			
Dépôt de garantie local IT GMBH	22		22				
Dépôt de garantie IT BV	26					26	
Autres actifs non courants	5 804						
Créances clients	18						18
Créances clients sur contrats de location	3 349		1 362	1 045	702	238	0
Charges constatées d'avance	2 437		463	440	418	416	700
Actifs financiers non courants	6 354	0	1 897	1 616	1 120	681	1 040
Stocks et en-cours	15 293	15 293					
Créances clients et comptes rattachés	11 904						
Créances clients	10 270	10 270					
Créances clients sur contrats de location	1 634	1 634					
Autres actifs courants	3 104						
Prêts au personnel	2	2					
Dépôt de garantie local IT BV	5	5					
Dépôts de garantie IT UK	0	0					
Avances et acomptes versés	92	92					
Créances sociales	66	66					
Créances fiscales	1 533	1 533					
Autres créances d'exploitation	510	510					
Charges constatées d'avance	895	895					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 779	18 779					
Actifs financiers courants	49 079	49 079					
TOTAL ACTIF FINANCIER	55 433	49 079	1 897	1 616	1 120	681	1 040

2020

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Autres actifs financiers	454						
Titres immobilisés (parts BPA)	200						200
Retenues garanties BPI	125			50	75		
Dépôt de garantie sur location immobilière	22						22
Dépôt de garantie local IT UK	55				55		
Dépôt de garantie local IT GMBH	22				22		
Dépôt de garantie local IT BV	28		5				23
Prêts au personnel	2		2				
Autres actifs non courants	4 663						
Créances clients	76						76
Créances clients sur contrats de location	2 828		1 154	881	565	222	6
Charges constatées d'avance	1 759		317	312	303	286	542
Actifs financiers non courants	5 116	0	1 477	1 243	1 019	508	869
Stocks et en-cours	13 218	13 218					
Créances clients et comptes rattachés	11 310						
Créances clients	9 881	9 881					
Créances clients sur contrats de location	1 428	1 428					
Autres actifs courants	2 855						
Prêts au personnel	3	3					
Dépôts de garantie IT UK	1	1					
Avances et acomptes versés	24	24					
Créances sociales	44	44					
Créances fiscales	1 413	1 413					
Autres créances d'exploitation	534	534					
Charges constatées d'avance	836	836					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 056	12 056					
Actifs financiers courants	39 439	39 439	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF FINANCIER	44 556	39 439	1 477	1 243	1 019	508	869

2021

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	20 607						
Emprunts bancaires	14 200		3 604	4 120	3 209	2 508	759
Dettes sur crédit-bail	4 571		569	583	597	612	2 211
Dettes sur locations simples	1 836		780	437	260	209	149
Autres passifs non courants	26 007						
PCA sur contrats prépayés	24 995		2 758	2 715	2 670	2 593	14 258
CIR et CII	987		488	245	123	73	59
BPI - subvention sur avance à taux zéro							
OSEO - subventions d'investissement	25		11	6	3	3	2
Passifs financiers non courants	46 614	0	8 210	8 105	6 862	5 997	17 439
Emprunts et dettes financières	3 834						
Emprunts bancaires	2 301	2 301					
Intérêts courus non échus	3	3					
Découverts bancaires	15	15					
Dettes sur crédits-bails	495	495					
Dettes sur locations simples	1 020	1 020					
Dettes fournisseurs	5 412	5 412					
Autres passifs courants	8 727						
Dettes sociales et fiscales	3 468	3 468					
Autres dettes	1 964	1 964					
Produits constatés d'avance	3 296	3 296					
Passifs financiers courants	17 973	17 973					
TOTAL PASSIF FINANCIER	64 587	17 973	8 210	8 105	6 862	5 997	17 439

2020

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	10 642						
Emprunts bancaires	7 501		2 301	2 120	1 882	956	241
Dettes sur crédit-bail	1 833		312	321	331	340	530
Dettes sur locations simples	1 308		671	416	160	53	9
Autres passifs non courants	22 143						
PCA sur contrats prépayés	20 936		2 255	2 216	2 180	2 138	12 147
CIR et CII	1 171		446	436	191	76	22
BPI - subvention sur avance à taux zéro	36		11	11	6	3	6
OSEO - subventions d'investissement							
Passifs financiers non courants	32 785	0	5 995	5 520	4 750	3 566	12 955
Emprunts et dettes financières	3 942						
Emprunts bancaires	2 804	2 804					
Intérêts courus non échus	4	4					
Dettes sur crédits-bails	302	302					
Dettes financières diverses	832	832					
Dettes fournisseurs	4 287	4 287					
Autres passifs courants	8 530						
Dettes sociales et fiscales	4 500	4 500					
Autres dettes	1 194	1 194					
Produits constatés d'avance	2 835	2 835					
Passifs financiers courants	16 759	16 759	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF FINANCIER	49 544	16 759	5 995	5 520	4 750	3 566	12 955

3.6.11.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9 :

en K€	31/12/2021	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
Rubriques au Bilan	Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants	550		550	
Clients et comptes rattachés	15 270			15 270
Autres créances	5 541			5 541
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 779	18 779		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	40 140	18 779	550	20 812
Dettes financières courantes	3 834			3 834
Dettes financières non courantes	20 607			20 607
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 412			5 412
Autre dettes	34 735			34 735
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	64 587	—	—	64 587

en K€	31/12/2020	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
Rubriques au Bilan	Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants	454		454	
Clients et comptes rattachés	14 214			14 214
Autres créances	4 614			4 614
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 056	12 056		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	31 338	12 056	454	18 828
Dettes financières courantes	3 942			3 942
Dettes financières non courantes	10 642			10 642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 287			4 287
Autre dettes	30 673			30 673
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	49 544	—	—	49 544

3.6.11.4 Engagements hors bilan par échéance

Engagements financiers au 31 décembre 2021

En milliers d'€	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà
<u>Engagements donnés</u>							
Suretés réelles	35	35	0				
Commandes d'immobilisations	204	204					
Travaux relatifs à l'extension	517	517					
Engagement de fourniture ⁽¹⁾	2 955	943	713	555	438	274	33
Intérêts des emprunts	491	87	145	107	77	57	19
Intérêts sur crédit-bail	521	93	94	80	66	51	137
Intérêts sur locations simples	39	16	10	6	4	2	1
Total engagements donnés	4 763	1 896	962	748	584	384	189
<u>Engagements reçus</u>							
Plafond découverts autorisés	1 250	1 250					
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune Diamo	50						50
Commandes d'immobilisations	1 354	1 354					
Travaux relatifs à l'extension	3 750	3 750					
Engagement d'achat ⁽¹⁾	2 955	943	713	555	438	274	33
Intérêts des emprunts	491	87	145	107	77	57	19
Intérêts sur crédit-bail	521	93	94	80	66	51	137
Intérêts sur locations simples	39	16	10	6	4	2	1
Total engagements reçus	10 411	7 494	873	748	584	384	239

La baisse des engagements d'achat et de fourniture s'explique par :

- Au fur et à mesure que les contrats avec engagement arrivent à terme, ils sont reconduits en contrats sans engagement (le taux de résiliation est très faible) et ne sont donc plus repris en engagements hors bilan.
- De même, les nouveaux contrats conclus n'ont plus de période d'engagement ferme et ne sont donc pas repris en engagements hors bilan.

Concernant ces contrats sans engagement en cours au 31 décembre 2021, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires de 11 090 K€ pour l'année 2022.

Engagements financiers au 31 décembre 2020

En milliers d'€	TOTAL	2020	2021	2022	2023	2024	Au-delà
<u>Engagements donnés</u>							
Suretés réelles	312	277	35				
Commandes d'immobilisations	446	446					
Travaux relatifs à l'extension	2 500	2 500					
Engagement de fourniture ⁽¹⁾	3 810	1 397	794	585	444	337	254
Intérêts des emprunts	209	87	64	39	16	3	0
Intérêts sur crédit-bail	232	62	53	43	34	24	17
Intérêts sur locations simples	15	8	4	2	1	0	0
Total engagements donnés	7 524	4 775	949	669	494	364	272
<u>Engagements reçus</u>							
Plafond découverts autorisés	1 450	1 450					
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune Diamo	50						50
Commandes d'immobilisations	1 353	1 353					
Travaux relatifs à l'extension	3 500	3 500					
Engagement d'achat ⁽¹⁾	3 810	1 397	794	585	444	337	254
Intérêts des emprunts	209	87	64	39	16	3	0
Intérêts sur crédit-bail	232	62	53	43	34	24	17
Intérêts sur locations simples	15	8	4	2	1	0	0
Total engagements reçus	10 619	7 856	914	669	494	364	322

(1) Engagements sur les contrats de location

Les prêts accordés par OSEO BDPME pour une enveloppe globale de 2.5 M€, bénéficient de gages espèces à hauteur de 125 K€ au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

3.6.11.5 Secteurs opérationnels

La ventilation du chiffre d'affaires entre l'activité ventes de matériels et prestations de services et la répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'Export est présenté au point 6.8.1.

Les actifs présents à l'étranger ne sont pas significatifs.

Sur les exercices 2020 et 2021, aucun client ne représente plus de 10% du CA.

4. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2021

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

4.1 COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'Euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	33 359	27 038
Production vendue (services)	15 918	13 506
Chiffre d'affaires net	49 277	40 544
Dont à l'exportation et livraison intracommunautaire	4 583	4 695
Production stockée	1 074	805
Production immobilisée	2 707	2 320
Subventions d'exploitation	64	3
Reprises sur provisions (&amort), tsf charges	1 460	720
Autres produits	11	8
Total produits d'exploitation (I)	54 593	44 399
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	19 359	14 560
Variations de stock	-1 206	-1 631
Autres achats et charges externes (a)	11 513	9 937
Impôts, taxes et versements assimilés	663	912
Salaires et traitements	10 888	9 425
Charges sociales	4 347	3 660
Dotations aux amortissements et dépréciations		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 553	3 609
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	176	130
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	148	269
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		20
Autres charges	385	23
Total charges d'exploitation (II)	49 827	40 915
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 765	3 483
Quotes-parts de résultat sur opérations		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	60	42
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisés		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	22	24
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf char		57
Différences positives de change	48	1
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de p		
Total produits financiers (V)	131	123
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations.	7 859	
Intérêts et charges assimilées (4)	90	99
Différences négatives de change		44
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		
Total charges financières (VI)	7 949	143
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	-7 817	-20
RESULTAT COURANT avant impôt	-3 052	3 463

En milliers d'Euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 327	64
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	140	39
Total produits exceptionnels (VII)	2 467	103
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	334	2
Sur opérations en capital	3 807	731
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	1 059	
Total charges exceptionnelles (VIII)	5 200	733
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 732	-630
Participation des salariés aux résultats (IX)		147
Impôts sur les bénéfices (X)	187	409
Total des produits (I+III+V+VII)	57 191	44 625
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	63 163	42 348
BENEFICE OU PERTE	-5 971	2 277
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier	425	364
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	60	42
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

4.2 BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

4.2.1 ACTIF

En milliers d'Euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeurs brutes	Amortissement Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	15 046	11 269	3 777	5 512
Concessions, brevets, licences, logiciels, drts & val.similaires	781	672	109	156
Fonds commercial (1)	1 927		1 927	1 927
Autres immobilisations incorporelles	2 536	156	2 380	1 341
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 303	9 235	4 068	4 438
Autres immobilisations corporelles	1 774	1 057	718	728
Immobilisations corporelles en cours	272		272	1 265
Avances et acomptes	138		138	309
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	35		35	35
Créances rattachées aux participations	22 607	7 859	14 748	17 072
Autres titres immobilisés	200		200	200
Prêts	40	38	2	5
Autres immobilisations financières	2 679		2 679	2 480
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	61 339	30 286	31 053	35 467
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 369	193	8 176	6 932
En-cours de production (biens et services)	4 290	68	4 223	4 130
Produits intermédiaires et finis	2 997	189	2 807	1 589
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3)	92		92	24
Clients et comptes rattachés	10 200	92	10 108	10 029
Autres créances	1 616		1 616	1 138
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	6 950		6 950	5 500
Disponibilités	11 219		11 219	6 050
Charges constatées d'avance (3)	3 403		3 403	2 833
TOTAL ACTIF CIRCULANT	49 137	542	48 595	38 225
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	110 476	30 828	79 648	73 692
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			2 435	2 336
(3) Dont à plus d'un an (brut)			2 584	2 465

4.2.2 PASSIF

En milliers d'Euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 004	4 004
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	18 654	18 654
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	400	328
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	6	6
Autres réserves	3 084	3 084
Report à nouveau	5 720	3 515
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-5 971	2 277
Subventions d'investissement	36	46
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 933	31 915
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 721	863
Provisions pour charges	111	139
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 832	1 002
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 519	10 309
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 069	3 583
Dettes fiscales et sociales	2 450	3 323
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79	320
Autres dettes	1 759	970
Produits constatés d'avance (1)	26 006	22 252
TOTAL DETTES	51 883	40 758
Ecarts de conversion passif		17
TOTAL GENERAL	79 648	73 692
(1) Dont à plus d'un an (a)	37 517	27 497
(1) Dont à moins d'un an (a)	14 366	13 261
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	15	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

4.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

4.3.1 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

Il est rappelé qu'en 2020, la performance du Groupe Cogelec avait été impactée par la crise mondiale et par le confinement national décrété sur la période de mars à mai 2020. Cette crise avait eu pour effet de freiner la croissance de 2020. Cogelec avait mesuré les impacts sur les principaux agrégats des comptes sociaux de Cogelec en comparant les ventes de matériel sur la période de mars à mai 2020 à la même période sur 2019.

Il en était ressorti que le chiffre d'affaires de l'année 2020 de Cogelec SA avait été impacté pour environ -2,9 M€ et la marge directe associée de -1.6 M€.

En raison de la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 encore très critique en début d'année 2021, la Société a souscrit en avril 2021 un contrat de prêt garanti par l'État (PGE) à hauteur de neuf millions d'euros afin de maintenir son niveau de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe n'avait pas sollicité de report de ses échéances sociales et fiscales et de crédit.

Il est à noter que certains pays d'Europe, en particulier l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont été plus largement impactés par les différents confinements sur le début de l'exercice 2021.

Dans son communiqué du 22 juillet 2021, le Groupe a annoncé la réalisation effective de l'entrée de RAISE Investissement au capital de S.R.C, structure de contrôle de Cogelec, en tant que partenaire financier minoritaire.

RAISE Investissement détient désormais 35% du capital et des droits de vote de Cogelec Développement, laquelle détient l'intégralité du capital de S.R.C.

L'entrée de RAISE Investissement au capital du Groupe Cogelec s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec les dirigeants du Groupe Cogelec pour soutenir activement sur le long terme ses perspectives de développement en France et à l'international.

À la suite du lancement de Kibolt sur le second trimestre de l'exercice 2021, de premières expériences clients ont démontré tout le potentiel du produit en même temps qu'une nécessité d'ajuster certaines fonctionnalités. Gérée via une application, la clé intelligente universelle Kibolt permet un accès sécurisé à toutes les portes équipées. Pour assurer les nouveaux développements du produit, préserver la base clients et capitaliser sur le large potentiel de marché, le Groupe a décidé en septembre 2021 de suspendre la commercialisation de l'actuelle génération Kibolt. La nouvelle génération de Kibolt devrait être disponible en septembre 2022.

Au 31 décembre 2021, le groupe a constaté dans ses comptes sociaux et consolidés une perte nette de 3,542 M€ liée à l'arrêt de la version 1 de la clé Kibolt qui s'explique par :

- la mise au rebut des stocks à hauteur de 2,07 M€,
- par la sortie des éléments d'actifs incorporels correspondant aux frais de développement de la version 1 pour 0,955 M€ diminué d'une reprise d'amortissement de 0,169 M€ et
- par la mise au rebut de machines et de moules dédiés à la version 1 pour 0,542 M€. La majeure partie de ces coûts a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courant ».

Afin de financer le développement commercial de ses filiales, la société Cogelec a consenti une avance de 5,5 M€ au titre de 2021 soit un montant cumulé de 22,6 M€ au 31 décembre 2021.

4.3.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.3.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés dans la mesure où les six critères définis sont respectés :

- Faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux différents projets.

Les frais de développement activés sont des frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi des coûts par projet.

La société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque la société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation. Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la société, sur une durée de cinq ans, à compter du lancement de leur commercialisation. Les améliorations de projets sont amorties sur la durée d'amortissement initiale - la durée déjà amortie

(minimum 1 an). Le matériel mis à disposition des clients dans le cadre des contrats est immobilisé et amorti sur la durée du contrat. Le matériel est valorisé au prix de revient.

4.3.2.2 Dépréciation des actifs non financiers

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie définie dès lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée à 5 ans et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée. Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2021 est de 13.10 %.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Pour les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe et entre deux dates s'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'une dépréciation était nécessaire. L'analyse de sensibilité sur les hypothèses clés (taux de croissance, taux d'EBITDA, taux d'actualisation) intervenant dans la détermination de la valeur d'utilité montre une incidence sur les conclusions des tests de perte de valeur menés. A ce titre, une dépréciation a été enregistrée sur les projets Kibolt et Bouton PMR pour 176 k€.

4.3.2.3 Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Installations techniques : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 10 ans (dont platines et blocs GSM de 5 à 10 ans)
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

4.3.2.4 Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

4.3.2.5 Titres de participation et avances en compte courant

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Des tests de dépréciation des filiales sont réalisés selon la méthode des DCF. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des titres de participations et des créances rattachées à ces participations à la valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie). L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée à 6 ans et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée. Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2021 est de 13.10 %.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'une dépréciation était nécessaire. L'analyse de sensibilité sur les hypothèses clés (taux de croissance, taux d'EBITDA, taux d'actualisation) intervenant dans la détermination de la valeur d'utilité montre qu'il y a une incidence sur les conclusions des tests de perte de valeur menés. A ce titre une dépréciation sur créances rattachées aux filiales est enregistrée pour 7 859 k€.

4.3.2.6 Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4.3.2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.3.2.8 Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

4.3.2.9 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

4.3.2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

4.3.2.11 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

4.3.2.12 Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4.3.2.13 Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,87 %
- Taux de croissance des salaires : 4 % dégressif
- Taux de rotation : moyen
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2014-2016
- Méthode de calcul retenue : méthode ANC 2021

4.3.2.14 Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

4.3.3 NOTES AU BILAN

4.3.3.1 Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

En milliers d'Euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	15 905	828	1 687	15 046
– Fonds commercial	1 927			1 927
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 271	1 469	424	3 317
Immobilisations incorporelles	20 104	2 298	2 111	20 290
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Instal.générales, agencements et aménagements constr				
– Instal.techniques, matériel et outillage industriels	12 723	1 941	1 361	13 303
– Instal.générales, agencements aménagements divers	557	42		599
– Matériel de transport	24			24
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	989	166	3	1 151
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	1 265	1 794	2 786	272
– Avances et acomptes	309	237	409	138
Immobilisations corporelles	15 867	4 180	4 559	15 487
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	17 108	5 534		22 642
– Autres titres immobilisés	200			200
– Prêts et autres immobilisations financières	2 522	539	342	2 719
Immobilisations financières	19 830	6 073	342	25 561
ACTIF IMMOBILISE	55 801	12 550	7 012	61 339

Dans le cadre de la première application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n°2014-03 de l'autorité des normes comptables relatif au Plan Comptable Général, le mali technique de fusion inscrit au bilan à l'ouverture au poste fond commercial, a été affecté aux actifs sous-jacents sur lesquels existent des plus-values latentes fiables et significatives, selon les informations disponibles à la date d'ouverture de l'exercice.

Le mali technique se rattachant exclusivement aux contrats d'abonnements conclus par la société INTRATONE TELECOM, il est donc inscrit en totalité à l'actif de la société COGEELEC dans un sous compte du fonds commercial.

Les flux s'analysent comme suit :

En milliers d'Euros	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	TOTAL
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste	400	923		1 323
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 898	3 256	6 073	11 227
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 298	4 180	6 073	125 500
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	400	923		1 323
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 651	342	2 993
Scissions				
Mises hors service	1 711	985		2 696
Diminutions de l'exercice	2 111	4 559	342	7 012

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et de développement

Les immobilisations incorporelles dont la VNC s'établit à 8 194 k€ tiennent compte de projets R&D en cours pour 2 536 k€ au 31/12/2021.

Les augmentations de l'exercice de 2 298 k€, concernant les immobilisations incorporelles correspondent à :

- la comptabilisation en projets en cours pour 1 388 k€
- la mise en service de projet de développement pour 423 k€
- la mise en service du site de gestion pour 405 k€
- la mise en service de logiciels pour 82 k€

En milliers d'Euros	Montant Brut
Activation projets	15 046
Frais de recherche	15 046

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les augmentations de l'exercice, concernant les immobilisations corporelles, s'élèvent à 4 180 k€, et

correspondent principalement aux :

- Matériel et outillage pour 1 940 k€ dont production immobilisée de matériels en lien avec les contrats classiques et Prémium pour 1 079 k€
- Constructions en cours (agrandissement) + 1 296 k€
- Immobilisations corporelles en cours (matériels) + 498 k€
- Avances et acomptes sur matériel + 237 k€
- Matériel informatique et mobilier + 164 k€
- Agencements, aménagements installations + 42 k€

L'agrandissement en cours au 31/12/2021 est financé par crédit bail immobilier. Montant du projet = 3.6 M€, dont 3.2 M€ engagés au 31/12/2021.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant des acquisitions financières s'élèvent à 6 072 k€ dont principalement :

- Avances de fonds aux filiales pour 5 534 k€
- Acquisition d'actions propres 439 k€
- Cautions local Paris 100 k€

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

En milliers d'Euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	10 393	1 608	732	11 269
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	645	65	37	672
Immobilisations incorporelles	11 038	1 673	770	11 941
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 285	1 703	773	9 215
Installations générales, agencements aménagements divers	166	58		224
Matériel de transport	11	5		16
Matériel de bureau et informatique, mobilier	665	153	1	817
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 128	1 918	774	10 272
ACTIF IMMOBILISE	20 166	3 591	1 544	22 213

4.3.3.2 Actif circulant

ETATS DES CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 40 546 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'Euros	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an
Créances à l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	22 607		22 607
Prêts	40	2	38
Autres	2 679	2 432	247
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	10 200	10 090	110
Autres	1 616	1 616	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 403	930	2 473
TOTAL	40 546	15 071	25 475
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	3		

Les créances à plus d'un an d'un montant total de 25 474 k€ se décomposent ainsi :

- Avances faites aux filiales + 22 606 k€
- CCA pour 2 474 k€ (dont CCA sur commissions PREMIUM pour 335 k€ et cartes SIM pour 2 112 k€)
- Dépôts et cautions pour 247 k€
- Clients douteux pour 110 k€
- Prêt Diamo pour 38 k€

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	Montant
Fournisseur & avances à recevoir	5
Org.sociaux prod.à recevoir	33
Etat produits à recevoir	1
Intérêts courus à recevoir	35
Total	74

DEPRECIATION DES ACTIFS

Les flux s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	Dépréciation début de l' exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciation fin exercice
Immobilisations incorporelles	130	156	130	156
Immobilisations corporelles		21		21
Immobilisations financières	38	7 859		7 897
Stocks	726	140	415	450
Créances et valeurs mobilières	380	8	296	92
Total	1 273	8 183	842	8 615
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		325	842	
Financières		7 859		
Exceptionnelles				

Dépréciation des immobilisations :

La dépréciation des immobilisations incorporelles concerne le projet Bouton PMR, projet déprécié à 100 % de la VNC au 31/12/2021, soit pour 156 k€.

La reprise de la dépréciation sur immobilisations incorporelles de 130 k€ concerne le projet See-See-Box V1, car entièrement amorti au 31/12/2021.

La dépréciation des immobilisations financières d'un montant global de 7859 k€ concerne la dépréciation des créances rattachées aux participations, dont :

- filiale GMBH : 7 384 k€
- filiale UK : 475 k€

4.3.3.3 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Capital social d'un montant de 4 004 121,60 € décomposé en 8 898 048 titres d'une valeur nominale de 0,45 €.

Les 8 898 048 actions se décomposent en :

- 3 550 963 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple, dont 406 637 actions propres détenues.
- 5 347 085 actions nominatives dont 20 assorties d'un droit de vote simple et 5 347 065 actions sont assorties d'un droit de vote double.

Précisions concernant les actions propres rachetées par COGEELEC :

- Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2021 : 406 637 actions
- Valeur des actions propres détenues au 31/12/2021 : 2 432 556 €
- Nombre d'actions propres acquises sur l'année 2021 : 54 607 actions
- Valeur des actions propres acquises sur l'année 2021 : 438 598 €
- Nombre d'actions propres cédées sur l'année 2021 : 44 764 actions
- Valeur des actions propres cédées sur l'année 2021 : 375 040 €

L'ensemble de ces actions est comptabilisé en compte 277.

En raison de l'augmentation de la valeur des actions propres, une plus value latente a été constatée fiscalement pour 434 257 € (Valeur historique comparée à la valeur moyenne sur le mois précédent la clôture), contre un montant de plus value latente au 31/12/2020 de 488 500 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Décision de l'assemblée générale du 24/06/2021.

En milliers d'Euros	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	3 515
Résultat de l'exercice précédent	2 277
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	5 792
Affectations aux réserves	72
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	5 720
Total des affectations	5 792

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	4 004				4 004
Primes d'émission	18 654				18 654
Réserve légale	328	72	72		400
Réserves générales	3 084				3 084
Réserves réglementées	6				6
Report à Nouveau	3 515	5 720	5 720	3 515	5 720
Résultat de l'exercice	2 277	-2 277	-5 971	2 277	-5 971
Subvention d'investissement	46			11	36
Total Capitaux Propres	31 915	3 515	-179	5 803	25 933

4.3.3.4 Provisions

En milliers d'euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	335	1 059	180		1 214
Garanties données aux clients	528		21		507
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	13		13		
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
Sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	126		15		111
TOTAL	1 002	1 059	229		1 832
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			89		
Financières		1 059	140		
Exceptionnelles					

Provision sur litige: Fin décembre 2021, COGELEC a dû résilier le marché confié à un contractant général pour la construction de l'extension de ses locaux, Cogelec ayant constaté l'arrêt de l'intervention de ses sous-traitants sur son site. En effet, cet arrêt de chantier faisait suite au non-paiement par le contractant général des travaux réalisés par les sous-traitants sur le site de Cogelec et qui n'étaient pas terminés à fin 2021. Compte tenu du contexte juridique complexe et de l'issue incertaine de cette affaire, le Groupe a constitué une provision pour risques de 1 059 k€ à fin 2021.

Reprise sur deux litiges pour un total de 180 k€, dont :

- EOZ : reprise de 140 k€ suite à la signature d'un accord transactionnel et suite au paiement d'une indemnité de 240 k€

Provision garantie sur le matériel de la gamme Intratone pour un montant global de 507 k€.

Les coûts SAV ont été provisionnés sur la base de la durée de garantie des produits, soit 3 ans. Les taux servant au calcul ont été déterminés sur la base des coûts observés sur les 5 dernières années et ont été rapportés au chiffre d'affaires de l'année de vente des produits concernés par les dépenses de SAV engagées.

La mise à disposition du matériel en échange des articles en SAV a entraîné sur l'exercice la comptabilisation d'une provision pour charge liée à la neutralisation de la marge sur les produits avancés en attente de retour à hauteur de 111 k€.

Suite au contrôle fiscal réalisé en 2017, et au paiement du rappel de TVA et IS sur les abandons de créances considérés à titre financier et non commercial, reprise de la provision pour impôt pour 13 k€ au 31/12/2021, car prescription.

4.3.3.5 Dettes

ETAT DES DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 51 883 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	1 à 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	15	15		
– à plus de 1 an à l'origine	16 503	2 304	13 441	759
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 069	5 069		
Dettes fiscales et sociales	2 450	2 450		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79	79		
Autres dettes (**)	1 759	1 759		
Produits constatés d'avance	26 007	2 690	10 046	13 271
Total	51 883	14 366	23 487	14 030
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 804			
(**) Dont envers les associés				

CHARGES A PAYER

en milliers d'euros	Montant
Fournisseurs factures à recevoir	1 711
Int.courus s/emprunts	3
Intérêts courus à payer	15
Dettes provis.pr cong... payer	918
Personnel charges à payer	154
Charges sociales s/cong... payer	372
Organismes sociaux ch. à payer	100
Taxe Apprentissage	23
Formation Continue	24
Effort Construction	50
Etat charges à payer	106
Clients rrr & avances à accor.	1 398
Total	4 874

4.3.3.6 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges d'Exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 403		
TOTAL	3 403		

Les charges constatées d'avance de 3 403 k€ concernent principalement :

- Les cartes SIM pour 2 511 k€
- Les commissions PREMIUM pour 451 k€
- Locations logiciels pour 92 k€
- Réceptions pour 73 k€
- Assurance 2022 pour 68 k€
- Crédit Bail Immobilier pour 60 k€

Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Produits d'Exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	26 007		
TOTAL	26 007		

Produits constatés d'avance : facturation d'avance des prépayés.

Les produits constatés d'avance sont établis selon la méthode suivante :

- Étalement de la facturation sur la durée de garantie du contrat ou sur 15 ans pour les contrats prépayés
- Ces PCA sont diminués du montant des coûts commerciaux estimés par COGEELEC sur les prépayés (soit incidence de 1 746 K€ au 31/12/2021), afin de couvrir ces charges.

Les charges futures, associées directement aux contrats facturés d'avance, sont estimées à 23 % des PCA soit 6 M€ (cartes SIM + amortissement des modules).

4.3.4 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

4.3.4.1 Chiffre d'affaires

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En milliers d'Euros	31/12/2021
Chiffre d'affaires Gamme Intratone	29 036
Ventes abonnements Intratone	14 760
Chiffre d'affaires Gamme Hexact	4 075
Prestations de services	1 153
Chiffre d'affaires Gamme Rozoh	155
Chiffre d'affaires Gamme Kibolt	87
Produits résiduels	6
Ports	5
TOTAL	49 277

Les ventes de matériel sont comptabilisées en résultat à la date de livraison.

Les contrats d'abonnement et les contrats en offres globales (incluant une partie vente de matériel et une partie prestation de services) sont comptabilisés à l'avancement de façon linéaire sur la durée des contrats.

Production immobilisée

- Dont production immobilisée sur les projets : 1 628 K€
- Dont production immobilisée sur le matériel lié aux contrats d'abonnement : 1 079 K€

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 137 000 €

Ces honoraires se répartissent comme suit :

- ACCIOR : 68 500 €
- DELOITTE : 68 500 €

4.3.4.2 Résultat financier

En milliers d'Euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participation	60	42
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22	24
Reprises sur provisions et transferts de charge		57
Différences positives de change	48	1
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	131	123
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 859	
Intérêts et charges assimilées	90	99
Différences négatives de change		44
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	7 949	144
Résultat financier	-7 817	-20

Les dotations de 7 859 k€ concernent la dépréciation des créances rattachées aux filiales.

Parties liées

Liste des transactions significatives :

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Prestations techniques et prestations marketing avec Sté HRC pour un montant de 736 k€

4.3.4.4 Charges et produits exceptionnels

en milliers d'euros	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	334	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 794	
Autres charges	13	
Provisions pour risques et charges	1 059	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		2 268
Subventions d'investissement virées au résultat		11
Autres produits		49
Provisions pour risques et charges		140
TOTAL	5 200	2 467

Les charges exceptionnelles de 5 200 k€ comportent principalement :

- VNC des travaux liés à l'agrandissement et cédés au crédit bailleur pour 2 225 k€
- VNC projet kibolt 955 k€
- VNC matériel kibolt 542 k€
- Prov litige lié à l'extension 1059 K€
- Versement indemnité EOZ pour 240 k€
- Tva perdue sur DDP/UK 94 K€

Les produits exceptionnels de 2 467 k€ tiennent compte de :

- Cessions des travaux liés à l'agrandissement à Batiroc pour 2 225 k€
- Reprise de la provision sur litige EOZ pour 140 K€

4.3.4.5 Résultats et Impôts sur les bénéfices

RESULTAT ET IMPOTS SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3%	
Taux Normal – 26,5%	2 135
Taux Réduit – 15%	
Plus-Values à LT – 15%	
Concession de licences – 10%	
Contribution locative - 2,5%	
Crédit d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	379
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

En milliers d'euros	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	(5 971)
+ Impôts sur les bénéfices	187
+ Supplément d'impôt lié aux distribution	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	(5 784)
Variation des provisions réglementée	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	(5 784)

VENTILATION DE L'IMPOT

En milliers d'euros	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-3 052	886	-3 938
+ Résultat exceptionnel	-2 732	-699	-2 033
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-5 784	187	-5 971

(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

L'impôt de 187 116 € correspond à :

La charge d'IS calculé au 31/12/2021 pour 565 704 €

- Crédit d'impôt recherche : - 378 588 €

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 15 624 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Montants en milliers d'euros	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse de prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	62
Liés à d'autres élément	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	62
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	15
Base = (A-B-C-D)	
Impôt valorisé au taux de 25%	

Les provisions des charges à payer non déductibles de 68 k€ correspondent uniquement à la provision organique.

4.3.4.6 Effectif

Effectif moyen du personnel : 240 personnes dont 6 apprentis et 3 handicapés.

Personnel salarié	31/12/2021
Cadres	83
Agents de maîtrise et techniciens	54
Employés	67
Ouvriers	36
TOTAL	240

4.3.4.7 Autres informations

SYNTHESE ET PERSPECTIVES

La stratégie se confirme par l'accélération de la croissance au regard de l'exercice précédent, alors même que l'international ne représente qu'une part peu substantielle de chiffre d'affaires. La France porte la performance annuelle du Groupe grâce, en partie, à la commercialisation de nouveaux produits innovants tels que la platine à boutons. La poursuite de la conquête des territoires des filiales du Groupe et la présence renforcée de la Société sur son marché d'origine offre au Groupe un fort potentiel de développement sur l'exercice à venir.

Le déploiement de solutions GSM, plus adaptée à un marché en recherche de performance d'ordre économique et surtout d'ordre écologique conforte la Société sur le choix stratégique de l'entreprise et sur les solutions d'offre globale GSM proposées par COGELEC pour l'avenir.

Conformément aux valeurs qui ont permis de développer le groupe COGELEC, le Groupe continuera d'élaborer et de créer des innovations qui accompagneront le monde du contrôle d'accès tout en veillant à préserver, chaque jour davantage, l'humain et l'environnement, qui sont une priorité.

Pour l'exercice 2022, COGELEC ambitionne une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 10 %. Le lancement de la seconde génération de la clé Kibolt prévu à la rentrée 2022 devrait soutenir cette croissance. COGELEC prévoit également une amélioration de l'EBITDA consolidé sur l'année pleine.

S'agissant de la guerre en Ukraine, COGELEC ne subit pas d'impact direct (Pas de filiale et d'activité en Ukraine). Pour autant, le Groupe COGELEC pourrait être impacté par les conséquences indirectes de cette guerre, notamment en cas d'inflation générale des prix.

LISTE DES TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES

Néant

INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Une enveloppe de 20 k€ concernant les jetons de présence, est attribuée aux membres du Conseil d'Administration.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale : COGELEC DEVELOPPEMENT

Forme : SAS

SIREN : 90148027700010

Au capital de : 34 568 223 €

Adresse du siège social :

370 RUE DE MAUNIT - ZI DE MAUNIT

85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : COGELEC DEVELOPPEMENT.

COGELEC DEVELOPPEMENT est la société mère consolidante du groupe, constitué de la SAS SRC, SA

COGELEC et ses 3 filiales :

- INTRATONE GMBH
- INTRATONE UK
- INTRATONE BV

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2021
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pension	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	1 994
Intérêts des emprunts	131
Retenue de garantie	125
Nantissement du fonds de commerce en garantie de l'emprunt souscrit auprès de la SG pour 400 k€, dont montant total restant dû au 31/12/2021	35
Chiffres d'affaires sur les contrats restant à facturer	3 359
Commandes d'immobilisations	204
Travaux relatifs à l'extension	517
Autres engagements donnés	4 372
Total	6 366
Dont concernant Engagements assortis de suretés réelles	35

Les retenues de garanties de 125 K€ correspondent aux gages espèces, en lien avec les prêts accordés par OSEO BDPME pour une enveloppe globale de 2.5 M€.

La société COGELEC apporte son soutien à ses filiales étrangères, aussi longtemps qu'elles feront partie du groupe, afin de leur permettre d'honorer leurs dettes à bonne échéance et de poursuivre leur activité normale sans aucune interruption.

Engagements reçus

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2021
Plafonds des découverts autorisés	1 250
Avals et cautions	
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune Diamo	50
Intérêts des emprunts	131
Retenue de garantie	125
Engagement de crédit-bail mobilier et immobilier	1 994
Chiffres d'affaires sur les contrats restant à facturer	3 359
Commande d'immobilisations	1 354
Travaux relatifs à l'extension	3 750
Autres engagements reçus	10 764
Total	12 014

CREDIT-BAIL

Montants en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		3 661			3 661
Cumul exercices antérieurs		931			931
Dotations de l'exercice		174			174
Amortissements		1 105			1 105
Cumul exercices antérieurs		2 042			2 042
Exercice		363			363
Redevances payées		2 405			2 405
A un an au plus		363			363
A plus d'un an et cinq ans au plus		1 450			1 450
A plus de cinq ans		181			181
Redevances restant à payer		1 994			1 994
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice		363			363

Financement du bâtiment par crédit bail immobilier d'une durée de 12 ans.

Suite à l'avenant signé en octobre 2016, le tableau de crédit bail immobilier tient compte des données définitives, à savoir :

- Coût d'acquisition des terrains : 216 k€
- Gros oeuvre : 1 335 k€, amorti sur 35 ans
- Bardage : 586 k€, amorti sur 20 ans
- Installations générales : 1 386 k€, amorties sur 15 ans
- Agencements : 139 k€, amortis sur 10 ans

Soit un total d'investissement de 3 662 k€

Le crédit bail finançant l'agrandissement, n'ayant pas débuté, Cogelec a supporté au cours de l'année 2021 des pré-loyers pour 63 k€.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 690 K€

TABEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Nom	Pays d'immatriculation	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part de capital détenu	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Résultats	Chiffre d'affaires hors taxes
INTRATONE GMBH	ALLEMAGNE	25 000€	-12 105 560€	100 %	25 000€	25 000€	11 915 116€	-3 573 338€	1 029 460€
INTRATONE UK LTD	ROYAUME-UNI	£100	-£5 601 899	100 %	113€	113€	6 704 389€	-£1 279 883	£1 409 208
INTRATONE BV	PAYS-BAS	10 000€	-4 068 383€	100 %	10 000€	10 000€	3 987 064€	-1 481 778€	2 462 984€

4.4 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
1. Situation financière en fin exercice					
a) Capital Social	534	4 004	4 004	4 004	4 004
b) Nombre d'actions	355 922	8 898 048	8 898 048	8 898 048	8 898 048
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	30 290	33 741	40 101	40 544	49 277
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions et participations	6 433	5 369	8 421	6 411	5 940
c) Impôts sur les bénéfices	757	306	968	409	187
d) Participation des salariés	390	0	368	147	0
e) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions et participations	2 495	1 802	3 700	2 277	-5 971
f) Montant des bénéfices distribués	1 500	2 000	0	0	0
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant amortissements et provisions	14,85€	0,57€	0,80€	0,66€	0,65€
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions et participations	7,01€	0,20€	0,42€	0,26€	-0,67€
c) Dividende versé à chaque action	4,214€	5,619€	0€	0€	0€
4. Personnel					
a) Nombre de salariés (moyen)	130	155	180	208	236
b) Montant de la masse salariale	6 049	7 288	8 633	9 425	10 888
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 382	2 882	3 427	3 660	4 347

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

A l'assemblée générale de la société COGEELEC

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société COGEELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation et dépréciation des immobilisations incorporelles issues de développement

Les immobilisations incorporelles issues de développement, dont les principes de comptabilisation sont décrits dans la note « 6.4.8 Immobilisations incorporelles », figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 6 164 K€, et ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes « 6.4.10 Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers) » et « 6.6.1 Dépréciation des actifs non financiers » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation fondés sur les prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses utilisées avec les données prévisionnelles issues de plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction du groupe. Nous avons également vérifié que les notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comptabilisation des produits

Les notes « 6.4.18 Reconnaissance des produits » et « 6.8.1 Chiffre d'affaires » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du Chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- a. il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- b. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- c. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- d. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- e. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- f. concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

La Roche sur Yon et Saint-Herblain, le 27 avril 2022

Les commissaires aux comptes

ACCIOR - A.R.C

Deloitte & Associés

Sébastien Caillaud

Guillaume RADIGUE

5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la société COGELEC

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation et dépréciation des immobilisations incorporelles issues de développement

Les notes de l'annexe « règles et méthodes comptables – Immobilisations corporelles et incorporelles » et « règles et méthodes comptables – Dépréciation des actifs non financiers » exposent :

- les critères d'activation des frais de développement encourus par la société et leur mode d'amortissement ;
- la méthodologie de réalisation de tests de dépréciation et l'analyse de leur sensibilité sur les hypothèses clés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation fondés sur les prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses utilisées avec les données prévisionnelles issues de plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction de la société. Enfin, nous avons vérifié que les notes de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Evaluation et dépréciation des titres de participation et des créances rattachées

Les notes de l'annexe « règles et méthodes comptables – Titres de participation » exposent la méthodologie de réalisation de tests de dépréciation et l'analyse de leur sensibilité sur les hypothèses clés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur les prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses utilisées avec les données prévisionnelles issues de plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction de la société. Nous avons vérifié que les notes de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Comptabilisation des produits

Les notes de l'annexe « Notes sur le compte de résultat – Chiffre d'affaires » exposent le mode de comptabilisation du chiffre d'affaires en résultat.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- a. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- b. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- c. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- d. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

- informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- e. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Roche sur Yon et Saint-Herblain, le 27 avril 2022

Les commissaires aux comptes

ACCIOR - A.R.C

Deloitte & Associés

Sébastien Caillaud

Guillaume RADIGUE

5.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale de la société COGELEC

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention avec la SAS H.R.C.

Personne intéressée : Monsieur Roger LECLERC, Président Directeur Général de votre société, et Président de la SAS H.R.C.

Nature de la convention : Convention de prestations de services techniques et commerciales

Votre société a conclu avec la SAS H.R.C, en date du 23 avril 2018 une convention prévoyant la réalisation de prestations techniques et commerciales, à compter du 1er mai 2018. Cette convention a été modifiée par avenant du 11 mai 2018.

Conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la reconduction de cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 18 avril 2019, le 21 avril 2020 et le 20 avril 2021.

Cette convention prévoit une rémunération annuelle fixe de 695.100 € H.T., répartie entre les prestations techniques pour 377.340 € H.T. et les prestations commerciales pour 317.760 € H.T. et une rémunération variable, attachée à la réalisation des prestations commerciales, déterminée comme suit :

- 2.5 % de la fraction de l'EBITDA annuel réalisé par votre société inférieure ou égale à 10.000.000 € H.T. ;
- 1.25 % de la fraction de l'EBITDA annuel réalisé par votre société supérieure à 10.000.000 € H.T.

La part variable est plafonnée à un montant maximum de 695.100 € H.T., mais non soumise à condition de performance.

Le Conseil d'Administration a motivé la reconduction de cette convention en raison des compétences techniques et commerciales apportées par la société SAS H.R.C.

Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice dans le cadre de cette convention : 736.375 € H.T.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La Roche sur Yon et Saint-Herblain, le 27 avril 2022

Les commissaires aux comptes

ACCIOR - A.R.C

Deloitte & Associés

Sébastien Caillaud

Guillaume RADIGUE

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

6.1.1 IDENTITE

DÉNOMINATION SOCIALE

COGELEC SA

DATE DE CREATION DE LA SOCIETE

10/2000

NATIONALITE

Française

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration

SIÈGE SOCIAL

370 rue de Maunit

85290 Mortagne-sur-Sèvre

Téléphone : 02 51 65 05 79

Télécopie : 02 51 61 45 83

Adresse électronique :

investors@cogelec.fr

Site internet : www.cogelec.fr

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

433 034 782 RCS La Roche-sur-Yon

CODE APE

2630Z (Fabrication d'équipements de communication)

DURÉE

La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

OBJET SOCIAL

La Société a pour objet en France et dans tous pays, directement ou indirectement :

- l'étude et la fabrication de matériels de communication et télécommunication,
- les prestations de location de matériel de télécommunication et fourniture d'abonnements et prestations de services s'y rapportant,
- la participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement,
- l'accomplissement de toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède, ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

EXERCICE SOCIAL

Du 1er janvier au 31 décembre.

CAPITAL ET CARACTERISTIQUES

Au 31 décembre 2021 :

Le capital est de 4 004 121,60€

Il est divisé en 8 898 048 actions ordinaires de 0,45€ de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, souscrites et libérées.

INTRODUCTION EN BOURSE

18 juin 2018

CODES BOURSIERS

– ISIN : FR0013335742

– Reuters : ALLEC.PA

– Bloomberg : ALLEC:FP

– Code Mnémonique : ALLEC

EURONEXT PARIS

Place de cotation : Euronext Growth PARIS

REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Christophe De LYLLE

Société ACTIFIN

Tél : 01.56.88.11.11

Les documents et renseignements relatifs à la Société sont mis à disposition des actionnaires et du public au siège social ainsi que sur le site internet du Groupe (espace investisseurs) : www.cogelec.fr/

6.1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Roger LECLERC

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lydie DELEBARRE, Patrick FRUNEAU, Patrice GUYET, Roger LECLERC.

6.1.3 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

ACCIOR - A.R.C., membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de la Cour d'appel Ouest Atlantique,
53 rue Benjamin Franklin CS 80 654 85016 La Roche-sur-Yon Cedex,

Représenté par Sébastien Caillaud.

Date de nomination : 24/06/2019

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Deloitte & Associés, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Versailles,
185C avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly,

Représenté par Guillaume Radigue.

Date de nomination : 16/01/2018

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6.1.4 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

6.1.4.1 Contrats conclus avec des opérateurs téléphoniques

CONTRAT CONCLU AVEC ORANGE FRANCE

La Société a conclu un accord cadre portant sur la fourniture de services de radiotéléphonie business « machine to machine » avec la société Orange France le 24 juin 2010 (ce contrat faisant suite à un premier contrat en vigueur entre les parties de 2006 à 2010), modifié ensuite par plusieurs avenants.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition du Groupe des cartes SIM et les services qui y sont associés, afin d'équiper les produits commercialisés par le Groupe, en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat. Le contrat assure une couverture géographique des 28 pays de l'Union Européenne et plus de 50 zones géographiques ciblées, en plus de la France.

Le contrat initial a été conclu pour une durée de 60 mois. Un renouvellement de 12 mois était prévu, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Les avenants signés ultérieurement sont venus modifier la durée de ce contrat. Un nouvel

accord cadre a été signé le 29 juin 2020; a effet au 01 juillet 2020 pour une durée de 60 mois renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois.

Le contrat prévoit que l'une ou l'autre des parties pourra résilier de plein droit l'accord-cadre en cas de manquement par l'autre partie à l'une de ses obligations. Il est également prévu que les relations contractuelles seront résiliées de plein droit en cas de cessation d'activité d'une des parties ou si l'une des parties fait l'objet d'une procédure collective dans le cadre de laquelle l'accord-cadre ne serait pas poursuivi ou repris.

CONTRAT CONCLU AVEC SFR

La Société a conclu un contrat de partenariat et de services « machine to machine » avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR) le 18 octobre 2011, modifié ensuite par plusieurs avenants.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition du Groupe des cartes SIM et les services qui y sont associés, afin d'équiper les produits commercialisés par le Groupe, en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat. Le contrat assure une couverture géographique sur plus de 50 zones géographiques, en plus de la France.

Le contrat a été conclu pour une durée initiale expirant le 31 décembre 2012. Il se renouvelle depuis par tacite reconduction par période de 12 mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Le contrat prévoit également plusieurs cas de résiliation à la main de SFR (ex : mauvaise utilisation des cartes SIM, terme ou retrait des autorisations d'établissement et d'exploitation de SFR, liquidation judiciaire, faible taux de réalisation des objectifs par Cogelec, changement de contrôle de Cogelec ou prise de participation dans Cogelec par un concurrent de SFR).

CONTRAT CONCLU AVEC BOUYGUES TELECOM

La Société a conclu un contrat d'intégrateur du service « objets communicants » avec la société Bouygues Telecom le 21 novembre 2016.

Ce contrat a pour objet de définir les conditions de fourniture, par l'opérateur Bouygues Telecom à la Société, du service « objets communicants » en France et, le cas échéant, dans d'autres pays (36 pays sont couverts en plus de la France), auquel la Société peut recourir pour la commercialisation de ses applications « machine to machine » auprès de ses clients finaux. Le service « objets communicants », qui consiste en la fourniture de cartes SIM et d'acheminement de data et de voix, est fourni en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat.

Ce contrat a été conclu pour une durée initiale de 24 mois. Il est prévu qu'à défaut de dénonciation par l'une des parties au moins 3 mois avant l'expiration de la durée de validité, il sera tacitement reconduit pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut résilier le contrat à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations essentielles, l'autre partie aura la faculté de résilier le contrat 15 jours après mise en demeure infructueuse. Le contrat prévoit également plusieurs cas de résiliation à la main de la société Bouygues Telecom, à tout moment et sans préavis (ex : seconde demande de paiement infructueuse, utilisation anormale ou frauduleuse du service, modification ou suspension des accords d'itinérance GSM conclus avec les opérateurs étrangers).

Une éventuelle dénonciation ou résiliation n'affecterait pas la validité des commandes conclues avant cette date.

6.1.4.2 Contrats d'exploitation de la marque VIGIK

La Société a conclu plusieurs contrats d'exploitation de marque avec la société La Poste / SRTP Vigik entre les années 2003 et 2006. Chacun de ces contrats est relatif à l'exploitation de la marque pour un produit spécifique. En contrepartie, la

Société déclare et règle des redevances d'exploitation de marque, lesquelles sont calculées sur la base des ventes réalisées chaque année et moyennant des tarifs unitaires convenus.

A l'exception d'un contrat qui a été conclu pour une durée de la licence équivalente à celle de la conformité VIGIK du produit, ces contrats ont été conclus pour une durée indéfiniment renouvelable de 2 ans.

Les contrats susvisés concernent des licences non exclusives.

6.1.4.3 Contrat de partenariat technologique et commercial avec Legrand

COGELEC a conclu un partenariat avec Legrand pour intégrer à sa marque BTicino, dédiée au contrôle d'accès et à l'interphonie, les produits de la gamme Hexact, avec notamment la solution de contrôle d'accès Vigik®.

COGELEC et Legrand ont réalisé conjointement les développements technologiques nécessaires à l'intégration des produits Hexact à la gamme BTicino de Legrand et proposé une interface communicante, permettant la gestion en temps réel des badges, des accès et des noms des résidents via la plateforme Hexact® Web. Cette nouvelle offre est commercialisée par les forces de ventes de Legrand sur l'ensemble du territoire français auprès des clients de la distribution, des installateurs ainsi qu'auprès des prescripteurs dans l'univers du logement collectif.

6.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

6.2.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Roger LECLERC, Président Directeur Général, COGELEC.

6.2.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent Rapport Financier Annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Mortagne-sur-Sèvre, le 27 avril 2022

Le Président Directeur Général

Roger LECLERC